

Zone Spéciale de Conservation FR8202006
« **Prairies humides et forêts alluviales du
Val de Saône aval** »

Document d'objectifs tome 1

Diagnostic et enjeux

Communauté de communes de Saône en Beaujolais

Révision du Document d'objectifs du Site Natura 2000 FR8202006 « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval »

Rapport d'EODD Ingénieurs Conseils

IDENTIFICATION		MAITRISE DE LA QUALITE		
		Responsable projet	Supervision	Libération
N° Contrat	P04900	M. DA COSTA NOGUEIRA 10/03/2022	JF. NAU 10/03/2022	JF. NAU 10/03/2022
Indice	/			
Révision	10/03/2022			
Nb de pages (hors annexes)	57	Rédacteur(trice) principal(e) du rapport		
Nb d'annexes	0	M. USSELMANN / M. DA COSTA NOGUEIRA		

Vos contacts et interlocuteurs pour le suivi de ce dossier :



Centre Léon Blum
✉ : 171 rue Léon Blum
69 100 Villeurbanne

☎ : 04 72 76 06 90

📠 : 04 72 76 06 99

Chef de projet : Miguel DA COSTA NOGUEIRA m.dacostanogueira@eodd.fr

www.eodd.fr

SOMMAIRE

1	NATURA 2000 : PRESENTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF.....	7
1.1	LES DEUX DIRECTIVES (OISEAUX ET HABITATS-FAUNE-FLORE).....	7
1.1.1	<i>La Directive Oiseaux concernant la conservation des oiseaux sauvages.....</i>	<i>7</i>
1.1.2	<i>La Directive « Habitats-Faune-Flore » concernant la conservation de la faune sauvage, de la flore et des habitats.....</i>	<i>8</i>
1.2	TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EN DROIT FRANÇAIS	8
1.3	LES EVALUATIONS D'INCIDENCES NATURA 2000.....	9
1.4	NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX	10
1.5	NATURA 2000 EN EUROPE.....	11
1.6	NATURA 2000 EN FRANCE	11
1.7	NATURA 2000 DANS LA REGION RHONE-ALPES.....	11
2	LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : CADRE REGLEMENTAIRE ET ELABORATION.....	13
2.1	GENERALITES	13
3	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA ZSC « PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »	14
3.1	PRESENTATION GENERALE DU SITE	14
3.1.1	<i>Situation géographique.....</i>	<i>15</i>
3.1.2	<i>Géologie de la ZSC</i>	<i>15</i>
3.1.3	<i>Topographie.....</i>	<i>16</i>
3.1.4	<i>Menaces écologiques</i>	<i>16</i>
3.1.5	<i>Hydrographie</i>	<i>17</i>
3.1.6	<i>Climat.....</i>	<i>19</i>
3.2	LES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	19
3.2.1	<i>Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....</i>	<i>19</i>
3.2.1	<i>Les Espaces Naturels Sensibles (ENS).....</i>	<i>21</i>
3.3	DESCRIPTION DU RESEAU ECOLOGIQUE DE LA ZSC.....	22
3.3.1	<i>Le milieu fermé : milieu forestier</i>	<i>25</i>
3.3.2	<i>Le milieu semi-ouvert.....</i>	<i>25</i>
3.3.3	<i>Le milieu ouvert</i>	<i>25</i>
3.3.4	<i>Le milieu urbain</i>	<i>25</i>
3.3.5	<i>Les zones humides.....</i>	<i>25</i>
4	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA ZSC « PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »	26
4.1	PRESENTATION DE LA FAUNE DE LA ZSC, INSCRITE A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »	26
4.1.1	<i>Présentation des espèces Natura 2000 contactées récemment au sein de la ZSC</i>	<i>28</i>
4.1.1.1	<i>Mammifères terrestres</i>	<i>28</i>
4.1.1.2	<i>Chiroptères</i>	<i>30</i>
4.1.1.3	<i>Amphibiens</i>	<i>36</i>
4.1.1.4	<i>Entomofaune.....</i>	<i>37</i>
4.1.1.5	<i>Poissons</i>	<i>43</i>
4.1.1	<i>Localisation des espèces Natura 2000 au sein de la ZSC.....</i>	<i>44</i>
4.2	PRESENTATION DES HABITATS DE LA ZSC, INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »	44
4.2.1	<i>Les habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	<i>44</i>
4.2.2	<i>Description des habitats naturels d'intérêt communautaire.....</i>	<i>48</i>

4.2.2.1	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	48
4.2.2.2	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	48
4.2.2.3	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)	49
4.2.2.4	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	49
4.2.2.5	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	50
4.2.2.6	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	50
4.2.2.7	Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures	51
4.2.2.8	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> et du <i>Bidention</i>	51
4.2.2.9	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	52
4.2.2.10	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	52
4.3	COMMENTAIRE DE SYNTHESE POUR LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	53
4.4	FLORE PROTEGEE ET/OU PATRIMONIALE DU SITE NATURA 2000 HORS DIRECTIVE	53
4.5	FAUNE PROTEGEE ET/OU PATRIMONIALE DU SITE NATURA 2000 HORS DIRECTIVE	54
4.5.1	Avifaune	54
4.5.2	Mammalofaune	57
4.5.2.1	Mammifères terrestres	57
4.5.2.2	Chiroptères	57
4.5.3	Herpétofaune	58
4.5.3.1	Reptiles	58
4.5.3.2	Amphibiens	58
4.5.1	Entomofaune	59
4.5.1.1	Odonates	59
4.5.1.2	Coléoptères	59
4.5.2	Ichtyofaune	59
5	DIAGNOSTIQUE SOCIO-ECONOMIQUE	60
5.1	SYNTHESE DES STRUCTURE PRESENTES ET INTERACTION AVEC L'ANIMATEUR	60
5.2	OBJECTIFS ET CADRE REGLEMENTAIRE	62
5.3	DESCRIPTIONS DES ACTIVITES DE LA ZSC « PRAIRIE HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »	62
5.3.1	Les activités forestières	62
5.3.1.1	La forêt	62
5.3.1.1	L'île de Montmerle	62
5.3.2	Les activités de chasse	62
5.3.2.1	Sur la ZSC	62
5.3.2.1	La chasse à tir	63
5.3.3	Les activités agricoles	63
5.3.3.1	Généralités	63
5.3.3.1	Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)	68
5.3.4	Les activités de production et de transport d'énergie	69
5.3.4.1	Le réseau de Transport d'Electricité (Rte)	69
5.3.5	Les activités de stockage et traitement des déchets	69
5.3.5.1	Les déchèteries	69
5.3.6	Les activités sportives et de loisirs	70
5.3.6.1	Tourisme et fréquentation	70
5.3.6.1	La pêche de loisir	73
5.3.6.2	Les activités de chasse	73
5.3.7	Les infrastructures	73

5.3.7.1	Les axes de déplacement et l'accès	73
5.3.7.2	Les projets en développement	73
5.4	GESTION DU PATRIMOINE NATURELS.....	74
5.4.1	<i>Gestion des espèces et des habitats d'intérêt communautaire</i>	75
5.4.2	<i>Suivi et amélioration des connaissances</i>	77
5.4.3	<i>Communication, sensibilisation et animation</i>	77
5.5	COMMENTAIRE DE SYNTHÈSE POUR LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	78

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : PROPORTION DE ZSC ET DE ZPS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES	11
FIGURE 2 : PROPORTION DE NOMBRE DE SITES NATURA 2000 PAR DEPARTEMENTS	12
FIGURE 3 : HABITATS PRESENTS SUR LA ZSC « PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »	16
FIGURE 4 : DONNEES CLIMATIQUES (1991-2020) DE LA STATION METEOROLOGIQUE DE MACON SITUÉE A ENVIRON 18 KM DE LA ZSC	19
FIGURE 5 : CARTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE LIT MAJEUR DE LA SAONE, CORRESPONDANT AU PERIMETRE DE L'ÉTUDE PREALABLE A L'ÉLABORATION D'UN CORRIDOR ECOLOGIQUE SUR LE VAL DE SAONE. 23	
FIGURE 6 : CARTE DE SYNTHÈSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ÉCHELLE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE	24
FIGURE 7 : OCCUPATION DU SOL DE LA ZSC EN 2020	64
FIGURE 8 : CARTE DU RESEAU ELECTRIQUE AU SEIN DE LA ZSC	69
FIGURE 9 : LOCALISATION DES SENTIERS DE RANDONNÉE DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	71
FIGURE 10 : AUTRES SENTIERS DE RANDONNÉE PRESENTS SUR LE PERIMETRE DE LA ZSC.....	72
FIGURE 11 : LOCALISATION DU PROJET LYBERTEC	744
FIGURE 12 : GRAPHIQUE SYNTHETIQUE MONTRANT LA PART DE CHAQUE INDICATEUR DE REALISATION DES ACTIONS EN 2018	777

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : DELIMITATION DE LA ZSC "PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL" ..	14
CARTE 2 : GEOLOGIE DE LA ZSC	15
CARTE 3 : HYDROLOGIE DE LA ZSC	18
CARTE 4 : LOCALISATION DES ZONAGES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL CONCERNES PAR LA ZSC ..	21
CARTE 5 : LOCALISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR LA ZSC	22
CARTE 6 : HABITATS NATURELS RECENSES EN 2019 ET ASSOCIES A L'AGRICULTURE SUR LA ZSC	65
CARTE 7 : LOCALISATION DES PRAIRIES DE FAUCHE PRECOCE SUR LA ZSC	66
CARTE 8 : OCCUPATION DU SOL DE LA ZSC	67

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : ENSEMBLE DES ZNIEFF DE TYPE I ET DE TYPE II RECENSEES SUR LA ZSC	20
TABLEAU 2 : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES SUR LE SITE NATURA 2000	277
TABLEAU 3 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LA ZSC ET MENTIONNES AU DOCOB DE 2008.....	44
TABLEAU 4 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LA ZSC.....	46
TABLEAU 5 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES PLANTES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE SITE EN 2019.....	53
TABLEAU 6 :LISTE NON EXHAUSTIVE DE L'AVIFAUNE PROTEGEE ET/OU PATRIMONIALE RECENSEE SUR LE SITE	54
TABLEAU 7 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES ESPECES DE MAMMIFERES TERRESTRES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE SITE	57
TABLEAU 8 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES ESPECES DE CHIROPTERES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE SITE	57
TABLEAU 9 : LISTE DES ESPECES DE REPTILES PROTEGEES RECENSEES SUR LE MARAIS DE BOISTRAY	58
TABLEAU 10 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES ESPECES D'AMPHIBIENS PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE SITE	58
TABLEAU 11 : LISTE DES ESPECES D'ODONATES PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE SITE	59
TABLEAU 12 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES ESPECES DE COLEOPTERES PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE SITE	59
TABLEAU 13 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES ESPECES DE POISSONS PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE SITE	59
TABLEAU 14 : SYNTHESE DES STRUCTURES ET INTERACTIONS POSSIBLES AVEC L'ANIMATEUR.....	60
TABLEAU 15 : OCCUPATION DU SOL EN 2020	64
TABLEAU 16 : SYNTHESE DES MAEC PROPOSEES	68
TABLEAU 17 :ACTIONS DE GESTION DE L'EAU	75
TABLEAU 18 : ACTIONS DE GESTION DES PRAIRIES INONDABLES.....	75
TABLEAU 19 : ACTIONS DE GESTION DU MARAIS DE BOISTRAY	76
TABLEAU 20 : ACTIONS DE GESTION DES LONES.....	766
TABLEAU 21 : ACTIONS DE GESTION DES BOISEMENTS ALLUVIAUX	76
TABLEAU 22 : ACTIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES	76
TABLEAU 23 : ACTIONS DE VALORISATION	77
TABLEAU 24 : ACTIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES	77

1 NATURA 2000 : PRESENTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

1.1 LES DEUX DIRECTIVES (OISEAUX ET HABITATS-FAUNE-FLORE)

1.1.1 LA DIRECTIVE OISEAUX CONCERNANT LA CONSERVATION DES OISEAUX SAUVAGES

C'est le constat d'un état de conservation défavorable des populations de certaines espèces d'oiseaux qui amène la CEE (ancienne union européenne) à légiférer. La première Directive Oiseaux est adoptée le 25 Avril 1979. En 2009, elle est remplacée par une nouvelle version qui tient compte des nombreux actes modificatifs intervenus depuis la date de parution de la première version. Composée de 20 articles et de 7 annexes, la Directive 2009/147/CE précise notamment :

Dans l'article 1 :

- La conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres auquel le traité est applicable. Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en régleme l'exploitation.
- La directive s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats.

Dans l'article 3 :

- Les États membres prennent toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1.
- La préservation, le maintien et le rétablissement des biotopes et des habitats comportent en premier lieu les mesures suivantes :
 - Création de zones de protection.
 - Entretien et aménagement conformes aux impératifs écologiques des habitats se trouvant à l'intérieur et à l'extérieur des zones de protection.
 - Rétablissement des biotopes détruits.
 - Création de biotopes.

Dans l'article 4 :

- Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. Les États membres classent notamment en zones de protection spéciale les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie à la conservation de ces espèces dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.
- Les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones de protection visées aux paragraphes 1 et 2, la pollution ou la détérioration des habitats ainsi que les perturbations touchant les oiseaux, pour autant qu'elles aient un effet significatif eu égard aux objectifs du présent article. En dehors de ces zones de protection, les États membres s'efforcent également d'éviter la pollution ou la détérioration des habitats. »

Parmi les annexes :

- L'Annexe 1 liste les espèces pour lesquelles les états s'engagent à développer des mesures de conservation spéciale.
- L'Annexe 2 liste les espèces pour lesquelles la chasse peut être autorisée dans les différents états membre.
- L'Annexe 3 liste les espèces dont la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts peuvent être autorisés sous certaines conditions.

Afin de désigner directement des **ZPS (Zone de Protection Spéciales)** dans leur Droit national au titre de la Directive Oiseaux, les états ont dû procéder à des inventaires en s'aidant pour cela du registre préexistant des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux. Ces ZPS ont ensuite été notifiées à la Commission Européenne.

1.1.2 LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE » CONCERNANT LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE, DE LA FLORE ET DES HABITATS

La Directive européenne 92/43/CEE dite Directive « Habitats, Faune, Flore » pose les fondements de la construction du réseau Natura 2000. Elle hiérarchise les enjeux de conservation d'habitats naturels en développant les termes « d'habitat d'intérêt communautaire » et « d'habitat prioritaire » (listés dans l'Annexe 1 de la Directive), ainsi que la notion d'espèces d'intérêt communautaires (listées dans l'Annexe 2 de la Directive ; la classe des oiseaux n'y figure pas).

Elle pose le principe de l'évaluation des incidences, et demande aux états membre de constituer un réseau de sites dans lesquels le bon état de conservation des habitats et des espèces doit être atteint. Dans l'article 3 :

- Un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé "Natura 2000", est constitué.
- Ce réseau, formé par des sites abritant des types d'habitats naturels figurant à l'Annexe 1 et des habitats des espèces figurant à l'Annexe 2, doit assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés dans leur aire de répartition naturelle.

Désignation des sites par les états membres :

Les procédures de désignation des sites Natura 2000 sont distinctes selon qu'il s'agisse de sites proposés au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » ou de la Directive Oiseaux.

- Au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », et pour chacune des zones biogéographiques qui les concerne (pour la France 4 zones : alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne.), les états membres ont été chargés de dresser une liste de Sites d'Importance Communautaire (SIC) sur lesquels se rencontrent de manière représentative les habitats d'intérêt communautaire listés par l'Annexe 1, et/ou des populations d'espèces (en dehors des oiseaux) figurant à l'annexe 2 de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».
- Sur la base de validation de ces Sites d'Importance Communautaire (SIC), par la Commission Européenne, chaque état a dû entériner sa contribution à la constitution du Réseau Natura 2000 en inscrivant la désignation de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** dans sa législation nationale.
- Sur ces zones les états membres s'engagent à maintenir, ou à rétablir dans un état satisfaisant de conservation les habitats ou les populations des espèces pour lesquels la ZSC a été désignée.

Les ZSC, désignées au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore », peuvent se superposer à des ZPS, désignées au titre de la Directive Oiseaux.

1.2 TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EN DROIT FRANÇAIS

Conformément à la loi d'habilitation n°2001-1 du 3 janvier 2001 modifiée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, l'Etat français a transposé les directives « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance. Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau Natura 2000, de façon qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer.

Les activités humaines sont permises dès lors qu'elles n'ont pas d'effets significatifs sur le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces.

L'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 complète la transposition en droit français. Ce texte est intégré au code de l'environnement et poursuit quatre buts :

- Donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas.
- Privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle.
- Organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site.
- Instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.

Loi DTR (loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux) concernant Natura 2000 :

- Les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces situés dans le site peuvent adhérer à une charte Natura 2000. La charte Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements définis par le document d'objectifs (DOCOB) et pour lesquels le document d'objectifs ne prévoit aucune disposition financière d'accompagnement.
- Le DOCOB peut être élaboré et approuvé à compter de la notification à la Commission Européenne de la proposition d'inscription d'une Zone Spéciale de Conservation ou de la désignation d'une Zone de Protection Spéciale.
- Pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, un comité de pilotage Natura 2000 est créé par l'autorité administrative. Ce comité comprend les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ainsi que, notamment, des représentants de propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le site Natura 2000. Les représentants de l'Etat y siègent à titre consultatif.
- Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 et la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en œuvre. A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectif et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurés par le Préfet.
- Le DOCOB est approuvé par le Préfet.
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties lorsqu'elles figureront sur une liste établie par le Préfet une fois le DOCOB approuvé et à condition qu'elles aient fait l'objet d'un engagement de gestion (contrat Natura 2000 ou charte Natura 2000) conformément au DOCOB.

1.3 LES EVALUATIONS D'INCIDENCES NATURA 2000

Les programmes ou projets de travaux/ouvrages soumis à autorisation ou approbation administrative doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation des milieux et espèces d'intérêt européen. Si le projet ne présente pas d'incidences significatives, l'autorisation ou l'approbation pourra être donnée.

Décrets :

- Décret « procédure » n°2001-1031, paru le 8 novembre 2001, vise à décrire les différentes étapes de la procédure de désignation des sites Natura 2000.
- Décret « gestion » n°2001-1216, paru le 20 décembre 2001, vise à décrire les dispositions relatives au document d'objectifs, celles relatives aux contrats Natura 2000 et à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation.
- Décret « évaluation » n°2010-365, paru le 9 avril 2010, relative à l'évaluation des incidences des projets susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000.

Cette procédure qui vise la prévention des atteintes au bon état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 trouve son origine dans l'Article 6 de la Directive « Habitats, Faune, Flore » : « ... Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site... ».

En France, la procédure d'évaluation des incidences a été revue par le Décret du 9 avril 2010 et repose désormais sur des listes de « documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions susceptibles d'entraîner une dégradation des populations d'espèces et des habitats naturels ». L'article L 414-4 du code de l'environnement précise le champ d'application du régime d'évaluation des incidences :

- I. **« Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, les projets doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée *Evaluation des incidences Natura 2000* » :**
 - a. Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations sont applicables à la réalisation d'Incidence Natura 2000.
 - b. Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations sont applicables à la réalisation d'Incidence Natura 2000.
 - c. Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage sont applicables à la réalisation d'Incidence Natura 2000.
- II. Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués dans les conditions définies par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000.
- III. Sous réserve du IV bis, les documents de planification, programmes ou projets ainsi que les manifestations ou interventions soumis à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 ne font l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 que s'ils figurent :
 - a. Soit sur une liste nationale établie par décret en Conseil d'Etat.
 - b. Soit sur une liste locale, complémentaire de la liste nationale, arrêtée par l'autorité administrative compétente.
- IV. Tout document de planification, programme ou projet ainsi que toute manifestation ou intervention qui ne relève pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 peut être soumis à autorisation en application de la présente section et fait alors l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Sans préjudice de l'application du IV bis, une liste locale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations ou interventions concernés est arrêtée par l'autorité administrative compétente parmi ceux figurant sur une liste nationale de référence établie par décret en Conseil d'Etat
- V. Bis : Tout document de planification, programme ou projet ainsi que manifestation ou intervention susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 et qui ne figure pas sur les listes mentionnées aux III et IV fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 sur décision motivée de l'autorité administrative... ».

1.4 NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 modifiée par la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite Directive « Habitats, Faune, Flore ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

1.5 NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **290 298 sites pour les deux directives** :

- 23 726 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », soit : 91 700 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE.
- 5 572 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit : 74 300 000 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

1.6 NATURA 2000 EN FRANCE

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 768 qui recouvrent 12,8 % du territoire métropolitain soit 19 millions d'hectares.

Les sites Natura 2000 français sont répartis de la manière suivante :

- 1 369 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Ils couvrent 7 584 700 hectares.
- 399 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7 937 500 hectares.
- 206 sites marins (ZPS ou ZSC) soit une étendu de 4 146 100 millions d'hectares.

1.7 NATURA 2000 DANS LA REGION RHONE-ALPES

La région Auvergne-Rhône-Alpes comprend 260 sites, dont 213 sites "habitats" et 47 sites "oiseaux".

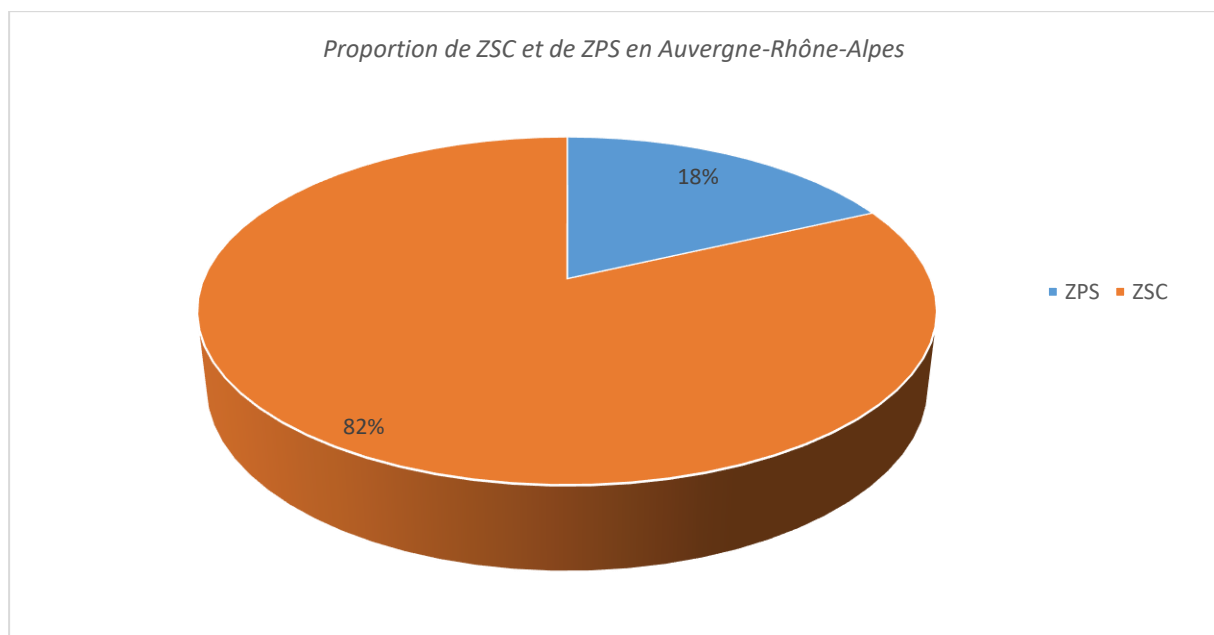


Figure 1 : Proportion de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et de Zone de Protection Spécial (ZPS) en Rhône-Alpes

L'ensemble couvre une superficie 938 443 ha, soit 13,3 % de la région.

Le Rhône : 4 sites Natura 2000, tous en ZSC.

La Savoie : 26 sites Natura 2000, dont 18 en ZSC et 8 en ZPS.

La Haute-Savoie : 39 sites Natura 2000 dont 26 en ZSC et 13 en ZPS.

La Loire : 21 Natura 2000, dont 16 en ZSC et 5 en ZPS.

L'Ain : 27 sites Natura 2000, dont 19 en ZSC et 8 en ZPS.

L'Ardèche : 24 sites Natura 2000, dont 21 en ZSC et 3 en ZPS.

La Drôme : 32 Natura 2000, dont 26 en ZSC et 6 en ZPS.

L'Isère : 27 sites Natura 2000 dont 23 en ZSC et 4 en ZPS.

L'Allier : 21 sites Natura 2000 16 en ZSC et 5 en ZPS,

Le Cantal : 34 sites Natura 2000, 30 en ZSC et 4 en ZPS,

La Haute-Loire : 24 sites Natura 2000, 22 en ZSC et 2 en ZPS.

Enfin le Puy-de-Dôme : 35 sites Natura 2000 dont 31 en ZSC et 4 en ZPS.

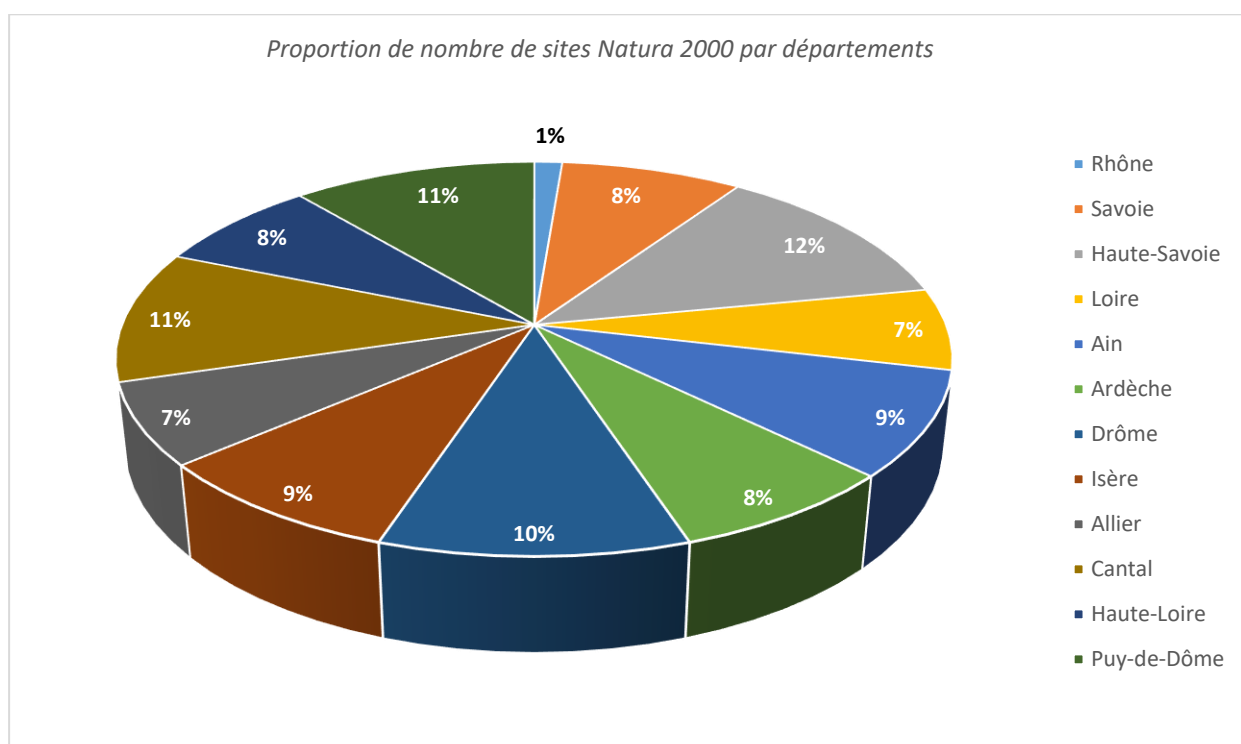


Figure 2 : Proportion de nombre de sites Natura 2000 par départements en Rhône-Alpes

Le département de la Haute-Savoie concentre le plus grand nombre de site Natura 2000 (39 sites), presque 10 fois plus que le département du Rhône (4 sites) qui en possède le moins au niveau régional.

En Auvergne Rhône-Alpes, la proportion de sites Natura 2000 désignés en ZPS est de 18 % contre 82 % pour ceux désignés en ZSC.

2 LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : CADRE REGLEMENTAIRE ET ELABORATION

2.1 GENERALITES

Le contenu du DOCOB est défini à l'article R.414-11 du code de l'Environnement. Il est rédigé par l'opérateur Natura 2000 qui peut être soit la structure porteuse qui travaille en régie, soit un prestataire de service auquel la structure porteuse confie le soin de la rédaction.

Le document d'objectifs doit ainsi contenir :

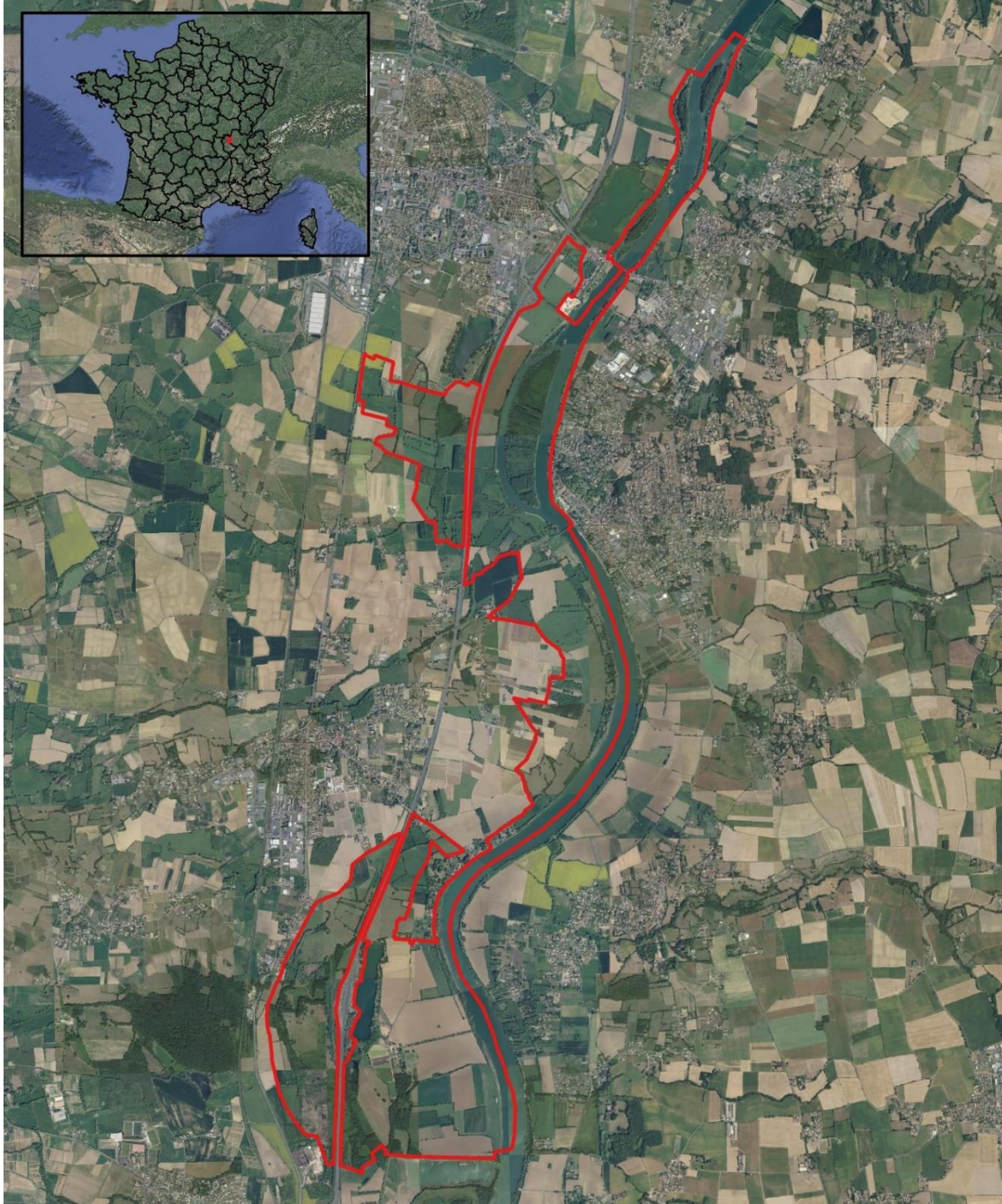
- Un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toutes natures qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces.
- Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales.
- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R.414-11 « *Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales* » du code de l'environnement et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site.
- Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R.414-13 du code de l'environnement et suivants qui indiquent, pour chaque action contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et son coût.
- La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R.414-12 du code de l'environnement.
- Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Le document d'objectifs est :

- Un document établi à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat qui est chargé de l'application des directives européennes. En ce sens, il traduit concrètement les engagements de l'Etat sur le site. C'est un document concerté, réalisé en associant les acteurs concernés par le site.
- Un outil de cohérence des actions publiques et privées qui ont des incidences sur les habitats et les espèces d'un site.
- Un document de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.
- Un document qui s'accompagne d'une communication facilitant la compréhension des politiques publiques et les zonages qui traitent de la protection du patrimoine naturel et qui permet de mieux cerner la complémentarité des différents partenaires de la gestion des espaces naturels.
- Un document tenu à disposition des personnes qui en font la demande.
- Un document de référence en ce qui concerne l'inventaire patrimonial du site concerné.

3 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA ZSC « PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »

3.1 PRESENTATION GENERALE DU SITE



Localisation de la ZSC FR8202006
"Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval"

 Délimitation de la ZSC

0 1 2 km



CCSB. Tous droits réservés - Source : © EODD 2020

 EODD
ingénieurs conseils

Réalisation sous SIG
Projection conforme : RGF93 - Méridien de
Greenwich (Borne Europe)
Système de coordonnées : France Lambert
93 (Borne Europe)
©CCSB, tous droits réservés.



Carte 1 : Délimitation de la ZSC "prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval"

3.1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

La ZSC se situe dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, plus précisément à cheval sur la limite départementale entre le Rhône et l'Ain.

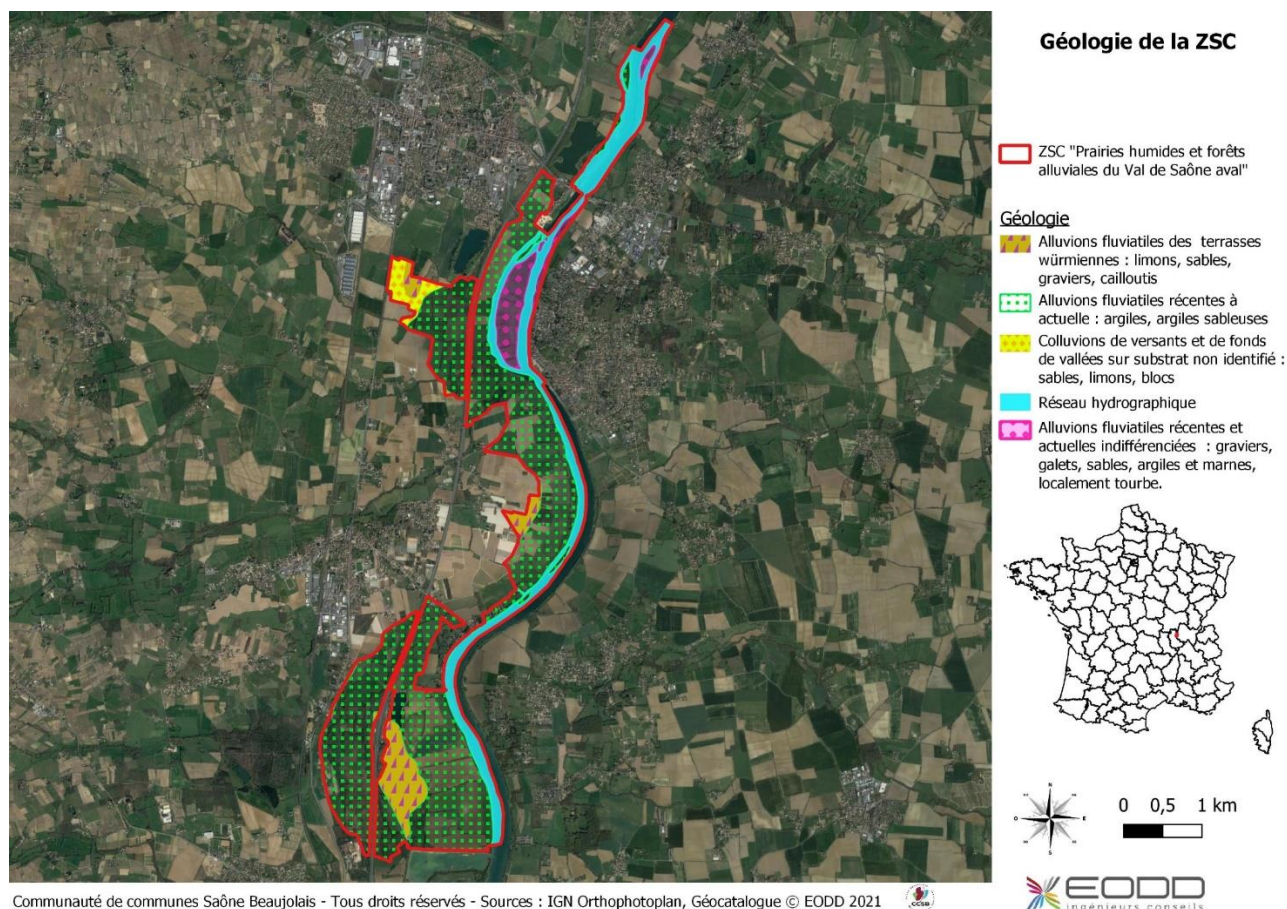
La ZSC s'étend sur 7 communes qui sont :

- Belleville-en-Beaujolais ;
- Taponas ;
- Arnas ;
- Saint-Georges-de-Reneins ;
- Montmerle-sur-Saône ;
- Genouilleux ;
- Guéreins.

3.1.2 GEOLOGIE DE LA ZSC

Le Val de Saône représente une entité géomorphologique conséquente : 290 000 ha susceptibles d'être inondés pour un bassin versant d'environ 3 000 000 ha. Certaines vallées du bassin versant, sont plus marquées et structurent le paysage, c'est le cas de la Saône. La configuration très plane du Val de Saône permet des crues durant plusieurs semaines.

La géologie du site d'étude est soulignée majoritairement par des alluvions fluviales récentes à actuelles (argiles et argiles sableuses) et par le réseau hydrographique. La partie sud est aussi caractérisée par des alluvions fluviales des terrasses würmiennes (limons, sables, graviers ...).



Carte 2 : Géologie de la ZSC

3.1.3 TOPOGRAPHIE

Le site du Val de Saône constitue l'un des plus remarquables ensembles écologiques de la région Auvergne Rhône-Alpes. Le patrimoine naturel actuel est intimement lié à la dynamique de la Saône et à l'agriculture, restée très présente sur le territoire.

Les prairies humides constituent l'un des principaux milieux, qui conditionnent la conservation de ce patrimoine naturel remarquable.

D'une superficie totale de 1041 ha, les habitats majoritaires de la ZSC sont :

- Les prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : elles occupent presque le tiers du site. Il s'agit de prairies inondables qui sont pâturées et/ou fauchées.
- Les eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : le fort pourcentage s'explique par la surface importante de la Saône ainsi que ses affluents et que des plans d'eau (mares, étangs ...)
- Les autres terres arables : grandes cultures et zones de maraichage.

Habitats présents sur la ZSC

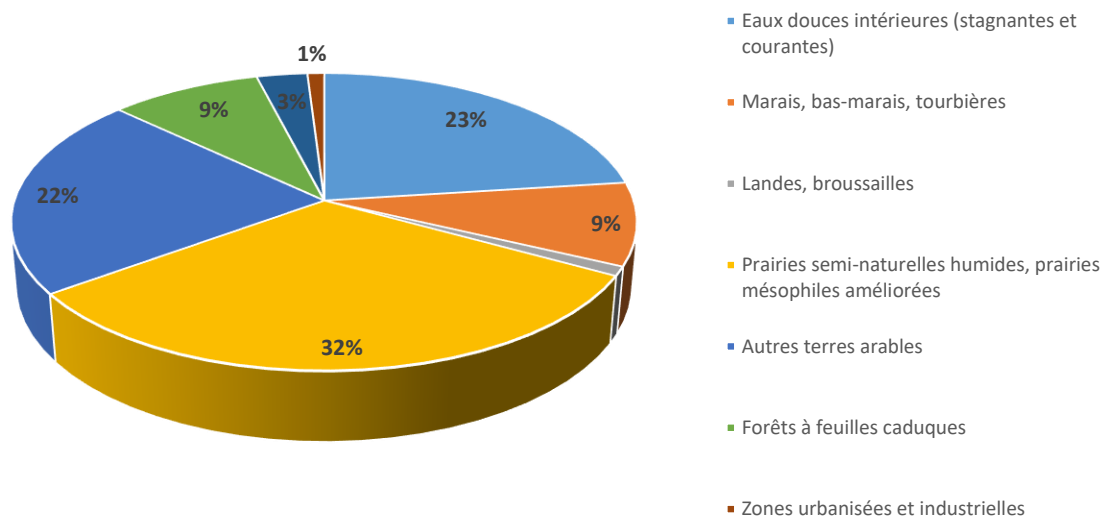


Figure 3 : Habitats présents sur la ZSC « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » (d'après le Formulaire Standard de Données de la ZSC FR8202006)

Les zones urbanisées représentent une très faible surface car le périmètre a été dessiné pour exclure ces éléments : ainsi l'autoroute A6 a été exclue du périmètre de délimitation de la ZSC.

Les zones boisées correspondent à des boisements naturels et des plantations de peupliers, les haies et alignements d'arbres n'ont pas été comptabilisés.

Les zones les plus humides correspondent au marais de Boistray qui est à cheval sur les communes de Saint-Georges-de-Reneins et Arnas.

3.1.4 MENACES ECOLOGIQUES

Dans cette plaine inondable que constitue la ZSC, les prairies sont en régression constante, au profit des cultures maraîchères et céréalières, boisements, infrastructures industrielles et urbaines qui tentent de lutter, par divers aménagements, contre les contraintes du milieu. Le site permettra de maintenir des possibilités d'agriculture extensive. De plus, la dynamique fluviale est " contrariée " : baisse de 65 cm à 80 cm du niveau de la nappe consécutive à une modification de la gestion des hauteurs d'eau entre les barrages de Dracé et de Couzon en 1970.

3.1.5 HYDROGRAPHIE

La longueur totale des tronçons de cours d'eau inclus dans la ZSC est de 16,66 km. Le site est traversé du Nord au Sud par la Saône, rivière de l'Est de la France et principal affluent de la rive droite du Rhône. Cette rivière possède une longueur de près de 480 km dont 12 km sont concernés par le territoire de la ZSC.

La Saône prend sa source à Vioménil au pied du Ménamont, à 405 m d'altitude, c'est la première rivière de France par la taille de son bassin versant avec 30 000 km² à Lyon. Le site est également traversé d'est en ouest par une petite rivière, la Vauxonne, affluent droit de la Saône d'une longueur de 18.8 km dont 1 km sont concernés par le site. De plus, le cours d'eau de l'Ardière conflue avec la Saône au niveau de la commune de Taponas et la Callone se jette dans la Saône en rive gauche au niveau de la commune de Guéreins à 171 m d'altitude.

Finalement la ZSC compte aussi quelques cours d'eau temporaires (taris en été) ou permanents comme le bief de Laye qui est un cours d'eau drainant une zone viticole du Beaujolais et traversant le marais de Boistray avant de rejoindre la Saône sur la commune de Saint-Georges-de-Reneins.

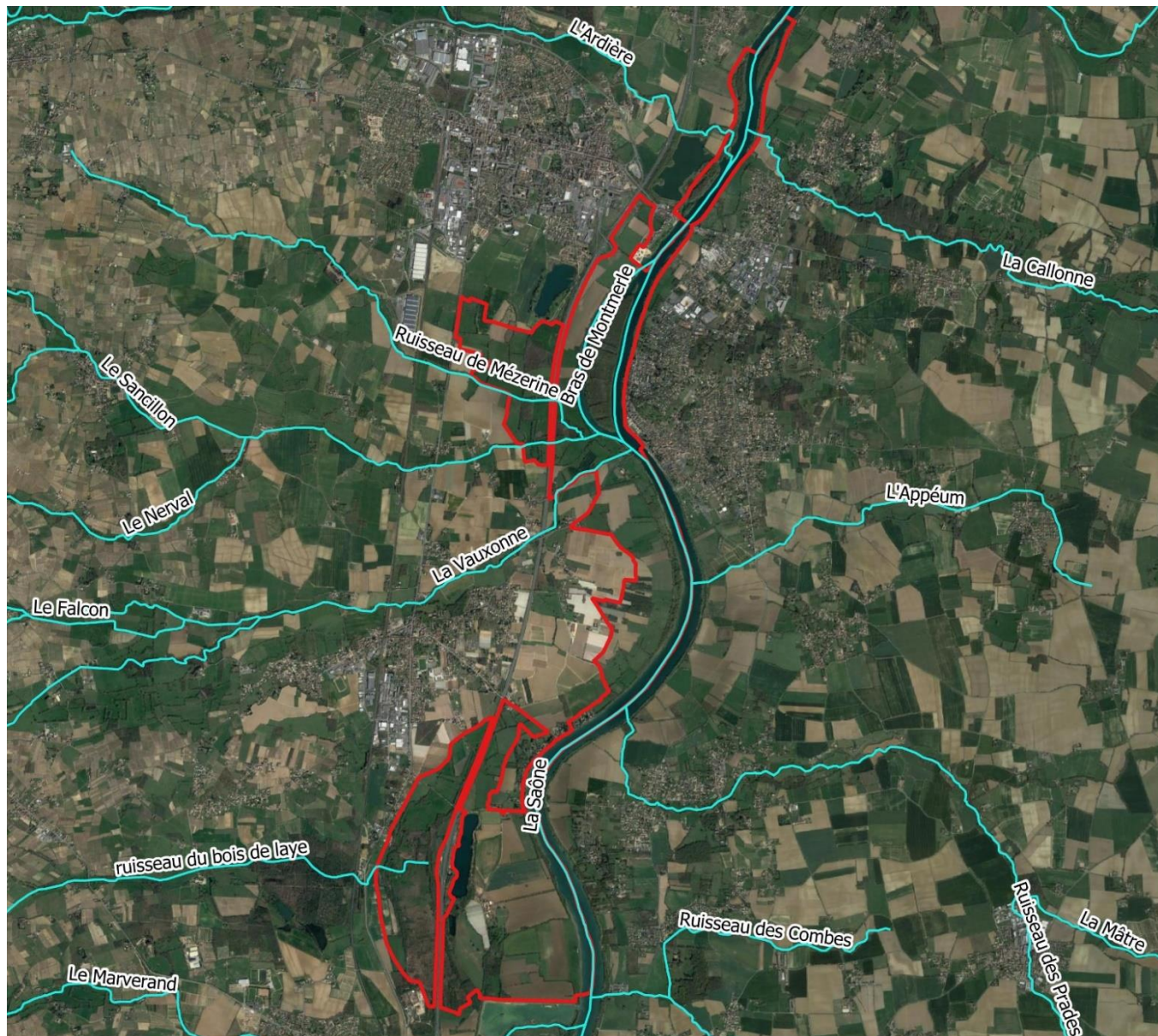
Un contrat de Rivières du Beaujolais a été élaboré par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais. Il concerne un territoire de 63 communes du Beaujolais viticole situées entre Macon au Nord et Villefranche-sur-Saône au Sud. Le premier contrat de rivières du Beaujolais a été signé le 18 septembre 2012.

Le contrat de rivières est un outil d'intervention et d'organisation de l'action publique dans le domaine de l'eau, pour les bassins versants (bassins hydrographiques) des rivières du Beaujolais. D'une durée de 6 ans, il scelle l'engagement des élus, acteurs locaux et partenaires institutionnels à mener à bien une centaine d'actions en faveur de la réduction des pollutions, de la valorisation des milieux aquatiques, de la lutte contre les inondations.


Ce programme d'actions opérationnelles et de travaux répond aux objectifs suivants :

- Reconquérir une bonne qualité des eaux
- Restaurer les milieux aquatiques
- Réduire les risques d'inondation
- Initier une gestion quantitative de la ressource en eau
- Mettre en valeur les milieux aquatiques
- Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau à l'échelle des bassins versants


Le périmètre d'intervention retenu correspond aux bassins versants des affluents de la Saône, depuis la Mauvaise au nord jusqu'à celui de Marverand au sud.

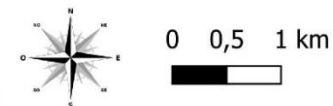


Hydrologie de la ZSC

 ZSC "Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval"

Hydrologie :

 Cours d'eau permanent



3.1.6 CLIMAT

Les données climatiques proviennent de la station météorologique la plus proche de la ZSC, celle de la commune de Macon située à environ 18 km au nord de la ZSC. Les chiffres montrent que le site présente un climat continental avec des hivers froids et du brouillard dans la plaine du Val de Saône, les étés sont assez chauds. La pluviométrie est importante avec une moyenne de 113.9 jours avec précipitations par an (moyenne des données de 1991 à 2020). Les précipitations varient entre environ 48 mm/mois pendant la période la plus sèche et 80 mm/mois durant l'automne. Durant les mois de janvier, des températures à la limite du négatif sont enregistrées tandis que les mois les plus chauds ne dépassent pas 27°C en moyenne.

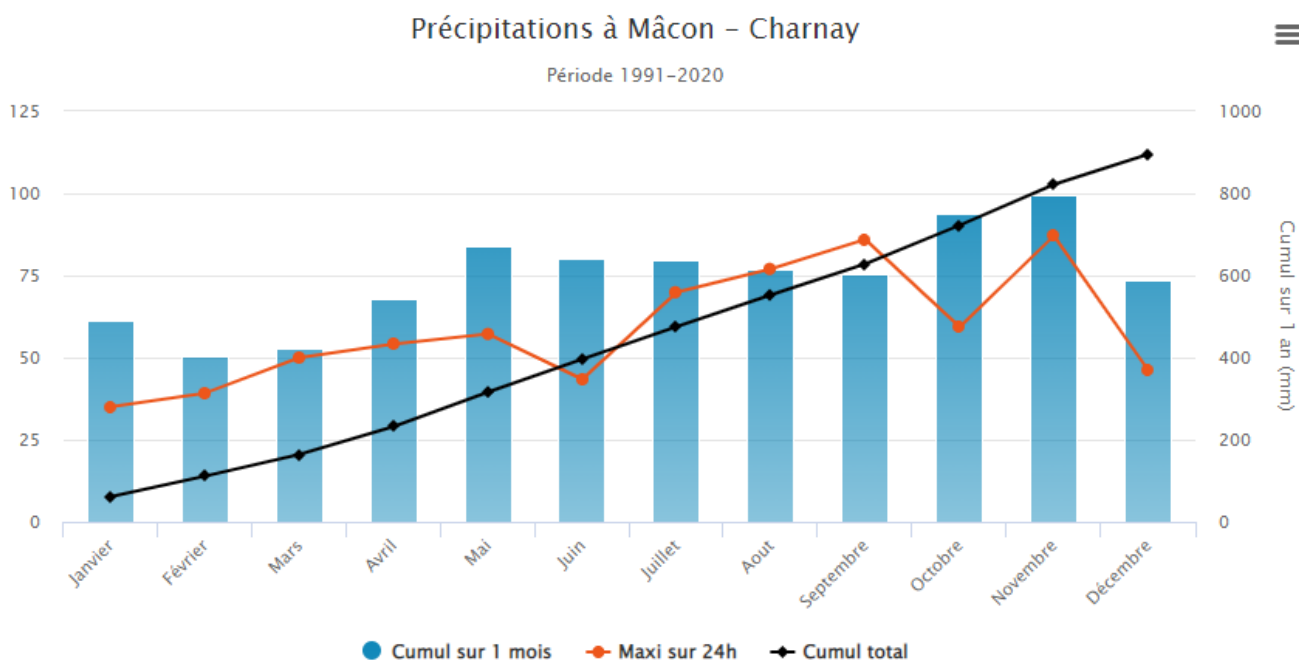


Figure 4 : Données climatiques (1991-2020) de la station météorologique de Macon située à environ 18 km de la ZSC (source : Météo France)

3.2 LES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

3.2.1 LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. Etabli pour le compte du ministère de l'Environnement, il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **La ZNIEFF de type I** est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. Les ZNIEFF* de type I sont donc des sites particuliers généralement de taille réduite, inférieurs aux ZNIEFF de type II. Ils correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.
- **La ZNIEFF de type II** réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire

régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. Les ZNIEFF de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

Au sein de la ZSC, une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II ont été recensées.

Tableau 1 : Ensemble des ZNIEFF de type I et de type II recensées sur la ZSC

NOM	TYPE	IDENTIFIANT	COMMUNES	PART DE LA ZNIEFF SUR LA ZSC	SURFACE (ha)
ZNIEFF de type I					
Lit majeur de la Saône	1	01010009	Genouilleux, Fareins, Arnas, Belleville-en-Beaujolais, Montmerle-sur-Saône, Guéreins, Taponas, Saint-Georges-en-Reneins	85%	1 226,33
ZNIEFF de type II					
Val de Saône méridional	2	820030870	79 communes concernées	6%	17 166,87

▪ **ZNIEFF I : 01010009 – Lit majeur de la Saône**

Cette ZNIEFF de 1226 hectares se situe en grande majorité sur le périmètre de la ZSC. La Saône s'écoule dans une plaine alluviale régulièrement inondée. On observe ici des formations végétales typiques des bords de fleuve, des prairies de fauche tardive et des forêts alluviales. Ces milieux abritent une faune et une flore caractéristiques, riches et diversifiées. En ce qui concerne la flore, on peut notamment citer la Fritillaire pintade, la Violette élevée, la Nivéole d'été ou encore la Petite naïade. Le Sénéçon des marais, le Jonc fleuri, le Pigamon jaune et l'Euphorbe des marais sont quelques-unes des espèces végétales de grand intérêt qui peuplent les prairies marécageuses du bord de Saône. Cette ZNIEFF abrite également une avifaune diversifiée, dont le Courlis cendré, le Martin-Pêcheur d'Europe, le Héron pourpré et le Guêpier d'Europe. La présence du Castor d'Europe a souvent été notée, sans que l'on puisse parler à ce jour d'installation permanente. Une zone de frayère à Brochet a subsisté, et la Bouvière est également présente. Ce poisson, aux mœurs particulières, est sensible à la qualité des eaux. En effet, la moule d'eau douce, qui lui sert de "nursérie", ne vit que dans des eaux exemptes de toute pollution organique.

▪ **ZNIEFF II : 820030870 – Val de Saône méridional**

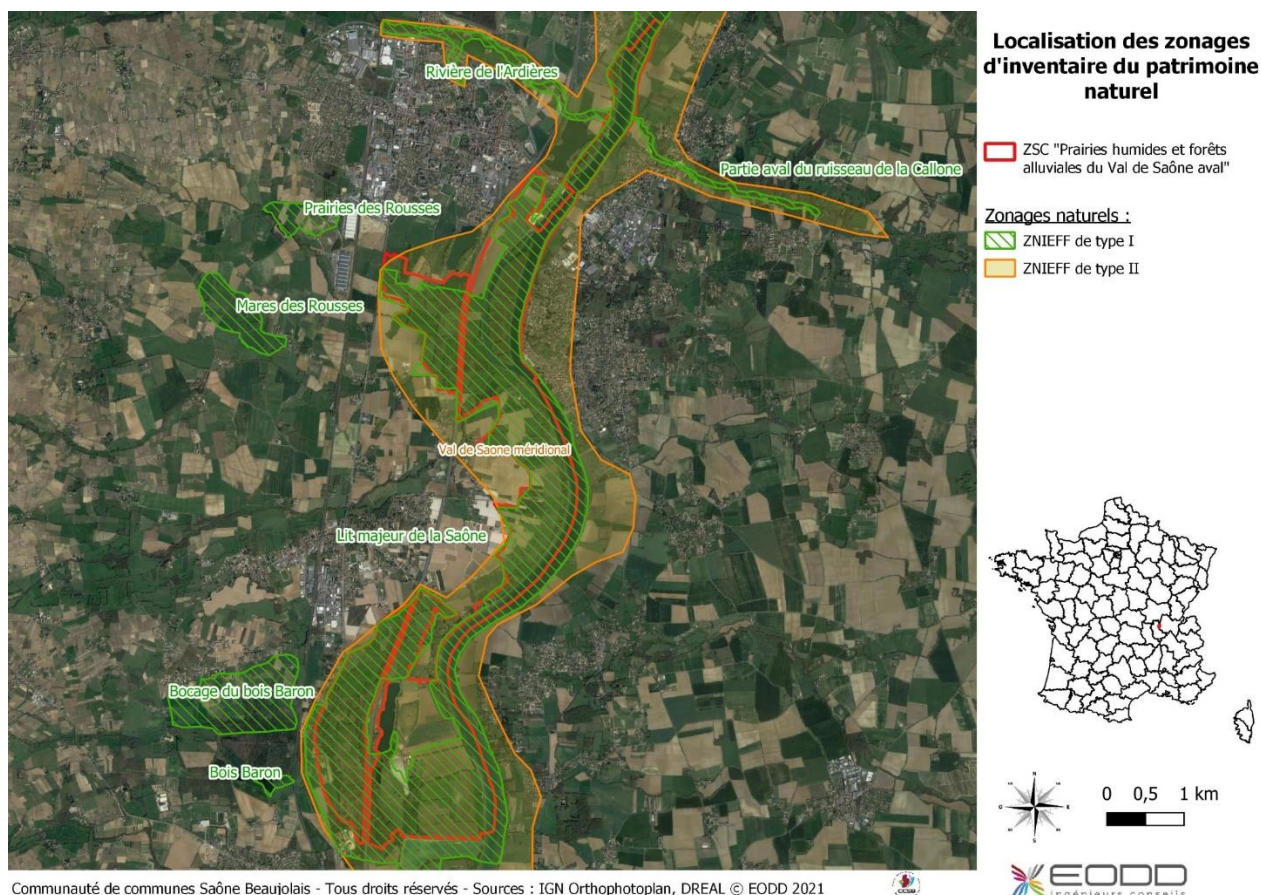
Cet ensemble naturel de 17 167 hectares, englobant la ZSC dans sa totalité, concerne le cours de la Saône, ses annexes fluviales et sa plaine inondable. Le Val de Saône constitue encore la zone humide la plus étendue du bassin hydraulique Rhône-Méditerranée-Corse et l'une des plaines alluviales les mieux conservées de France. Elle comporte des types d'habitats naturels dont la préservation est considérée comme un enjeu européen (prairies à Œnanthe fistuleuse et Gratiolle officinale, ...) et une flore très riche (Stratiote faux-aloès, Inule des fleuves, Hottonie des marais, Fritillaire pintade, Nivéole d'été, Ratoncule naine, ...). Ces milieux contribuent à la préservation d'un important réservoir d'eaux souterraines. La nappe phréatique elle-même recèle une faune spécifique.

En terme biologique, la vallée correspond à un axe migratoire majeur pour l'avifaune, ainsi qu'une étape migratoire, une zone de stationnement, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux remarquables (Barge à queue noire, Courlis cendré, Râle des genêts et fauvettes aquatiques dans les prairies inondables ou encore Pic cendré en forêt alluviale).

Il en est de même pour la rivière et ses annexes hydrauliques en matière de faune piscicole (Toxostome, Lamproie de Planer, ...) ; le champ d'inondation comprend par exemple des zones de frayères indispensables à certaines espèces (Brochet, ...).

Au total, une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II sont présentes sur le territoire de la ZSC, recouvrant ainsi à 100% la surface de la ZSC. Nous pouvons en déduire que de fortes pressions d'inventaires ont déjà été réalisées sur la ZSC « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône

aval » et que ces données bibliographiques seront de grandes richesses pour la rédaction du document d'objectifs.



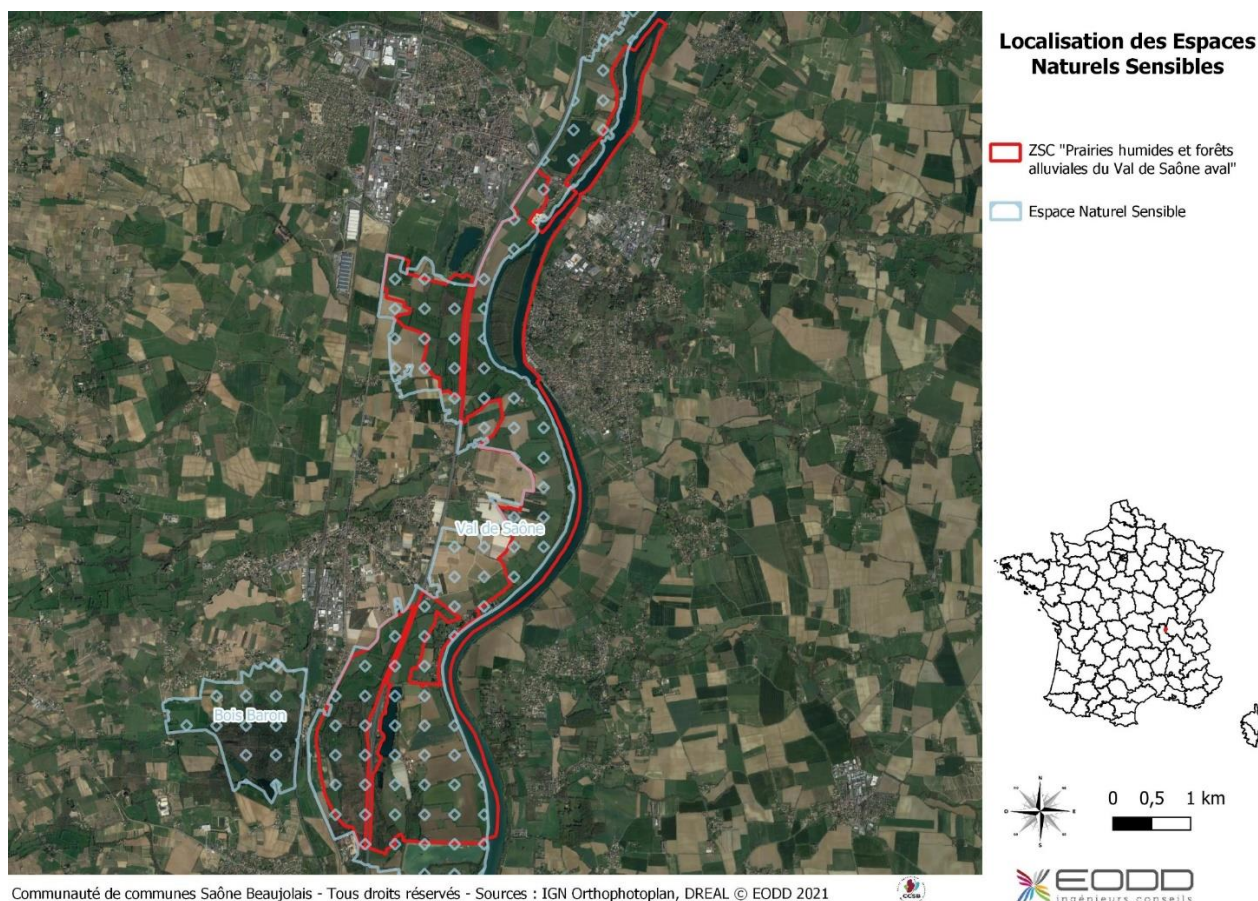
Carte 4 : Localisation des zonages d'inventaire du patrimoine naturel concernés par la ZSC

3.2.1 LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Depuis 1985, le législateur permet aux Départements d'asseoir leur politique environnementale et de pérenniser leurs actions en faveur du milieu naturel et plus particulièrement des Espaces Naturels Sensibles. À ce jour, depuis juin 2015, en France, environ 99 Départements sont dotés de moyens financiers plus adaptés à ce type d'actions et ont voté l'application de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS).

Sur plus de 99 départements, 4000 Espaces Naturels Sensibles ont été acquis et/ou gérés représentent au minimum 80 000 hectares (acquis) ; et 1 200 000 hectares ont été désignés en zone de préemption. La création des ENS s'appuie sur les Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme et la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Au sein de la ZSC, un ENS a été recensé : il s'agit de l'ENS « Val de Saône », d'une surface de 1 889 hectares. Près de 44% de sa surface englobe la ZSC « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval ». Cet ENS regroupe 5 communes : Arnas, Taponas, Belleville-en-Beaujolais, Dracé et Saint-Georges-de-Reneins et s'inscrit dans le lit majeur de la Saône. Le Val de Saône présente une mosaïque paysagère typique de prairies humides, de bocages, de forêts alluviales et ponctuellement de lînes et de mares. Ces habitats, rares à l'échelle nationale, sont en très forte régression. Ils abritent une faune et une flore remarquables (Castor d'Europe, Courlis cendré, Phragmite des joncs, Bruant des roseaux, Locustelle tachetée, Triton crêté, Fritillaire pintade, Euphorbe des marais). Cette richesse est reconnue par une protection nationale et une inscription au réseau européen Natura 2000.



Carte 5 : Localisation des Espaces Naturels Sensibles sur la ZSC

3.3 DESCRIPTION DU RESEAU ECOLOGIQUE DE LA ZSC

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est l'outil de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale, élaborés conjointement par l'Etat (DREAL) et l'assistance technique du réseau des agences d'urbanisme. Cette dernière a pour ambition première d'enrayer la perte de biodiversité. Le SRCE de la région Rhône-Alpes a été adopté en juin 2014.

Le SRCE se base sur l'identification des éléments suivants :

- « **Réservoir de biodiversité** » : Ils correspondent aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.
- « **Corridors écologiques d'importance régionale** » : Ils assurent les connexions entre réservoirs de biodiversité et/ou espaces perméables, en offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leurs cycles de vie.
- « **Trame bleue** » : La trame bleue est constituée d'éléments aquatiques (cours d'eau, zones humides) et d'espaces d'interface entre les milieux terrestres et aquatiques. Cette définition intègre la dimension latérale des cours d'eau.

Cinq grands objectifs du SRCE sont déclinés par la loi :

- Conserver et d'améliorer la qualité écologique des milieux et garantir la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages ;
- Accompagner les évolutions du climat en permettant à une majorité d'espèces et d'habitats de s'adapter aux variations climatiques ;
- Assurer la fourniture des services écologiques ;
- Favoriser des activités durables, notamment agricoles et forestières ;
- Concourir à maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer le franchissement par la faune des infrastructures existantes.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non, est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et les habitats naturels peuvent y assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante.

Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité. Ils permettent la circulation des flux d'espèces et de gènes vitaux pour la survie des populations et leur évolution adaptative. A ce titre, ils garantissent le maintien de la biodiversité animale et végétale à long terme.

Le SRCE de 2014 prévoyait l'élaboration d'un contrat corridor dans le Val de Saône. En effet, le Val de Saône constitue un vaste corridor migratoire pour les oiseaux, véritable trait d'union entre les grandes zones naturelles du nord et du sud de l'Europe.

A une échelle plus fine, ce territoire constitue une interface entre des grandes entités régionales telles que la Dombes et le Beaujolais, ou la Bresse et le Morvan. Une étude préalable à l'élaboration d'un contrat de territoire « Corridors écologiques sur le Val de Saône » a été menée en 2014. Le périmètre de l'étude comprend l'ensemble des communes du lit majeur de la Saône pour le diagnostic précis des continuités écologiques.

La ZSC est donc comprise dans ce périmètre. La définition de ce corridor prévoit par exemple la mise en place d'ouvrages, de dispositifs préventifs de l'écrasement des amphibiens ou même de dispositifs de prévention des collisions avec le gibier.

Communes du lit majeur de la Saône

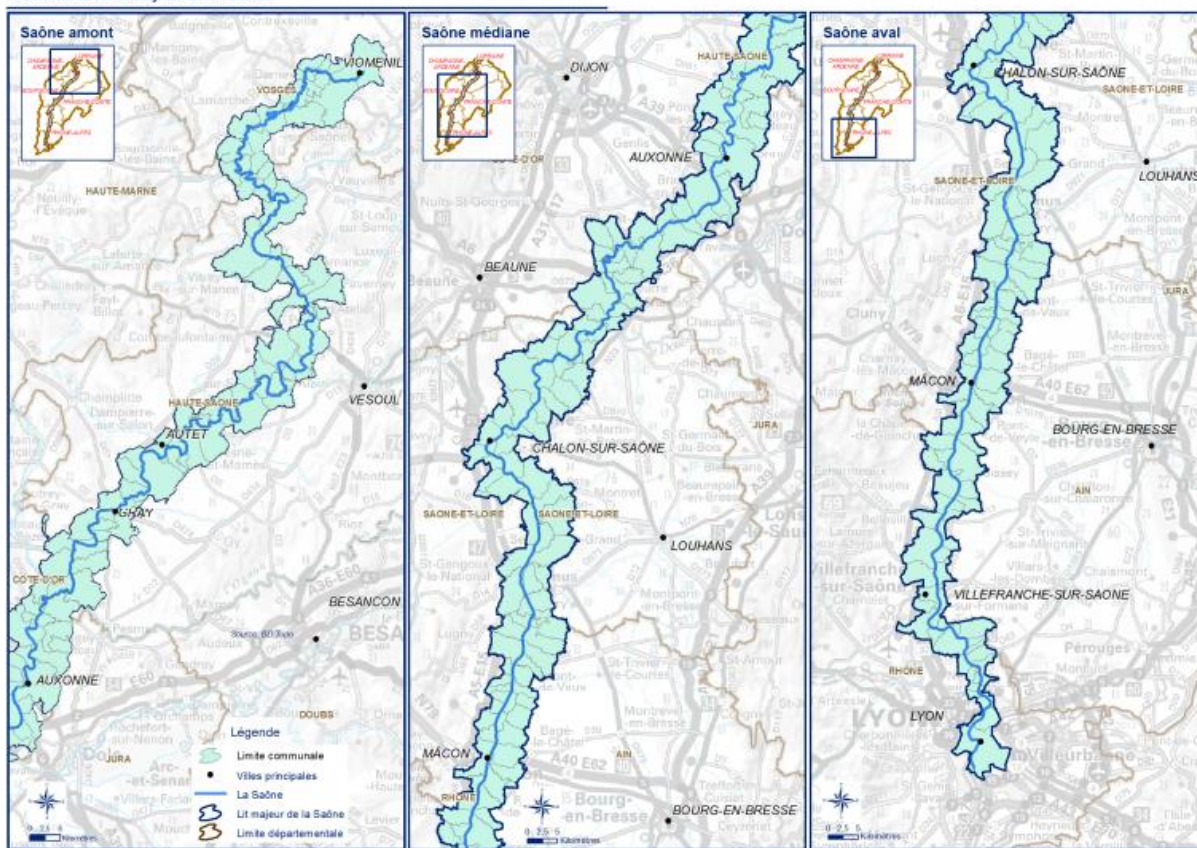


Figure 5 : Cartes des communes concernées par le lit majeur de la Saône, correspondant au périmètre de l'étude préalable à l'élaboration d'un corridor écologique sur le Val de Saône (source : EPTB Saône & Doubs)

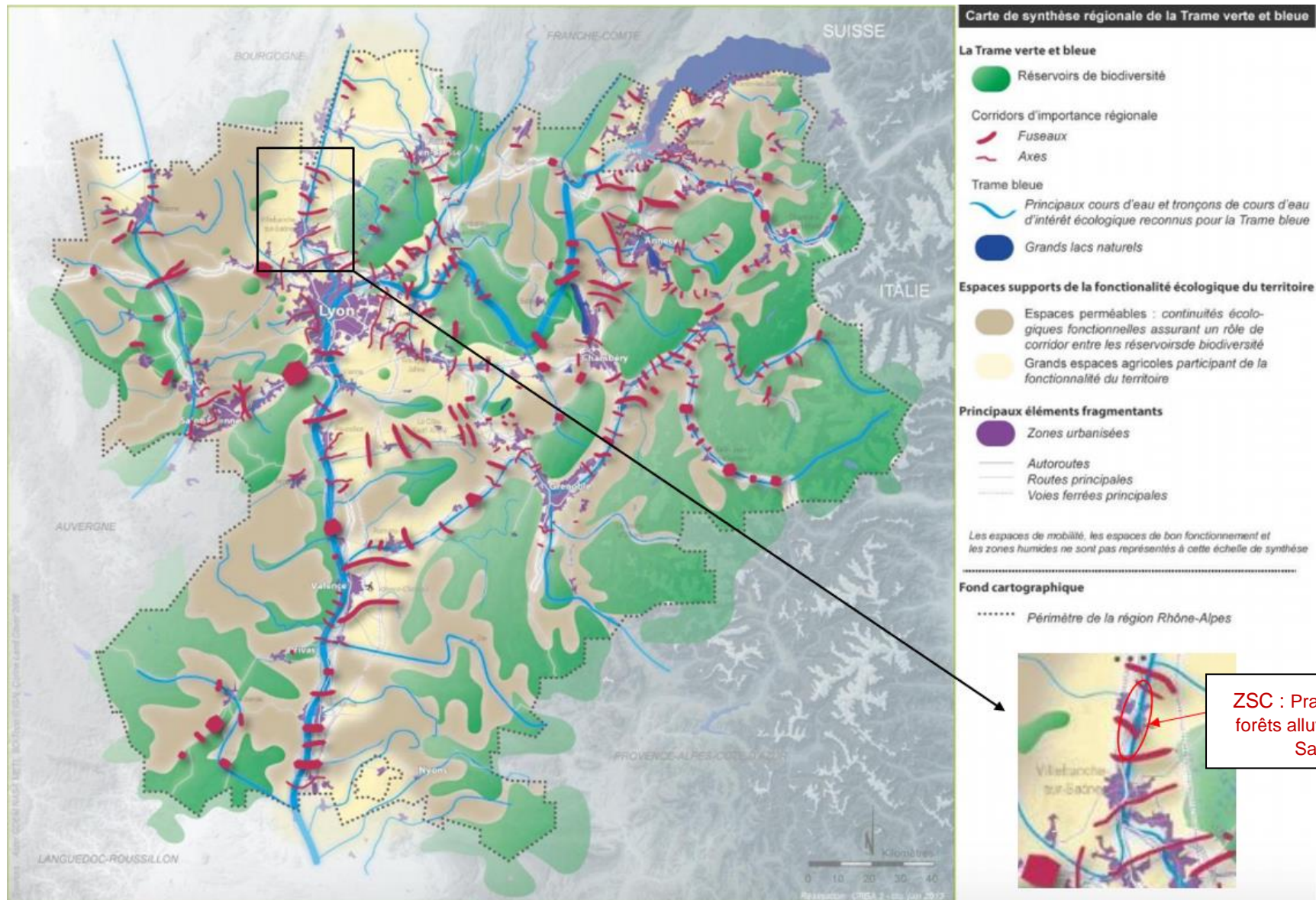


Figure 6 : Carte de synthèse de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et localisation du site d'étude (source : séminaire du 6 juin 2016 sur la mise en œuvre du SRCE d'Auvergne-Rhône-Alpes)

Des corridors de type fuseau ou axe sont identifiés sur la zone d'étude. De plus, le site est traversé par la Saône considérée comme un cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame Bleue.

3.3.1 Le milieu fermé : milieu forestier

Minoritaire au sein de la ZSC, ce réseau se situe surtout au niveau de l'île de Montmerle et de l'île de Genouilleux-Guéréins principalement. Ces deux îles constituent les dernières forêts alluviales du Val de Saône (potentielle pour l'île de Montmerle comme il s'agit maintenant en grande partie d'une coupe de peupleraie). La faune et la flore s'y disperse facilement. L'île de Montmerle est devenue depuis plus d'une dizaine d'années le refuge idéal des sangliers. Les animaux se nourrissent de baies, de glands et d'herbes tout en en restant dissimulés.

L'île de Genouilleux-Guéréins présente un réel intérêt écologique avec la présence d'espèces animales peu communes ou de milieux cités en Annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Cette richesse provient de la juxtaposition de différentes formations végétales, de petites superficies, mais bénéficiant d'un état fonctionnel correct (inondations régulières, faible présence des plantes invasives).

Le milieu forestier est aussi présent au niveau du marais de Boistray et des lisières boisées des bords de Saône et ruisseaux, ces lisières constituent des habitats de repos pour la Loutre d'Europe et d'alimentation pour le Castor d'Europe, deux espèces protégées nationalement et inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

3.3.2 Le milieu semi-ouvert

Majoritaire au sein de la ZSC, ce milieu correspond au paysage bocager, composé de prairies inondables et de haie de divers types, il est complémentaire aux forêts. Les haies offrent des habitats favorables à de nombreuses espèces de (micro-) mammifères comme le Hérisson d'Europe, protégé au niveau national.

3.3.3 Le milieu ouvert

Le milieu ouvert s'étend sur une grande partie de la ZSC et se compose essentiellement des zones de culture et maraichage.

3.3.4 Le milieu urbain

La majorité des secteurs habités sont à l'extérieur du périmètre. Cependant, quelques habitations isolées et le hameau de Port-Rivière (commune de Saint-Georges-de-Reneins) se trouvent dans le périmètre.

3.3.5 Les zones humides

La ZSC comprend le marais de Boistray d'une surface de 237,7 ha. Celui-ci est situé à l'emplacement d'un ancien bras de la Saône qui a disparu il y a plusieurs centaines d'années. Il concerne les communes de Saint-Georges-de-Reneins et d'Arnas. Le site a continué à être exploité au début des années soixante puis les prairies ont progressivement été abandonnées. La dynamique naturelle ayant repris son cours, les milieux prairiaux se sont banalisés et une fermeture du milieu a été constatée par le développement des saules et autres ligneux. Cependant, afin de préserver cette vaste zone humide, les acteurs locaux se sont mobilisés dès 1995 pour maintenir, avec le monde agricole et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), un entretien traditionnel du marais : fauche, pâturage, taille des arbres, conservation des mares... Ces pratiques favorisent la floraison de plantes rares et/ou protégées (ail anguleux, fritillaire pintade, etc.) et la reproduction d'espèces animales comme le cuivré des marais ou les oiseaux du marais.

Le dernier plan de gestion du marais de Boistray a été élaboré pour les années 2016 à 2021 suite au programme de 2011 à 2015 par le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels.

Il définissait six objectifs :

- **Objectif 1** : Améliorer la fonctionnalité hydrologique du marais
- **Objectif 2** : Restaurer et maintenir les milieux aquatiques annexes
- **Objectif 3** : Conserver l'intérêt patrimonial des milieux herbacés humides du site
- **Objectif 4** : Préserver voire améliorer les corridors écologiques existants
- **Objectif 5** : Sensibiliser et informer le public

Ce plan de gestion est en cours de révision.

En ce qui concerne l'île de Montmerle, les milieux humides (anciennes annexes hydrauliques, lônes, mares, mégaphorbiaies) ne sont plus fonctionnels suite à l'exploitation des bois peupleraies et drainage effectués. Les zones de mégaphorbiaies sont en cours de fermeture du fait du développement important des peupliers qui l'entourent.

Afin de réhabiliter la zone humide de l'île, l'EPTB a mis en œuvre des travaux en 2020 visant à restaurer les différents milieux naturels complémentaires et typiques des zones humides du Val de Saône :

- Reconnexion hydraulique et reprofilage de 4 baissières en partie ouest de l'île, avec végétalisation des abords ;
- Restauration de la zone de mégaphorbiaies de 1,7 ha au centre l'île ;
- Restauration de deux mares forestières.

Ces actions vont permettre la re-fonctionnalisation du caractère humide de l'île, sur une surface équivalente à 10,5 ha. La gestion et le suivi du projet seront effectués par l'EPTB, à la fois pour restaurer puis pour maintenir à terme l'état biologique (zone humide).

4 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA ZSC « PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »

4.1 PRESENTATION DE LA FAUNE DE LA ZSC, INSCRITE A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »

L'objectif de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (1992) est de rétablir ou maintenir la biodiversité sur le territoire européen par le recensement, la protection et la gestion de sites et d'espèces d'intérêt communautaire.

La directive est composée de 6 annexes :

- L'annexe I liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS).
- L'annexe II regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- L'annexe III donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
- L'annexe IV liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne.
- L'annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- L'annexe VI énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.



Un total de 16 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000.

Tableau 2 : Liste des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DHFF	LR MON	LR EU	LR FR	LR RA	ZNIEFF RA
Chiroptères								
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	II	II + IV	NT	VU	LC	LC	D
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	II	II + IV	LC	LC	LC	NT	D
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand Rhinolophe	II	II + IV	LC	NT	LC	EN	D
<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées	II	II + IV	LC	LC	LC	NT	D
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	II	II + IV	NT	VU	NT	VU	A/C/SM
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit Rhinolophe	II	II + IV	LC	NT	LC	NT	D
Odonates								
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	III	II	NT	NT	LC	LC	C (plaine rhodanienne)
<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	II	II + IV	LC	LC	NT	NT	C (plaine rhodanienne)
Coléoptères								
<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne	II	II + IV	VU	NT	I	/	/
<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane cerf-volant	/	II	/	NT	/	/	/
Mammifères terrestres								
<i>Castor fiber</i> (Linnaeus, 1758)	Castor d'Europe	II	II + IV + V	LC	LC	LC	LC	A/C/SM
<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	II	II + IV	NT	NT	LC	CR	D
Amphibiens								
<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	II	II + IV	LC	LC	NT	EN	D
Lépidoptères								
<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Ecaille chinée	/	II	/	/	/	/	/
<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais	II	II + IV	NT	LC	LC	LC	A/C/SM
Poissons								
<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	Bouvière	/	II	/	LC	LR	LC	/
<p>PN FR : Protection nationale _ II : Article 2 : Espèces protégées _ III : Article 3 : Espèces protégées DHFF : Directive « Habitats, Faune, Flore » 1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées LR : Listes Rouges (MON : Mondiale, EUR : Européenne, FR : Française, RA : Rhône-Alpes). LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique d'extinction ZNIEFF RA : Espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes</p>								

4.1.1 PRESENTATION DES ESPECES NATURA 2000 CONTACTEES RECEMMENT AU SEIN DE LA ZSC

4.1.1.1 Mammifères terrestres

Castor d'Europe <i>Castor fiber Linnaeus, 1758</i> Classification : Mammifères, Rongeurs, Castoridées		
Statut Protégée au niveau national : Arrêté du 23 avril 2007 Convention de Berne : Annexe II Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV Liste rouge européenne : Préoccupation mineure (LC) Liste rouge française : Préoccupation mineure (LC)	 <i>Castor d'Europe (source : INPN)</i>	
Description Le castor est le plus gros rongeur d'Europe, les adultes pèsent entre 15 et 38 kg, sa morphologie est adaptée à la vie aquatique. Sa queue est aplatie, recouverte d'écaillles ou de pseudo-écaillles et est recouverte de poils à la base, il s'en sert comme gouvernail. Il possède un pelage brun-roux imperméable, plus jaune et très dense sur le ventre. Ses oreilles et ses pattes sont petites, les pattes postérieures étant palmées.		
Ecologie & biologie Reproduction : Espèce nocturne, crépusculaire et monogame, construisant des barrages, vivant en petits groupes familiaux dans des terriers ou huttes. Maturité sexuelle à 2 ans (femelle) et 3 ans (mâle). Accouplements dans l'eau de janvier à mars, une seule portée par an, gestation de 107 jours en moyenne, naissance entre mi-mai et mi-juin. Jusqu'à 5 jeunes par portée (moins de 2 en moyenne), émancipation au cours de leur deuxième hiver.		Régime alimentaire : Les castors sont strictement végétariens, ils consomment des plantes herbacées, écorces d'arbres, feuilles et rameaux. Les arbres de la famille des salicacées sont les plus recherchés.
Habitat : Eaux douces, stagnantes ou courantes, mais bordées de fourrés épais (saules, peupliers, bouleaux).		
Etat des populations En Europe et en France Les populations se distribuent de manière discontinue de l'Europe de l'Ouest au nord-est de la Mongolie. En France, l'espèce est présente dans 38 départements métropolitains, essentiellement dans le Sud-Est, le Centre et le Nord-Est jusqu'à 700 m d'altitude. Le Bassin Rhodanien constitue le berceau originel de l'espèce à partir duquel de nombreuses réintroductions ont pu être engagées et réussies.	Répartition et abondance <u>Carte de répartition du Castor en France métropolitaine (source : fiche espèce 1337, INPN)</u> 	
Au sein de la ZSC D'après l'étude réalisé en 2019 par France Nature Environnement, un ancien gîte est présent sur la commune de Saint-Georges-de-Reneins et 3 familles se situent en périphérie sud du site. L'espèce étant de manière générale dans une dynamique de recolonisation les zones boisées en bords du linéaire de cours d'eau peuvent constituer des habitats d'alimentation possibles.		
Menaces <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'espèces végétales exotiques qui affectent les potentialités alimentaires du castor. ▪ Le piégeage du Ragondin (rongeur aquatique indésirable) constitue une menace du fait des appâts non sélectifs pouvant attirer le Castor. ▪ Ecrasement sur l'autoroute (pas de données aucun suivi réalisé par APRR) ▪ Manque de ripisylve (étroite/dégradé/inexistante) avec des portions de ripisylve parfois absence et une agriculture venant jusqu'au bord de la Saône. Le battillage est certainement un frein à l'installation des gîtes, et oblige les familles à se concentrer sur les annexes fluviales. ▪ Perturbation des continuités Nord/Sud du fait de la présence des infrastructures (routière/ferroviaire...) 		
Propositions de gestion <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conserver et proposer des bandes arbustives (habitat de ripisylve) d'au moins 5 m de large au contact de l'eau afin de préserver les gîtes et ressources alimentaires. ▪ Favoriser les suivis de franchissement ou contournement d'ouvrages d'art. Pour les petits ouvrages, l'installation d'une rampe est possible. (Buse sous autoroute au niveau du marais de Boistray suivi APRR) ▪ Eloigner les appâts (permettant la lutte contre les rongeurs nuisibles) à plus de 20 m de l'eau ou choisir des méthodes de captures sélectives favorisant les pièges de catégorie 1. ▪ Etablir des échanges et communications sur les résultats des piégeages et les résultats de suivi des passages faune sous l'autoroute. ▪ Réaliser des suivis des piégeages et communication ▪ Suivre l'évolution des dégâts et conseiller des protections adaptées aux plaignants. ▪ Mobiliser le suivi de la buse sous autoroute au niveau du marais de Boistray suivi par APRR 		
Sources <ul style="list-style-type: none"> ▪ BESNARD V. & MOUTOU F. (2014) – Mammifères sauvages de France – Les guides Nathan., 80 pp. ▪ https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1337.pdf 		

Loutre d'Europe
Lutra lutra (Linnaeus, 1758)
Classification : Mammifères, Carnivores, Mustéolidées

Statut

Protégée au niveau national : Arrêté du 23 avril 2007
Convention de Berne : Annexe II
Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV
Liste rouge européenne : Quasi-menacé (NT)
Liste rouge française : Préoccupation mineure (LC)



Loutre d'Europe (source : INPN)

Description

Les mâles pèsent 6 à 17 kg et les femelles 5 à 12 kg. Pelage brun dessus, blanc-gris dessous, aspect un peu hérissé quand elle sort de l'eau. Corps long et fuselé, tête fine avec crâne et front aplatis. Longues vibrisses de 20 cm. Petites oreilles, pattes palmées. Queue puissante, entièrement poilue et large à la base, terminée en pointe.

Ecologie & biologie

Reproduction :

Espérance de vie moyenne de 6 à 7 ans. Espèce solitaire, les couples ne se forment que pendant la période de reproduction qui peut avoir lieu toute l'année mais surtout en hiver. Maturité sexuelle à 3 ans pour les mâles et 4 ans pour les femelles. La gestation dure 2 mois et les portées sont de deux à trois petits. L'éducation des petits dure 2 ans.

Régime alimentaire :

Poissons (50-90%), batraciens, rongeurs, oiseaux, invertébrés (insectes, écrevisses, crabes, vers)

Habitat :

Milieux aquatiques d'eau douce. Cours d'eau, étangs, lacs et marais, mais aussi côtes marines parfois et estuaires.

Etat des populations

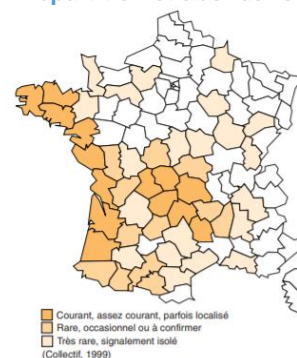
En Europe et en France

L'espèce se rencontre en Europe occidentale, elle est encore abondante au Portugal, en Albanie, en Irlande et en Ecosse, ailleurs elle a considérablement régressé. En France, l'espèce est présente dans 47 départements, elle persiste seulement sur les parties Ouest et Centre de la France, dans les zones les moins dégradées.

Au sein de la ZSC

Cette espèce a été contactée dans le secteur de Belleville-en-Beaujolais (Motio) par la FNE en 2015 et n'a pas été recensée de nouveau en 2019.

Répartition et abondance



Carte de répartition de la Loutre en France métropolitaine (source : MNHN)

Menaces

- Alteration des habitats aquatiques.
- Pollution et eutrophisation de l'eau entraînant aussi une diminution du peuplement piscicole et donc de la ressource alimentaire de la Loutre.
- Contamination par des biocides (pesticides, PCB et métaux lourds).
- Mortalité accidentelle (collisions routières)
- Dérangement par les activités sportives nautiques



Propositions de gestion

- Veiller à la non-fragmentation des habitats, au maintien des niveaux et de la qualité de l'eau par la mise en place de mesures de conservation, de gestion et de restauration des milieux aquatiques fréquentés par la Loutre et proscrire la destruction de zones humides qui lui sont propices prioritairement sur les zones de confluence des cours d'eau.
- Conserver et proposer des bandes arbustives (habitat de ripisylve) d'au moins 5 m de large au contact de l'eau afin de préserver les gîtes et ressources alimentaires.
- Favoriser les modes d'exploitation agricole extensives à la périphérie des zones humides et des cours d'eau.
- Préserver et restaurer les zones d'habitats favorables.
- Favoriser les lieux de refuges le long des cours d'eau en maintenant les ripisylves peu entretenues et les arbustes épineux.
- Préserver et restaurer la végétation naturelle des berges et rivages dans les zones de cultures, éviter le déboisement des berges.

Sources

- BESNARD V. & MOUTOU F. (2014) – Mammifères sauvages de France – Les guides Nathan., 80 pp.
- <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1355.pdf>

4.1.1.2 Chiroptères

Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774) Classification : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés	
<p style="text-align: center;">Statut</p> <p>Protégée au niveau national : Arrêté du 23 avril 2007 Convention de Berne : Annexe II Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV Liste rouge européenne : Vulnérable (VU) Liste rouge française : Préoccupation mineure (LC)</p>	 <p><i>Barbastelle d'Europe</i> (source : C. Robiller)</p>
<p>Description</p> <p>Chauve-souris de couleur sombre et de taille moyenne, elle se reconnaît à sa face noirâtre caractéristique. Elle présente un museau court avec des oreilles très larges, triangulaires et qui se rejoignent sur le front. Le pelage est noir-charbon avec l'extrémité des poils dorée ou argentée sur le dos.</p>	
<p>Ecologie & biologie</p> <p>Reproduction : La période d'accouplement se déroule d'août à mars. Les colonies de mise-bas regroupent entre 5 et 20 femelles. Chacune met au monde un petit par an.</p> <p>Régime alimentaire : Cette espèce est une des plus spécialistes en termes de proie. Elle consomme à 99% des micro-lépidoptères.</p>	<p>Gîtes d'été : Presque toujours liée au bois. Se réfugie sous des écorces décollées, majoritairement en forêt. On la retrouve parfois dans les bâtis, entre des poutres des charpentes ou un coffrage de fenêtre... Rares individus au sein de falaises ou dans des ponts en béton. En Auvergne-Rhône-Alpes les études par télémétrie ont généralement montré une majorité de présence des colonies de mise bas en bâtis et pas en milieux forestier. Mais cela est liée à la qualité des boisement souvent jeunes, qui présentes peu d'élément favorable suffisamment important pour les colonies de mise bas. L'enjeu bâti est important pour cette espèce. <i>Barbastelle d'Europe</i> - Les chauves-souris de Rhône-Alpes (fauneauvergnerrhonealpes.org)</p> <p>Gîtes d'hiver : Caves voutées, ruines, souterrains, tunnels, entrée des grottes. Secondairement derrière des volets ou sous des écorces d'arbres</p> <p>Habitats de chasse : Inféodée aux milieux ouverts entrecoupés d'une végétation dense. Milieux forestiers et zones humides</p>
<p>Etat des populations</p> <p>En Europe et en France Présence dans une grande partie de l'Europe, aussi au Maroc et dans les îles Canaries. Les populations d'Europe subissent un déclin général. L'état des populations la plus critique est au nord de son aire de répartition, notamment en Angleterre, Belgique (où elle est considérée comme éteinte) et en Allemagne.</p> <p>Au sein de la ZSC Cette espèce a été contactée lors de l'inventaire des chiroptères mené par la FNE en 2014. Les contacts les plus importants sont situés au niveau du marais de Boistray.</p>	<p>Répartition et abondance</p> <div style="text-align: center;">  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Espèce actuellement très rarement inventoriée ou exceptionnellement observée (moins de 5 données) ■ Espèce actuellement rare ou assez rare ■ Espèce peu commune ou localement commune ■ Espèce assez commune à très commune ■ Espèce présente mais mal connue ■ Espèce disparue ou non retrouvée sur la zone ■ Espèce absente, n'ayant jamais été trouvée <p><small>Source : Arthur L., Lemaire M., 2015 - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotopie, Mèze (Collection Parthénopie), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2^{de} éd., 544p.</small></p> </div> <p><i>Carte de répartition de la Barbastelle en France, Suisse Belgique et Luxembourg</i> (source : MNHN)</p>
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction des proies des chauves-souris du fait des traitements phytosanitaires diminuant les populations des micro-lépidoptères notamment et de la circulation routière détruisant des milliers de tonnes d'insectes par an en France. ▪ Effet de glissière lors des passages autoroutiers ▪ Pollution lumineuse ▪ Abattage des arbres gîtes/ l'absence de vieux boisements et la restauration des bâtis. 	
<p>Propositions de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un rayon de 13 km autour des colonies de mise bas, encourager une gestion forestière favorisant la futaie irrégulière ou le taillis-sous-futaie, d'essences autochtones. ▪ Eviter tout traitement chimique non sélectifs et à rémanence importante. ▪ Favoriser le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres. ▪ Limiter les éclairages publics aux deux premières heures de la nuit dans les zones rurales (le pic d'activité de nombreux lépidoptères, proies des chauves-souris, se situe en milieu de nuit). ▪ Procéder au contrôle systématique des abattages d'arbres gîtes et proposer des plannings d'interventions adaptés et remplacement des gîtes avérés par des gîtes artificiels. ▪ Intégrer le bois baron au site Natura 2000 ▪ Sensibiliser les propriétaires de bâtiments favorables, favoriser la prise en compte du cycle biologique des chauves-souris dans le cadre des travaux de rénovation, entretien.... ▪ Assurer la fonctionnalité des axes de déplacement Nord/Sud mais également Est/Ouest notamment au niveau des infrastructures. Aménagement des ouvrages, gestion des haies aux abords et plantation. 	
<p>Sources</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ARTHUR L. & LEMAIRE M. 2015. — Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Deuxième édition. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris ; Biotopie, Mèze, 544 p. (Hors collection ; 38). ▪ https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1308.pdf 	

Grand Murin
Myotis myotis (Borkhausen, 1797)
 Classification : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Statut

Protégée au niveau national : Arrêté du 23 avril 2007
 Convention de Berne : Annexe II
 Convention de Bonn : Annexe II
 Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV
 Liste rouge européenne : Préoccupation mineure (LC)
 Liste rouge française : Préoccupation mineure (LC)



Grand Murin (source : INPN)

Description

Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français. Son pelage est dense, court avec des poils bruns à la base. Le dos est brun-gris, parfois roussâtre et le ventre est gris clair. Le museau est court et large, la face presque nue, rosée. Les oreilles sont longues et larges avec 7 à 8 plis transversaux et les ailes sont larges de couleur brun-gris. Les adultes pèsent 28 à 40 g.

Ecologie & biologie

Reproduction :

Maturité sexuelle atteinte à 3 mois pour les femelles et 15 mois pour les mâles. L'accouplement a lieu dès le mois d'août jusqu'au début de l'hibernation. Les femelles donnent naissance à 1 petit par an (parfois 2), elles peuvent se regrouper en colonie de plusieurs milliers d'individus, partageant l'espace avec d'autres espèces de chiroptères.

Régime alimentaire :

Coléoptères et papillons en vol, mais aussi gros coléoptères non volants, araignées, criquets, grillons chassés à terre.

Gîtes d'été :

Sites épigés dans des sites assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C : sous les toitures, combles, greniers, grottes, caves, carrières souterraines, anciennes mines.

Gîtes d'hiver :

Cavités souterraines (anciennes carrières et mines), caves de température de 7-12°C et d'hygrométrie élevée.

Habitats de chasse :

Forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte ...) et végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Etat des populations

En Europe et en France

En Europe, le Grand Murin se rencontre de la péninsule Ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles Britanniques et en Scandinavie. En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis quelques départements de la région parisienne.

Au sein de la ZSC

Cette espèce a été contactée lors de l'inventaire des chiroptères mené par FNE en 2014. Les contacts les plus importants sont situés au niveau du marais de Boistray.

Répartition et abondance



Carte de répartition du Grand Murin en France métropolitaine (source : fiche espèce 1324, INPN)

Menaces

- Destructures et dérangements des gîtes d'été causé par des travaux de toiture, d'isolation ... et des gîtes d'hiver suite à l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.
- Disparition de nombreuses colonies suite à la pose de grillage « anti-pigeons » dans les clochers.
- Perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas à cause du développement des éclairages publics
- Modification ou destruction d'habitats de chasse (lisières forestières, prairies de fauche ...), épandage d'insecticides réduisant le nombre de proies et provoquant des intoxications.

Propositions de gestion

- Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos ...). La pose de « chiroptières » dans les toitures peut permettre d'ouvrir de nouveaux accès.
- Conservation ou création de gîtes potentiels autour des sites de mise bas dans un rayon de quelques km.
- Maintien ou reconstitution de terrains de chasse favorables au Grand Murin (système bocager).
- Eviter de labourer ou pulvériser d'insecticides les prairies où les larves de tipules et hannetons (proies) se développent.
- Maintenir les futaies feuillues présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée et leurs lisières, ce qui n'est pas incompatible avec un objectif de production ligneuse.
- Information et sensibilisation du public dans les communes hébergeant des colonies.
- Prospection des granges et habitations et sensibilisation des propriétaires des bâtiments
- Assurer la fonctionnalité des axes de déplacement Nord/Sud mais également Est/Ouest notamment au niveau des infrastructures. Aménagement des ouvrages, gestion des haies aux abords et plantation.

Sources

- ARTHUR L. & LEMAIRE M. 2015. — Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Deuxième édition. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris ; Biotope, Mèze, 544 p. (Hors collection ; 38).
- <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1324.pdf>

Grand Rhinolophe
Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)
 Classification : Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Statut

Protégée au niveau national : Arrêté du 23 avril 2007
 Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV
 Convention de Berne : Annexe II
 Convention de Bonn : Annexe I et II
 Liste rouge Européenne : Quasiment menacé (NT)
 Liste rouge Nationale : Préoccupation mineure (LC)



Grand Rhinolophe (source : INPN)

Description

C'est le plus grand rhinolophe de France. Ses ailes sont courtes et larges et les avant-bras robustes. La feuille nasale est constituée de la selle dont l'appendice supérieur est court et arrondi, et l'inférieur pointu. Son pelage est épais, gris brun sur le dos avec des nuances de brun roux, et blanc grisâtre sur le ventre.

Ecologie & biologie

Reproduction

Copulation de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à un millier d'adultes). Un petit par femelle et par an dont la parturition a lieu de mi-juin à fin juillet.

Régime alimentaire

Son régime varie en fonction des saisons. Les lépidoptères représentent 40% de son alimentation. Les coléoptères sont capturés surtout en juillet puis des trichoptères de mi-septembre à début octobre.

Gîtes d'été :

En été, le Grand Rhinolophe s'installe dans des bâtis tels que des étables, bâtiments abandonnés, combles, cheminés.

Gîtes d'hiver

Il hiberne de fin octobre à mi-avril, en essaim, dans des cavités à forte hygrométrie, avec une préférence pour les galeries de mines, carrières, grandes caves, parties souterraines de barrages, grottes.

Habitats de chasse

Pour la chasse, ces milieux de prédilection sont les pâtures entourées de haies. L'espèce apprécie aussi la proximité de zones d'eau, les milieux mixtes, lisières de massifs de feuillus, végétation semi-ouverte, sous-bois dégagés, vergers, parcs, prairies, landes, jardins.

Etat des populations

En Europe et en France

Rare et en fort déclin dans le Nord-Ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

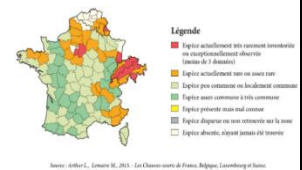
En France, seules des petites populations subsistent dans le nord. Les plus grandes populations se trouvent à l'Ouest de la France avec 50% des effectifs hivernaux.

Au sein de la ZSC

Cette espèce a été contactée lors de l'inventaire des chiroptères mené par FNE en 2014. Il a été détecté au niveau de l'Ile du Motio.

Un important site d'hivernage du Grand Rhinolophe a été récemment découvert (2021) sur l'ENS du Massif d'Avenas et plus particulièrement la commune de Lantignié.

Répartition et abondance



Carte de répartition du Grand Rhinolophe en France métropolitaine (Source : MNHN)

Menaces

- Intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et modification des paysages dues au développement de l'agriculture intensive (disparition des prairies et diminution de l'élevage extensif) entraînant une diminution voire disparition de la biomasse d'insectes et donc de la ressource alimentaire du Grand rhinolophe.
- Le Grand rhinolophe suit les éléments du paysage pour se déplacer, il pâtit donc du démantèlement de la structure paysagère, ce qui détruit ses habitats de chasse.
- Disparition de nombreuses colonies suite à la pose de grillage « anti-pigeons » dans les clochers.
- Perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas à cause du développement des éclairages publics

Propositions de gestion

- Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos ...).
- La pose de « chiroptières » dans les toitures peut permettre d'ouvrir de nouveaux accès.
- Gestion du paysage favorable à l'espèce au niveau des terrains de chasse, dans un rayon de 4 à 5 km autour des colonies de mise bas par : maintien ou création des pâtures permanentes, limitation des cultures de céréales, maintien du pâturage par des bovins adultes à proximité des gîtes (permettant la présence d'insectes coprophages), interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine (le remplacer par la moxidectine, fenbendazole), maintenir les ripisylves et boisements de feuillus, limitation des traitements chimiques.
- Protection du paysage (classement de boisements ou haies) sensibilisation des propriétaires des bâtiments.
- Prospection de nouveau gîte
- Intégration du bois baron au site Natura 2000
- Assurer la fonctionnalité des axes de déplacement Nord/Sud mais également Est/Ouest notamment au niveau des infrastructures. Aménagement des ouvrages, gestion des haies aux abords et plantation.

Sources

- ARTHUR L. & LEMAIRE M. 2015. — Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Deuxième édition. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris ; Biotope, Mèze, 544 p. (Hors collection ; 38) ;
- <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1304.pdf>

Petit Rhinolophe
Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)
Classification : Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Statut

Protégée au niveau national : Arrêté du 23 avril 2007
Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe I et II
Liste rouge Européenne : Quasiment menacé (NT)
Liste rouge Nationale : Préoccupation mineure (LC)



Petit Rhinolophe (source : INPN)

Description

Le Petit Rhinolophe est le plus petit représentant de la famille des Rhinolophidés, il ne peut pas être confondu avec les autres espèces. Le pelage est brun clair sur le dos et grisâtre sur le ventre. Les membranes alaires et les oreilles sont marron clair.

Ecologie & biologie

Reproduction

La maturité sexuelle des femelles est atteinte à un an et la copulation a lieu de l'automne au printemps. Les colonies de reproduction regroupant de 10 à des centaines d'adultes parfois associées au Grand Rhinolophe ou au Grand Murin.

20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune de mi-juin à mi-juillet. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.

Régime alimentaire

L'espèce est insectivore, il n'y a pas de sélection apparente dans la taille des proies consommées, dont l'envergure varie de 3 à 14 mm.

Gîtes d'été :

Combles ou caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus (châteaux, moulins, églises ...).

Gîtes d'hiver

Cavités naturelles ou artificielles souvent souterraines avec une température comprise entre 4°C et 16°C, une obscurité totale et une hygrométrie généralement élevée.

Habitats de chasse

Linéaires arborés de types haies (bocages) ou lisières forestières) avec présence préférentielle de milieux humides (rivières, étangs ...).

Etat des populations

En Europe et en France

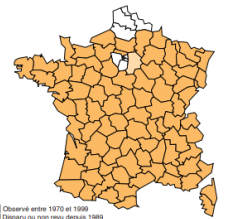
L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale. Elle est connue dans presque toutes les régions françaises mais est absente de la région Nord, la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie.

Au sein de la ZSC

Cette espèce a été contactée en périphérie du site Natura 2000.

Répartition et abondance

*Carte de répartition du
Petit Rhinolophe en
France métropolitaine
(Source : INPN)*



Menaces

- Modification du paysage par le retournement des prairies, assèchement des zones humides.
- Accumulation de pesticides utilisés dans l'agriculture intensive et de produits toxiques pour le traitement des charpentes.

Propositions de gestion

- Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos ...). La pose de « chiroptères » dans les toitures peut permettre d'ouvrir de nouveaux accès.
- Gestion du paysage favorable à l'espèce au niveau des terrains de chasse, dans un rayon de 4 à 5 km autour des colonies de mise bas par : maintien ou création des pâtures permanentes, limitation des cultures de céréales, maintien du pâturage par des bovins adultes à proximité des gîtes (permettant la présence d'insectes coprophages), éviter de vermifuger le bétail à l'ivermectine (le remplacer par la moxidectine, fenbendazole), maintenir les ripisylves et boisements de feuillus, limitation des traitements chimiques.
- Protection du paysage (classement de boisements ou haies) et sensibilisation des propriétaires des bâtiments.
- Prospection de nouveau gîte
- Intégration du bois baron au site Natura 2000.
- Assurer la fonctionnalité des axes de déplacement Nord/Sud mais également Est/Ouest notamment au niveau des infrastructures.
- Aménagement des ouvrages, gestion des haies aux abords et plantation.

Sources

- ARTHUR L. & LEMAIRE M. 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénopé); MNHN, Paris, 544p.;
- <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1303.pdf>

Murin à oreilles échancrées
Myotis emarginatus (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)
Classification : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidées

Statut

Protégée au niveau national : Arrêté du 23 avril 2007
Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe I et II
Liste rouge Européenne : Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge nationale : Préoccupation mineure (LC)



Murin à oreilles échancrées (source : INPN)

Description

Il s'agit d'une chauve-souris de taille moyenne. Le pelage est épais et laineux, gris-brun ou gris-fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. Les jeunes ont un pelage grisâtre. Les oreilles sont de taille moyenne avec une échancrure au 2/3 du bord externe du pavillon, le museau est marron clair assez velu. Les ailes sont marron foncé.

Ecologie & biologie

Reproduction

Copulation en automne et peut-être jusqu'au printemps, la gestation dure 50 à 60 jours. Mise-bas de mi-juin à fin-juillet. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable de 20 à 200 individus en moyenne, régulièrement associées au Grand Rhinolophe.

Régime alimentaire

Spécialisation importante de l'espèce qui se nourrit essentiellement de diptères (*Musca* sp.) et d'araignées (argiopides). Les autres proies (coléoptères, névroptères et hémiptères) sont occasionnelles et révèlent un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

Gîtes d'été :

Les individus isolés se fixent sous les chevrons des maisons, parfois en pleine lumière. Les colonies de mise-bas acceptent également une faible lumière dans leurs gîtes (combles, greniers). L'espèce est très fidèle à ses gîtes.

Gîtes d'hiver

Cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves tunnels, viaducs) répondant à certaines caractéristiques : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

Habitats de chasse

Forêts (lisières et intérieurs des massifs), bocages, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Chasse aussi au-dessus des rivières, les bâtiments sont également prospectés.

Etat des populations

En Europe et en France

L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crète et la limite sud de la Turquie. En France, l'espèce est connue dans toutes les régions et est presque partout présente.

Au sein de la ZSC

Cette espèce a été contactée par FNE en 2014 sur le secteur des Lônes de Belleville-en-Beaujolais et Taponas. L'espèce est également présente dans le réseau souterrain du site de Lantignié.

Répartition et abondance



Carte de répartition du Murin à oreilles échancrées en France métropolitaine (source : fiche espèce 1321, INPN)

Menaces

- Disparition de gîtes de reproduction épigés suite aux rénovations de combles, toitures ...
- Disparition de milieux de chasse et des proies par la monoculture (céréalière ou forestière) et par la disparition de l'élevage extensif.
- Collisions routières mortelles.

Propositions de gestion

- Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos ...). La pose de « chiroptères » dans les toitures peut permettre d'ouvrir de nouveaux accès.
- Gestion du paysage favorable à l'espèce au niveau des terrains de chasse, dans un rayon de 4 à 5 km autour des colonies de mise bas par : maintien ou création des pâtures permanentes, limitation des cultures de céréales, maintien du pâturage par des bovins adultes à proximité des gîtes (permettant la présence d'insectes coprophages), éviter de vermifuger le bétail à l'ivermectine (le remplacer par la moxidectine, fenbendazole), maintenir les ripisylves et boisements de feuillus, limitation des traitements chimiques.
- Protection du paysage (classement de boisements ou haies).
- Prospection de nouveau gîte
- Intégration du bois baron au site Natura 2000
- Assurer la fonctionnalité des axes de déplacement Nord/Sud mais également Est/Ouest notamment au niveau des infrastructures. Aménagement des ouvrages, gestion des haies aux abords et plantation.

Sources

- ARTHUR L. & LEMAIRE M. 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope); MNHN, Paris, 544p.;
- <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1321.pdf>

Murin de Bechstein
Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)
Classification : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidées

Statut

Protégée au niveau national : Arrêté du 23 avril 2007
Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Liste rouge Européenne : Vulnérable (VU)
Liste rouge nationale : Quasi menacée (NT)



Murin de Bechstein (source : INPN)

Description

Chiroptère de taille moyenne pesant en moyenne 7 à 12 g. Oreilles caractéristiques très larges, non soudées à la base et dépassant largement le museau sur un individu au repos. Pelage assez long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre, museau rose.

Ecologie & biologie

Reproduction

Copulation en hibernation, mise-bas fin juin début juillet. Colonies composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîtes diurnes. Mâles solitaires à cette époque. Un jeune par an, volant dans la première quinzaine d'août.

Régime alimentaire

Arthropodes, essentiellement forestiers, diptères et lépidoptères mais aussi névroptères. Ces ordres sont composés majoritairement d'insectes volants. Les proies secondaires sont capturées au sol ou sur le feuillage d'arbres : coléoptères, opilions, araignées, chilopodes, dermoptères, chenilles ...

Gîtes d'été :

Les colonies occupent des arbres creux, plus rarement des bâtiments. Des individus isolés se rencontrent dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce occupe plusieurs gîtes diurnes situés à moins d'un km les uns des autres avec une recombinaison des colonies lors du changement de gîte.

Gîtes d'hiver

Hibernation dans les arbres, rarement en milieu souterrains, le plus souvent isolé dans des fissures et interstices dont la température est comprise entre 3 et 12°C et avec une hygrométrie supérieure à 98%.

Habitats de chasse

Terrains de chasse conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures ...) dans lesquelles le Murin de Bechstein se repose la nuit.

Etat des populations

En Europe et en France

Espèce présente dans l'Europe de l'Ouest du Sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie. En France, l'espèce se rencontre dans la plupart des départements mais est rare en bordure méditerranéenne et en Corse. Espèce présente jusqu'à 1400 m d'altitude.

Au sein de la ZSC

Cette espèce a été contactée par FNE en 2014 sur le secteur des lînes de Belleville-en-Beaujolais et Taponas.

Répartition et abondance

Carte de répartition du Murin de Bechstein en France métropolitaine (source : fiche espèce 1323, INPN)



Menaces

- Augmentation du nombre de monocultures intensives d'essences importées.
- Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (ressource alimentaire)
- Destruction de la ressource alimentaire par la circulation routière qui tue plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France.
- Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes).



Propositions de gestion

- Création de plans de gestion forestière à l'échelle locale sur l'ensemble de l'aire de répartition nationale de l'espèce, limitant la surface dévolue à la monoculture à 30% maximum de la surface boisée totale et en prévoyant, pour les repeuplements d'une surface supérieure à 15 ha, l'obligation de conserver ou créer des doubles alignements arborés d'essences autochtones de part et d'autres des pistes d'exploitation et des cours d'eau, et des alignements simples le long des lisières extérieures ou intérieures (clairières, étangs).
- Encourager le maintien de parcelles âgées de feuillus à proximité des colonies de mise bas, sur une superficie minimale de 250 ha.
- Prospection de nouveau gîte
- Intégration du bois baron au site Natura 2000
- Assurer la fonctionnalité des axes de déplacement Nord/Sud mais également Est/Ouest notamment au niveau des infrastructures. Aménagement des ouvrages, gestion des haies aux abords et plantation.


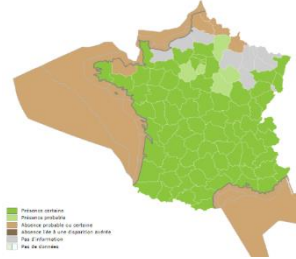
Sources

- ARTHUR L. & LEMAIRE M. 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope); MNHN, Paris, 544p.;
- <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1323.pdf>

4.1.1.3 Amphibiens

Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768) Classification : Amphibien, Urodèle, Salamandridées	
<p style="text-align: center;">Statut</p> <p>Protégée au niveau national : Arrêté du 23 avril 2007 Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV Convention de Berne : Annexe II Liste rouge Européenne : Préoccupation mineure (LC) Liste rouge nationale : Quasi menacé (NT)</p>	 <p><i>Triton crêté</i> (source : INPN)</p>
<p>Description</p> <p>Grand triton robuste, aux membres massifs et à la queue aussi longue que le corps. La peau est sombre et légèrement rugueuse, le ventre est jaunâtre ou orangé avec des taches sombres. Le mâle porte une crête en période nuptiale. Les adultes mesurent de 14 à 16 cm (parfois 18 cm).</p>	
<p>Ecologie & biologie</p> <p>Reproduction : Maturité sexuelle atteinte à 2-3 ans, reproduction dans l'eau au printemps. Les adultes reviennent pondre dans leur mare de naissance ou à proximité. Une seule ponte de 200-300 œufs par an. Eclosion au bout de 15 jours.</p> <p>Régime alimentaire : Insectes aquatiques et leurs larves, crustacés, vers, têtards. A terre, le triton crêté consomme des insectes, vers et limaces.</p>	
<p>Etat des populations</p> <p>En Europe et en France L'espèce est présente dans une grande partie de l'Europe, elle atteint la Scandinavie au Nord et les monts de l'Oural au Nord-Est. Au Sud, elle atteint les Alpes et le Sud-Ouest de la Roumanie. D'Est en Ouest elle est présente du centre de la Russie jusqu'à la France où elle est présente dans la moitié Nord du pays avec une expansion dans le Massif central.</p> <p>Au sein de la ZSC Présent dans les mares des prairies de Vareilles et dans le marais de Boistray.</p>	<p style="text-align: center;">Répartition et abondance</p> <p><i>Carte de répartition du Triton crêté en France métropolitaine</i> (source : fiche espèce 1166, INPN)</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Observé entre 1990 et 1999</p>
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disparition des habitats aquatiques et terrestres de l'espèce causé par remembrement des terres agricoles provoquant l'isolement des populations. ▪ Comblement ou abandon des mares existantes par l'Homme ▪ Arrachage des haies et destruction de bosquets à proximité des points d'eau à Triton, ces abris étant indispensables à l'espèce durant sa phase terrestre. ▪ Les traitements phytosanitaires des champs détruisent les ressources alimentaires disponibles pour l'espèce durant sa phase terrestre. ▪ Les curages de fossés ou de mares menés sans précaution induisent une menace sur les populations de l'espèce et notamment les larves. ▪ Les œufs et larves sont menacés par la pollution et l'eutrophisation des eaux. ▪ L'empoisonnement des mares peuvent causer de gros dégâts sur les populations de larves. 	
<p>Propositions de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver ou même multiplier les mares et autres points d'eau nécessaires à la reproduction de l'espèce. ▪ Eviter de combler les mares et prévoir des connexions entre elles. ▪ Proposer un entretien des mares en cas de comblement naturel ▪ Conserver des zones refuges lors de l'entretiens des mares ▪ Pour la création de mare, veiller à la déconnection des réseaux des mares par rapport à la Saône. ▪ Limiter les monocultures de plantes comme le maïs à proximité des points d'eau afin d'éviter la création de barrières biologiques entre les populations de Tritons. ▪ Maintenir et entretenir les haies et bandes enherbées le long de cultures afin de maintenir une connexion entre les points d'eau. ▪ Entretenir les mares pour éviter leur comblement naturel par la végétation, préserver une qualité d'eau compatible avec la présence du Triton crêté. ▪ Ne pas mettre de poissons dans les mares où vivent des Tritons. ▪ Mise en défens des mares pour éviter le piétinement. ▪ Intégrer le bois baron au site Natura 2000. ▪ Rétablir la connexion en le bois Baron et le marais de Boistray. ▪ Sensibilisation des exploitants et propriétaires de mares, concernant leur création/gestion/entretiens. 	
<p>Sources</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ LOSANGE (2013) – Amphibiens et Reptiles – Editions Artémis, 81 pp. ▪ https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1166.pdf 	

4.1.1.4 Entomofaune

Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758 Classification : Hexapodes, Coleoptères, Capricornes		
Statut Protégée au niveau national : Arrêté du 23 avril 2007 Convention de Berne : Annexe II Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV Liste rouge Européenne : Quasi-menacé (NT) Liste rouge française : Non renseigné	 <i>Grand Capricorne (source : INPN)</i>	
Description Avec une taille variant de 24 à 55 mm, c'est l'un des plus grands cérambycides de France. Sa silhouette générale montre une légère convergence des épaules vers l'extrémité des élytres. Le corps est de couleur noir brillant avec l'extrémité des élytres brun-rouge. L'angle sutural apical de l'élytre est épineux et le pronotum est fortement ridé avec une pointe sur le côté. Les œufs sont blancs, presque cylindriques.		
Ecologie & biologie Cycle de développement et régime alimentaire : Le Grand Capricorne est une espèce xylophage : la larve consomme le bois vivant de diverses espèces de chênes au niveau du tronc et des grosses branches. En zone méditerranéenne, des arbres de faible diamètre sont attaqués, tandis que dans le nord seuls de vieux et gros chênes sont attaqués (diamètre généralement supérieur à 60 cm). Le cycle larvaire dure trois ans. Une fois adulte, il consomme la sève des arbres ainsi que les sucres des fruits mûrs. Crépusculaire, on peut facilement l'observer les soirs d'été.		Habitat : Le Grand Capricorne apprécie les forêts claires de différentes espèces de chênes (vert, pubescent, sessile, pédonculé...), relativement âgés avec des troncs bien exposés au soleil. On peut aussi le rencontrer dans les milieux boisés ou encore dans les arbres isolés des parcs urbains ou bocages. Les galeries réalisées dans le bois accélèrent la dégradation de l'arbre sans toutefois provoquer sa mort imminente. Les larges galeries sont cependant des entrées pour d'autres espèces saproxyliques et favorisent la formation de cavités.
Etat des populations En Europe et en France Espèce méditerranéenne à large répartition, ses populations s'étendent jusqu'en Europe centrale. En France, l'espèce est commune dans toute la zone méditerranéenne et le Sud-Ouest. Elle devient de plus en plus rare vers le nord.	Répartition et abondance <i>Carte de répartition du Grand Capricorne en France (source : INPN)</i> 	
Au sein de la ZSC Les larves sont liées au bois mort et aux milieux ouverts et boisements du site. L'espèce a été détectée par FNE en 2014 au niveau du Marais de Boistray puis en 2019 dans un seul arbre du site. Cet arbre est un chêne centenaire situé en bord de chemin au Nord du ruisseau le Sancillon. Il présente 3 trous d'émergence de Grand Capricorne qui à en juger par l'état de la sciure encore visible, correspondent à des émergences de 2018 donc récentes. Il est à noter que l'espèce est présente à proximité du site.		
Menaces Le site étant peu anthropisé, les principales menaces sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les coupes forestières précoces ▪ L'enlèvement du bois mort au sol 		
Propositions de gestion conservatrice Chez les insectes xylophages, les larves se développent lentement dans le bois pendant 2 à 6 ans. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Les larves revêtent donc une valeur patrimoniale beaucoup plus forte que les adultes dans le sens où elles sont plus vulnérables et incapables de se déplacer. Les mesures correctives se limitent à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger les arbres habités. ▪ Maintenir les zones de vieilles hêtraies-chênaies avec des arbres sénescents, favoriser le dépérissement sur pied et la sénescence des arbres. ▪ Ne pas enlever systématiquement les souches et reste des arbres abattus notamment lorsqu'elles n'entravent pas le passage de véhicules. ▪ Améliorer les connaissances sur cette espèce. ▪ Sensibilisation des communes, personnel et entreprises et les particuliers intervenant sur les bois et arbres. ▪ Ne pas traiter les milieux favorables avec des produits polluants/phytosanitaire. 		
Sources <ul style="list-style-type: none"> ▪ https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/12336 ▪ https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1088.pdf 		

Lucane cerf-volant
Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)
 Classification : Hexapodes, Coleoptères, Lucanes

Statut

Convention de Berne : Annexe III
 Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II
 Liste rouge européenne : quasi-menacé (NT)
 Liste rouge française : non renseigné



Lucane cerf-volant (source : EODD, 2004)

Description

Le Lucane cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe. Son corps est noir avec de longues pattes et des mandibules puissantes. Le premier segment de l'antenne est aussi long que tous les autres réunis, terminé par une massue de trois à six articles en « peigne ». Le dimorphisme sexuel est très marqué chez l'espèce : d'une longueur pouvant atteindre 75 mm, le mâle a la tête très élargie avec des mandibules qui ont l'aspect des « bois de cerf » ; la femelle ne dépasse pas 40 mm de longueur et a une plus petite tête, ainsi que des mandibules réduites. Par réciprocité avec son mâle, elle porte le nom de « biche ».

Ecologie & biologie

Cycle de développement et régime alimentaire :
 Cette espèce se nourrit de bois mort en décomposition dans les forêts de feuillus caduques. La femelle reste postée dans les arbres avant d'être fécondée, provoquant de grands attroupements de mâles qui iront jusqu'à se battre entre eux : beaucoup meurent d'épuisement ou en ressortent mutilés. La femelle pond dans une souche d'arbre en décomposition des larves qui se transformeront en nymphes, 2 à 5 ans plus tard.

Les mandibules démesurées du mâle lui servent à maintenir la femelle pendant l'accouplement, mais ne sont pas fonctionnelles pour l'alimentation. Les adultes volent au crépuscule. Les mâles sont lents au vol à cause de leurs mandibules imposantes.

Habitat :

Le Lucane cerf-volant évolue dans les mêmes forêts de hêtraies-chênaies de l'étage collinéen et montagnard que le Pique-prune. On peut aussi l'observer dans les bocages ou les jardins public, et plus rarement dans les forêts de conifères. Il faut cependant que les arbres hôtes soient sénescents.

Etat des populations

En Europe et en France

Répandu dans toute l'Europe jusqu'à la Turquie et au Proche-Orient, le Lucane cerf-volant est une espèce assez commune, même si elle a subi de nombreuses divisions en nouvelles sous-espèces hors de nos frontières.

Autochtone en France, elle est présente sur tout le territoire, particulièrement dans les chênaies de plaine et souvent dans les anciens parcs urbains.

Au sein de la ZSC

Les larves sont liées au bois mort et aux milieux ouverts et boisements du site. L'espèce a été détectée par la FNE en 2014 au niveau du marais de Boistray, puis en 2019 le suivi fait ressortir que le Lucane cerf-volant est réparti uniformément sur l'ensemble du périmètre Natura 2000 et de façon abondante.

Répartition et abondance



Carte de répartition du Lucane cerf-volant en France (source : INPN)

Menaces

Le site étant peu anthropisé, les principales menaces sont les suivantes :

- L'enlèvement du bois mort au sol.

Mesures de gestion conservatrices de la ZSC

Chez les insectes xylophages, les larves se développent lentement dans le bois pendant 2 à 6 ans. L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Les larves revêtent donc une valeur patrimoniale beaucoup plus forte que les adultes dans le sens où elles sont plus vulnérables et incapables de se déplacer.

Les mesures correctives se limitent à :

- Protéger les arbres habités.
- Maintien des haies arborées avec arbres sénescents.
- Maintenir les zones de vieilles hêtraies-chênaies avec des arbres sénescents, favoriser le dépérissement sur pied et la sénescence des arbres.
- Ne pas enlever systématiquement les souches et reste des arbres abattus notamment lorsqu'elles n'entravent pas le passage de véhicules.
- Améliorer les connaissances sur cette espèce.
- Sensibilisation des communes, personnel et entreprises et particulier intervenant sur les boisements.
- Ne pas traiter le milieu avec des produits polluants/phytosanitaire.

Sources

- https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/10502

Agrion de Mercure
Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)
 Classification : Hexapode, Odonate, Coenagrionidae

Statut

Protection au niveau national : arrêté du 23 avril 2007
 Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II
 Convention de Berne : Annexe II
 Liste rouge européenne : Quasi menacé (NT)
 Liste rouge française : Préoccupation mineure (LC)



Agrion de Mercure (source : EODD, 2015)

Description

Les mâles de cette demoiselle ont le corps de couleur bleue et noire, le deuxième segment de l'abdomen est caractérisé par un dessin en forme de tête de taureau. Les cercoïdes sont plus longs que les cerques. Les femelles sont de couleur verdâtre avec la face dorsale de l'abdomen noire. Le ptérostigma est en forme de losange et est noirâtre au centre.

Ecologie & biologie

Cycle de développement

La ponte se fait dans la partie immergée des plantes aquatiques comme le Cresson de fontaine. La femelle, accompagnée par le mâle, insère les œufs directement dans les plantes. Les adultes apparaissent d'avril à mai et volent jusqu'en août. L'éclosion a lieu après quelques semaines et le développement larvaire dure une vingtaine de mois (12 à 13 mues).

Régime alimentaire :

Espèce carnassière. Les larves se nourrissent de zooplancton, jeunes larves et autres micro-invertébrés. Les adultes chassent des petits insectes (diptères ...) en les attrapant au vol à partir d'un support.

Habitats :

Petites rivières, ruisseaux, fossés, fontaines situées dans des zones bien ensoleillées et assez souvent en terrain calcaire jusqu'à 1600 m d'altitude.

Etat des populations

En Europe et en France

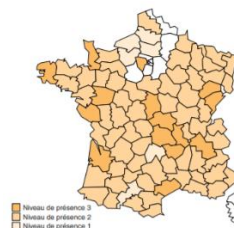
Cette demoiselle est uniquement présente dans l'Ouest de l'Europe. En France métropolitaine elle est assez largement répartie voire même localement commune jusqu'à 700 m d'altitude. L'espèce est absente de Corse.

Au sein de la ZSC

L'espèce a été détecté par la FNE en 2000 au niveau du Marais de Boistray.

Répartition et abondance

Carte de répartition de l'Agrion de Mercure en France métropolitaine (source : fiche espèce n°1044, INPN)



Menaces

- Modifications écologiques naturelles : compétition avec d'autres espèces et habitats particuliers en voie de disparition (eutrophisation naturelle), fermeture du milieu.
- Agression anthropiques directes ou indirectes sur son habitat (empoisonnement des mares et étangs, atteinte à la structure des berges, exploitation intensive des zones terrestres riveraines).
- Pollution des eaux résultant des activités agricoles, industrielles, urbaines et touristiques.
- Comblement des mares et atterrissement naturel.

Propositions de gestion conservatrice

- Les actions de restauration doivent être effectuées par section afin de ne pas perturber la totalité de la population et de permettre une recolonisation rapide du secteur restauré.
- Des actions terrestres, section par section (année n 1/3, n+1 1/3, n + 2) peuvent être menées pour intervenir sur les végétaux ou ligneux obstruant le cours d'eau en épargnant les héliophytes et hydrophytes.
- Cibler les périodes d'intervention en hiver.
- Laisser les produits de curage sur place quelques jours.
- Bande tampon enherbée et haie basse taillée le long des cultures.
- Sensibilisation sur l'espèce.
- Se rapprocher de l'outil BCAE (Bonne Condition Agricoles et Environnementales).

Sources

- <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1044.pdf>
- https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/65133/tab/fiche
- https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/EspeciesEauDouce/Agrion_Mercure-C.mercuriale_2015.pdf

Leucorrhine à gros thorax
Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)
Classification : Hexapode, Odonate, Libelluloidea

Statut

Protection au niveau national : arrêté du 23 avril 2007
Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Liste rouge européenne : Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge française : Quasi-menacée (NT)



Leucorrhine à gros thorax (source : INPN)

Description

Il s'agit de la plus grande des leucorrhines des zones de plaine et des secteurs eutrophes, elle se reconnaît facilement à la tache jaune vif sur le septième segment chez les mâles et la plupart des femelles. Les yeux sont contigus, la face et le front sont blanchâtres, le labium est noir et le thorax est assez volumineux, noir avec des taches latérales jaunes ou brunes.

Ecologie & biologie

Cycle de développement

La ponte est de type exophyte (hors des plantes) et se déroule principalement de mi-mai à fin juillet. La durée totale du cycle de développement varie de 2 à 3 ans.

Régime alimentaire :

Espèce carnassière.

Les larves se nourrissent de zooplancton, jeunes larves et autres micro-invertébrés. Les adultes chassent des insectes volants de petite taille (diptères ...) qu'ils capturent et dévorent en vol ou posés.

Habitats :

Milieus lenticules oligotrophes ou mésotrophes moyennement végétalisés et situés dans un environnement assez ouvert (friches, landes ...).

Etat des populations

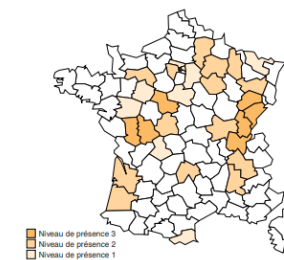
En Europe et en France

En France, les populations de cette espèce eurosibérienne constituent l'extrême limite ouest de son aire de répartition. L'espèce a été signalée dans le nord-est et l'est du pays, dans le centre-ouest, en Aquitaine, dans le Puy-de-Dôme et les Pyrénées-Orientales, elle est par contre absente de Corse.

Au sein de la ZSC

L'espèce a été détecté 2000 au niveau du Marais de Boistray par le CENRA.

Répartition et abondance



Carte de répartition de la Leucorrhine à gros thorax en France métropolitaine (source : fiche espèce n°1042, INPN)

Menaces

- Modifications écologiques naturelles : compétition avec d'autres espèces et habitats particuliers en voie de disparition (eutrophisation naturelle), fermeture du milieu.
- Agression anthropiques directes ou indirectes sur son habitat (empoisonnement des mares et étangs, atteinte à la structure des berges, exploitation intensive des zones terrestres riveraines).
- Pollution des eaux résultant des activités agricoles, industrielles, urbaines et touristiques.
- Comblement des mares et atterrissement naturel.

Propositions de gestion

- Les actions de restauration doivent être effectuées par sections afin de ne pas perturber la totalité de la population et de permettre une recolonisation rapide du secteur restauré.
- Des actions terrestres, section par section (année n 1/3, n+1 1/3, n + 2) peuvent être menées pour intervenir sur les végétaux ou ligneux obstruant le cours d'eau en épargnant les héliophytes et hydrophytes.
- Ciblé les périodes d'intervention en hiver.
- Laisser les produits de curage sur place quelques jours.
- Bande tampon enherbée et haie basse taillée le long des cultures.
- Sensibilisation sur l'espèce.
- Se rapprocher de l'outil BCAE (Bonne Condition Agricoles et Environnementales).

Sources

- <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1042.pdf>
- https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/65356/tab/fiche

Cuivré des marais
Lycaena dispar (Haworth, 1802)
Classification : Hexapode, Lépidoptère, Lycaeninae

Statut

Protection au niveau national : arrêté du 23 avril 2007
Directive « Habitats, Faune, Flore : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Liste rouge européenne : Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge française : Préoccupation mineure (LC)



Cuivré des marais (source : EODD, 2015)

Description

Les adultes ont une envergure allant de 34 à 40 mm, ceux sont des petits papillons orangés avec le dessous de l'aile postérieure gris clair teinté de bleu. Les mâles sont caractérisés par la présence d'un trait noir discoïdal sur le dessus des ailes postérieures et d'un point noir dans la cellule des ailes antérieures. Les femelles, plus grandes, ont deux points noirs dans la cellule ainsi qu'une rangée de points noirs sur les ailes antérieures.

Ecologie & biologie

Cycle de développement

L'espèce a deux générations par an, vole de mi-mai à septembre. Les plantes hôtes pour la ponte sont du genre *Rumex*.

Régime alimentaire :

Chenilles phytophages se nourrissant sur des espèces du genre *Rumex*. Adultes floricoles.

Habitat :

Milieus humides ouverts et ensoleillés, notamment les prairies inondables et des marécages mais parfois des clairières forestières ou simplement des fossés. Peut également voler dans les friches et les jachères.

Etat des populations

En Europe et en France

Sa répartition va du Sud-Ouest de la France jusqu'au Sud de la Finlande et s'étend par l'Europe centrale et la Russie jusqu'à la région de l'Amour. En France métropolitaine on peut trouver le Cuivré des marais sur une large bande allant du Nord-Est au Sud-Ouest du pays. L'espèce y est cependant localisée et peu abondante.

Au sein de la ZSC

L'espèce a été contactée en 2017 au niveau du marais de Boistray lors du suivi réalisé par JAM Environnement puis en 2020 au niveau du marais de Boistray lors d'un suivi réalisé par FNE.

Répartition et abondance



Carte de répartition du Cuivré des marais en France métropolitaine (source : INPN)

Ménaces

- Disparition des prairies humides.
- Perte d'habitat lié au changement climatique.
- L'extension des zones ombragées liées à un assèchement et une modification du pH du sol entraînent la disparition progressive des *Rumex* et des plantes nectarifères butinées par les adultes.
- La fauche des bords de routes ou de chemins peut provoquer la disparition de micro-milieus favorables à l'espèce.
- Le pâturage intensif des prairies par des bovins provoque une eutrophisation du milieu néfaste aux populations.
- L'utilisation de produit phytosanitaire

Propositions de gestion

- Proposer localement des périodes de fauche de bords des routes et fossés en fonction du cycle de développement de l'espèce.
- Fauche extensive après le 15 juin, et modalité de fauche.
- Mise en défens de bande refuge.
- Limiter les amendements (30 N max) et phytosanitaire.
- Restauration et favoriser les prairies permanentes.
- Maintenir la continuité latérale des cours d'eau.

Sources

- https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/EspeciesEauDouce/Cuivre_des_marais-L.dispar_2015.pdf
- https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/53979/tab/fiche
- MOUSSUS J.P., LORIN T. & COOPER A. (2019) – Guide pratique des papillons de France – Delachaux et Niestlé, 416 pp.

Ecaille chinée

Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)

Classification : Hexapode, Lépidoptère, Erebidae

Statut

Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II
Liste rouge européenne : Non renseigné
Liste rouge française : Non renseigné



Ecaille chinée (source : INPN)

Description

Le dessus des ailes antérieures est vert noir à reflets métalliques avec des bandes jaunes transversales. Le dessus des ailes postérieures, que l'on aperçoit parfois lorsque l'adulte est posé, est généralement rouge vermillon avec des taches noires. Il existe une forme jaune qui se rencontre principalement dans l'ouest de la France. Les adultes peuvent être observés de fin juin à fin août.

Ecologie & biologie

Cycle de développement

L'espèce a une génération par an, les œufs sont déposés par plaque sur le dessous des feuilles de la plante hôte. Les chenilles éclosent 10 à 15 jours après la ponte. Les adultes s'observent de fin juin à fin août

Habitat :

L'Ecaille chinée fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que les milieux anthropisés.

Régime alimentaire :

Les chenilles sont polyphages et se nourrissent de nombreuses plantes herbacées.

Etat des populations

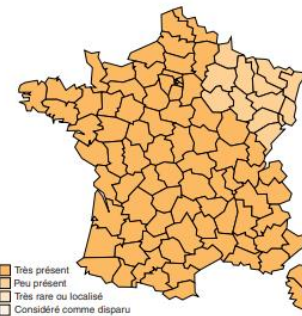
En Europe et en France

L'espèce est présente dans l'ensemble de l'Eurasie tempérée, elle est commune notamment dans les zones rudérales. En France elle est présente de partout mais semble moins commune dans le nord-est.

Au sein de la ZSC

L'espèce a été contactée au niveau du marais de Boistray lors du suivi réalisé par JAM Environnement en 2017.

Répartition et abondance



Carte de répartition de l'Ecaille chinée en France métropolitaine (source : INPN)

Menaces

- L'espèce étant peu étudiée, peu de menaces sont connues, elle reste cependant sensible aux modifications de son habitat et notamment à la disparition des zones humides.
- Le pâturage intensif des prairies par des bovins provoque une eutrophisation du milieu néfaste aux populations.

Propositions de gestion

- En France, cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion.

Sources

- https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/159442/tab/fiche
- <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1078.pdf>

4.1.1.5 Poissons

Bouvière

Rhodeus amarus (Bloch, 1782)

Classification : Actinoptérygien, Cypriniformes, *Acheilognathidae*

Statut

Protection au niveau national : arrêté du 8 décembre 1988
Directive « Habitats, Faune, Flore » : Annexe II
Convention de Berne : Annexe III
Liste rouge européenne : Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge française : Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale en cours de validation



Bouvière (source : INPN)

Description

Il s'agit d'une espèce de petite taille au corps court et haut, comprimé latéralement. Les mâles sont souvent plus grands que les femelles. Le museau est court et la mâchoire supérieure avancée. Elle possède de grandes écailles ovales avec une ligne latérale incomplète sur 4 à 6 (7) écailles. La coloration en dehors de la période de reproduction est assez similaire entre les deux sexes : aspect brillant, dos gris-verdâtre, flancs argentés, ventre jaunâtre, présence d'une bande vert bleu sur les flancs. L'iris de l'œil est de couleur argenté ou jaunâtre.

Au moment de la reproduction, les mâles ont une coloration irisée rose violacée, la nageoire anale est rouge clair bordée d'une bande foncée, la nageoire dorsale est presque noire avec un triangle rouge et des tubercules autour des narines et au-dessus des yeux.

Ecologie & biologie

Cycle de développement

Maturité sexuelle atteinte à 1 an. La reproduction a lieu d'avril à août, à 15-21°C et la femelle pond de 40 à 100 œufs. Les œufs sont déposés dans le siphon exhalant de moules d'eau douce, le mâle libère ensuite son sperme près des œufs. L'éclosion est rapide.

Régime alimentaire :

Espèce exclusivement phytophage (algues vertes filamenteuses, diatomées) et/ou détritivore.

Habitat :

Espèce fréquentant les milieux calmes (lacs, étangs, plaine alluviales) aux eaux claires stagnantes ou peu courantes et peu profondes. Sa présence est liée à celle des mollusques bivalves (unionidés).

Etat des populations

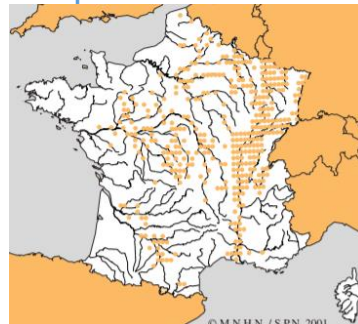
En Europe et en France

La Bouvière est présente en Europe tempérée, notamment dans ses parties centrale et orientale. En France, elle est connue en amont de la Loire, dans le Rhône, le Rhin et la Seine.

Au sein de la ZSC

L'espèce est présente dans les Lônes et sur le marais de Boistray d'après le suivi de la reproduction du Brochet réalisé en 2014 par la fédération de pêche du Rhône et le CEN RA et régulièrement capturée au lit mineur dans le cadre du suivi FD Rhône/Saône.

Répartition et abondance



Carte de répartition de la Bouvière en France métropolitaine (source : fiche espèce n°1134, INPN)

Menaces

- Pollution industrielle et aux pesticides, l'espèce étant très sensible.
- Dégradation physique des milieux aquatiques et associés en lit mineur et majeur.

Propositions de gestion

- Maintenir/Restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques (Lônes, plâts, francs bords et chenaux secondaire).
- Restauration de la continuité latérale des habitats connectés.

Sources

- <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/1134.pdf>

4.1.2 LOCALISATION DES ESPECES NATURA 2000 AU SEIN DE LA ZSC

Seules les espèces dont on dispose de données de localisation sont présentées sur les cartes ci-après.

Pour les chiroptères, FNE a fourni les résultats de deux périodes d'inventaires, la première ayant été effectuée en 2014. Les cartes de localisation des espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » correspondent à la position des dispositifs d'enregistrement. Ainsi, plusieurs espèces sont parfois représentées sur le même point.

Le Cuivré des marais et le Triton crêté ont été représentés sur la même carte étant donné que les observations concernant ces deux espèces sont uniquement localisées dans le secteur du marais de Boistray.

Ces cartes sont compilées dans l'annexe cartographique.

4.2 PRESENTATION DES HABITATS DE LA ZSC, INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »

4.2.1 LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En écologie, l'habitat est le milieu de vie d'une espèce animale ou végétale, le tout formant le biotope. L'habitat est donc un élément constitutif du paysage, déterminé par des conditions de sols et de climat particulières, et qui offre des ressources diverses (alimentation, refuge, reproduction, halte et transit...) pour permettre à une population d'une espèce de vivre et se reproduire sur un territoire.

Les habitats d'intérêt communautaire définis par Natura 2000 sont des habitats naturels ou semi-naturels qui sont en danger de disparition (dans leur aire de répartition naturelle) ou ont une aire de répartition réduite ou alors qui constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des sept régions biogéographiques de l'Europe (alpine, atlantique, boréale, continentale, méditerranéenne...).

En 2014 le FSD et le premier DOCOB indiquent que ce sont 3 habitats d'intérêt communautaire qui ont été recensés sur le territoire de la ZSC en 2014 (date de dernière mise à jour du Formulaire Standard de Données). Ceux-ci représentent au total une surface de 34,6% de la surface totale de la ZSC. La plus grande proportion d'habitat d'intérêt communautaire concerne l'habitat 6510 « prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) avec une surface de 319,16 ha, représentant un pourcentage de couverture de 30,6% de la ZSC.

Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC et mentionnés au DOCOB de 2008 (d'après le FSD FR8202006)

HABITAT	CODE NATURA 2000	SURFACE (HA)	% DE COUVERTURE DE LA ZSC	ETAT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	319.6	30.6%	Bon	Bonne
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0*	10.43	1%	Moyen	Non Significative
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0	31.29	3%	Moyen	Bonne

Des suivis scientifiques, inventaires ou études spécifiques ont été menés durant la période du plan du DOCOB et au-delà. Ces études ont principalement été lancées dans le cadre de l'amélioration des connaissances ou des suivis écologiques sur l'espace naturel sensible du Val de Saône.

Depuis 2019 avec la révision du DOCOB : Les connaissances acquises par le Conservatoire Botanique National du Massif Central et le CEN dans le cadre des suivis de la végétation ainsi que la cartographie des habitats réalisée par Mosaïque Environnement en 2019 permettent de confirmer la présence de **7 autres habitats génériques d'intérêt communautaire au sein du périmètre Natura 2000 :**

- 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* ;
- 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de *l'Hydrocharition* ;
- 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* et du *Bidention* ;
- 2330 : Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures ;
- 3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. ;
- 6430 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes.
- 6410 : Prairie oligotrophile à Violette élevée (*Viola elatior*) et Scutellaire à feuilles hastées (*Scutellaria hastifolia*)

Le détail de ces habitats ainsi que leur représentativité sur la ZSC et leur état de conservation sont précisés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur la ZSC d'après les inventaires de Mosaïque Environnement en 2019

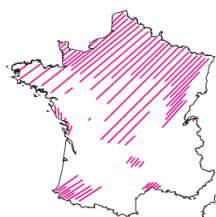
Habitat Natura 2000	Code Corine	Code Natura 2000	État de conservation (ha)					État de conservation (%)				Total général (% pour chaque habitat)
			Inconnu	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Total général	Inconnu	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	
Pelouse pionnière des sables acides à Micropyre délicat (<i>Micropyrum tenellum</i>) et Corynéphore blanchissant (<i>Corynephorus canescens</i>)	35.23	2330-1			0,49	3,24	3,73			0,2	1,4	100
Herbier aquatique des eaux stagnantes basiques à Tolypella glomerata	22.441	3140-1			0,01		0,01			0,01		100
Herbier des eaux stagnantes à Potamot crépu (<i>Potamogeton crispus</i>)	22.422	3150-1				0,01	0,01				0,01	100
Herbier des eaux faiblement courantes à Potamot nouveau (<i>Potamogeton nodosus</i>) et Potamot pectiné (<i>Stuckenia pectinata</i>)	22.431	3150-1	0,33	0,23	4,16		4,72	0,1	0,1	1,8		100
Voile flottant à Petite lentille d'eau (<i>Lemna minor</i>) et Lentille d'eau à plusieurs racines (<i>Spirodela polyrhiza</i>)	22.411	3260-5		0,04	0,05		0,08		0,02	0,02		100
Herbier des eaux stagnantes eutrophile à Potamot luisant (<i>Potamogeton lucens</i>)	22.421	3260-5		1,98			1,98		0,9			100
Herbier pionnier des eaux stagnantes à légèrement courantes à Potamot nouveau (<i>Potamogeton nodosus</i>) et Vallisnerie spiralee (<i>Vallisneria spiralis</i>)	22.422	3260-5	5,87	15,24	0,02	0,01	21,15	2,6	6,7	0,01	0,005	100
Herbier pionnier des eaux stagnantes à Naiade commune (<i>Najas marina</i>)	22.422	3260-5		0,29	0,05		0,34		0,1	0,02		100
Herbier des eaux faiblement courantes à Potamot nouveau (<i>Potamogeton nodosus</i>) et Potamot pectiné (<i>Stuckenia pectinata</i>)	22.431	3260-5	2,93	2,37		0,08	5,38	1,3	1,0			100
Friche alluviale à Persicaire à feuilles de patience (<i>Persicaria lapathifolia</i>) et Panic pied-de-coq (<i>Echinochloa crus-galli</i>)	24.52	3270-1			0,03	0,03	0,06			0,01	0,01	100
Végétation annuelle à Leersie faux-riz (<i>Leersia oryzoides</i>) et Bident triparti (<i>Bidens tripartita</i>)	24.52	3270-1		0,03	1,02	0,11	1,16		0,0	0,5	0,05	100
Prairie oligotrophile à Violette élevée (<i>Viola elatior</i>) et Scutellaire à feuilles hastées (<i>Scutellaria hastifolia</i>)	37.311	6410				0,15	0,15				0,1	100
Mégaphorbiaie fluviatile eutrophile à Pigamon jaune (<i>Thalictrum flavum</i>) et Guimauve officinale (<i>Althaea officinalis</i>)	37.713	6430-1				2,32	2,32				1,0	100
Mégaphorbiaie nitrophile à Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>) et Liseron des haies (<i>Convolvulus sepium</i>)	37.71	6430-4			3,58	0,50	4,08			1,6	0,2	100
Mégaphorbiaie alluviale à Baldingère faux-roseau (<i>Phalaris arundinacea</i>) et Rorippe sylvestre (<i>Rorippa sylvestris</i>)	53.16	6430-4			0,4	0,04	0,42			0,2	0,02	100
Ourllet forestier héliophile à Grande berce (<i>Heracleum sphondylium</i>) et Sureau yèble (<i>Sambucus ebulus</i>)	37.72	6430-6		0,20			0,20		0,1			100
Prairie fauchée à Carotte commune (<i>Daucus carota</i>) et Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>)	38.22	6510-3		6,10		0,28	6,39		2,7		0,1	100
Prairie fauchée à Trèfle de Molineri (<i>Trifolium incarnatum</i> var. <i>molinerii</i>) et Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>)	38.22	6510-3			6,55		6,55			2,9		100
Prairie fauchée acidiphile subatlantique à Phléole tardive (<i>Pheum nodosum</i>) et Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>)	38.22	6510-3				0,23	0,23				0,1	100

Habitat Natura 2000	Code Corine	Code Natura 2000	État de conservation (ha)					État de conservation (%)				
			Inconnu	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Total général	Inconnu	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Total général (% pour chaque habitat)
Prairie fauchée alluviale hydroclinophile à Paturin à feuilles étroites (<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>angustifolia</i>), Aigremoine eupatoire (<i>Agrimonia eupatoria</i>) et Laïche tomenteuse (<i>Carex tomentosa</i>)	38.22	6510-3		5,99	5,69	24,42	36,09		2,7	2,5	10,8	100
Prairie mésophile de fauche collinéenne mésohygrophile à Colchique d'Automne (<i>Colchicum autumnale</i>) et Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i>)	38.22	6510-4			8,53	1,64	10,17			3,8	0,7	100
Prairie de fauche collinéenne eutrophile à Grande Berce (<i>Heracleum sphondylium</i>) et Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>)	38.22	6510-7			0,02	5,57	5,59			0,01	2,5	100
Saulaie alluviale planitiaire à Saule blanc (<i>Salix alba</i>)	44.13	91E0-1			29,6	5,4	35,0			13,1	2,4	100
Chênaie-ormaie (<i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus minor</i>) mature mésophile des terrasses alluviales de la Saône et du Rhône à Frêne oxyphylle (<i>Fraxinus angustifolia</i>)	44.41	91F0-3		17,55	36,13	20,61	74,30		7,8	16,0	9,1	100
Chênaie-ormaie (<i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus minor</i>) mature mésoxérophile des terrasses alluviales de la Saône et du Rhône à Frêne oxyphylle (<i>Fraxinus angustifolia</i>)	44.41	91F0-3			0,73	4,99	5,72			0,3	2,2	100
Total général			9,1	50,0	97,1	69,6	225,8	4,0	22,1	43,0	30,8	100

4.2.2 DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

4.2.2.1 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) Code Natura 2000 : 6510 Code Corine : 38.2	
<p>Typologie : Classe : <i>Arrhenatheretea elatioris</i>, Braun-Blanq. 1949 nom. nud. Ordre : <i>Arrhenatheretalia elatioris</i>, Tüxen 1931 Alliances : <i>Arrhenatherion elatioris</i> et <i>Brachypodio rupestris Centaureion nemoralis</i> Associations : <i>Silaeo silai-Colchicetum autumnalis</i>, <i>Hordeo secalini-Arrhenatheretum elatioris</i>, groupement à <i>Crepis biennis</i> et <i>Arrhenatherum elatius</i>, <i>Colchico autumnalis-Festucetum pratensis</i>, <i>Phyteumo orbicularis-Arrhenatheretum elatioris</i>, <i>Astrantio majoris</i> – <i>Arrhenatheretum elatioris</i></p>	<p>Description : Description générale : Il s'agit principalement de prairies de fauche mésophiles installées dans un large spectre de conditions trophiques, depuis les situations eutrophes à caractère nitrophile jusqu'aux situations méso-oligotrophes annonçant les pelouses de fauche oligotrophes neutrocalcicoles ou acidiclinales. Evolution naturelle : La diversité floristique de cet habitat pourrait diminuer si les fauches ne sont pas maintenues.</p>
<p>Distribution, représentation : En France et au niveau régional : Cet habitat est surtout distribué dans la moitié nord de la France. On le trouve aussi dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et de l'Hérault. Il est très rare en région Auvergne-Rhône-Alpes. Sur la ZSC : Cet habitat est représenté sur une surface de 65 ha soit environ 6.24% de la surface totale du site. Cet habitat est imbriqué à l'habitat des prairies pâturées.</p>	<p>Etat à privilégier et cadre de gestion : Sensibilité de l'habitat : Les traitements mixtes fauche/pâturage modifient plus ou moins la composition floristique des prairies selon les combinaisons de traitement, la charge et la durée du pâturage. Ces variations peuvent conduire à des situations intermédiaires d'interprétation délicate entre prairies de fauche et prairies pâturées (alliance du <i>Cynosurion cristati</i>) qui ne relèvent pas de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Les limites respectives entre ces deux ensembles sont parfois difficiles à fixer. Modes de gestion recommandés : La fauche de ces prairies permet d'en conserver la structure et la diversité floristique spécifique. Plusieurs coupes sont possibles en fonction de la productivité de ces prairies. Un pâturage extensif sur les regains peut être possible en arrière-saison. Il est aussi nécessaire de limiter les amendements pour éviter l'eutrophisation.</p>



Carte de répartition de l'habitat 6510 en France métropolitaine (source : INPN)


4.2.2.2 91E0* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) Code Natura 2000 : 91E0*, habitat prioritaire / Code Corine : 44.3, 44.2 et 44.3	
<p>Typologie : Forêts à bois tendre pionnières : Classe : <i>Salicetea purpureae</i> Ordre : <i>Salicetalia albae</i> Alliances : <i>Salicion albae</i>, <i>Populion nigrae</i> Associations : <i>Salicetum albae</i>, <i>Salicetum fragilis</i>, <i>Ligustro vulgare-Populetum nigrae</i> Forêts caldusifoliées de l'Europe tempérée : Classe : <i>Quercu roboris-Fagetea sylvatica</i> Ordre : <i>Populetalia albae</i> Alliances : <i>Alnion incanae</i> Associations : <i>Aceri pseudoplatani-Fraxinetum excelsioris</i>, <i>Impatiens noli-tangerae</i>, <i>Alnetum glutinosae</i>, <i>Stellario nemori</i>, <i>Alnetum glutinosa</i>, <i>Equiseto hyemalis</i>, <i>Alnetum glutinosae</i>, <i>Alno glutinosae</i>, <i>Fraxinetum calciense</i></p>	<p>Description : Description générale : On peut distinguer cet habitat en deux ensembles de types d'habitats élémentaires : - Les forêts à bois tendre qui correspondent à des saulaies, saulaies-peupleraies, peupleraies noires prospérant sur les levées alluvionnaires des cours d'eau, nourries par les limons de crues. - Les forêts à bois dur (avec persistance possible de quelques espèces à bois tendre). Elles sont installées en retrait par rapport aux forêts à bois tendre ou directement en bordure des cours d'eau (ripisylves plus ou moins étroites). Evolution naturelle : Une modification de la vitesse d'écoulement des crues et de la durée de stationnement des crues pourrait avoir un impact sur la diversité des types d'habitats puisque leur diversification est liée aux facteurs stationnels.</p>
<p>Distribution, représentation : En France et au niveau régional : Cet habitat est très présent dans la partie ouest du pays et jusque dans le centre, il est moins commun à l'est voire presque absent de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur et du département de l'Hérault. Sur la ZSC : Cet habitat est faiblement représenté sur le site avec une surface de 35 ha soit environ 3.35% de la surface totale du site. Il est situé au niveau des îles.</p>	<p>Etat à privilégier et cadre de gestion : Sensibilité de l'habitat : L'habitat est très sensible au niveau de la nappe phréatique. Des travaux hydriques peuvent entraîner un abaissement de cette dernière et certaines peupleraies noires ne seraient par exemple plus inondées. Modes de gestion recommandés : La conservation de ces habitats passe déjà par la préservation du cours d'eau et de sa dynamique. Il est recommandé d'éviter les transformations. L'exploitation doit se limiter à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent ; des précautions particulières sont à prendre pour le prélèvement des arbres. Création de linéaires de de ripisylve.</p>




Carte de répartition de l'habitat 91E0 en France métropolitaine (source : INPN)


4.2.2.3 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion-caeruleae*)

Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>) Code Natura 2000 : 6410 / Code Corine : 37.311	
<p>Typologie :</p> <p><u>Classe</u> : <i>Molinietalia caeruleae</i> W.Koch 1926 <u>Ordre</u> : <i>Juncion acutiflori</i> Braun-Blanq. in Braun Blanq. & Tüxen 1952 <u>Associations</u> : <i>Cirsio dissecti-Scorzoneretum humilis</i>, <i>Caro verticillati-Juncetum acutiflori</i>, <i>Anagallido tenellae-Pinguiculetum lusitanicae</i>, <i>Lobelio urentis-Agrostietum caninae</i>, <i>Carici binervis-Agrostietum caninae</i>, <i>Groupement à Carex punctata et Agrostis canina</i>, <i>Oenanthe fistulosae-Agrostietum caninae</i>, <i>Deschampsio setaceae-Agrostietum caninae</i>, <i>Mentha arvensis-Caretum verticillati</i>, <i>Caro verticillati-Molinietum caeruleae</i>, <i>Peucedano gallici-Molinietum caeruleae</i></p>	<p>Description :</p> <p><u>Description générale</u> : Cet habitat regroupe un vaste ensemble de prairies hygrophiles à mésohygrophiles, développé aux étages planitiaire, collinéen et montagnard des régions atlantiques et continentales, sur sols tourbeux à paratourbeux, oligotrophes à mésotrophes. Ces prairies sont issues d'un régime de fauchage tardif extensif ou correspondent à des stades de dégradation de tourbières drainées.</p> <p><u>Evolution naturelle</u> : L'habitat est susceptible d'évoluer en tourbière.</p>
<p>Distribution, représentation :</p> <p><u>En France et au niveau régional</u> : Cet habitat réparti dans la moitié nord de la France, jusque dans l'Ouest. Il est en très forte régression.</p> <p><u>Sur la ZSC</u> : Cet habitat particulier est très localisé (0.15 ha) sur le site et est issu d'un ancien bassin piscicole.</p> <p>(Source : communication orale CENRA, rapport de Mosaïque environnement)</p> <div style="text-align: center;">  <p><i>Carte de répartition de l'habitat 6410 en France métropolitaine (source : INPN)</i></p> </div>	<p>Etat à privilégier et cadre de gestion :</p> <p><u>Sensibilité de l'habitat</u> : L'habitat est sensible à tout changement de l'hygrométrie des sols. Fermeture du milieu.</p> <p><u>Modes de gestion recommandés</u> : La gestion des moliniaies passe par le maintien du niveau humide des sols, par des fauches tardives avec exportation et par un pâturage extensif d'été lorsque les sols sont ressuyés. Réouverture du milieu par intervention mécanique ou manuelle.</p>


4.2.2.4 91F0 Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)

Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) Code Natura 2000 : 91F0 / Code Corine : 44.4	
<p>Typologie :</p> <p><u>Classe</u> : <i>Quercu roboris-Fagetalia sylvaticae</i> <u>Ordre</u> : <i>Populetalia albae</i> <u>Alliance</u> : <i>Alnion incanae</i> (Alno-Padion) <u>Associations</u> : <i>Fraxino excelsioris-Populetum albae</i>, <i>Quercu-Ulmetum minoris</i>, <i>Ulmo minori-Fraxinetum angustifoliae</i></p>	<p>Description :</p> <p><u>Description générale</u> : Il s'agit de « chênaies-ormaies » pouvant présenter un type d'habitat pionnier avec le Peuplier blanc (<i>Populus alba</i>), installées sur les terrasses alluviales inondables des fleuves ou grandes rivières. Elles représentent les forêts riveraines les plus mûres que l'on puisse observer au niveau des lits majeurs de nos cours d'eau. On les retrouve dans certaines zones déprimées soumises à des crues dues à la remontée de la nappe. Les essences caractéristiques sont les Frênes (<i>Fraxinus excelsior</i> et <i>F. angustifolia</i>), le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), les Ormes (<i>Ulmus laevis</i>, <i>U. minor</i>) et le Peuplier blanc parfois (<i>Populus alba</i>).</p> <p><u>Evolution naturelle</u> : La colonisation de cet habitat par des espèces invasives pourrait conduire à une diminution de la diversité de ce dernier.</p>
<p>Distribution, représentation :</p> <p><u>En France et au niveau régional</u> : Cet habitat est très peu présent en France. On le trouve le long de la Garonne, du Rhône, du Rhin ou encore de la Saône.</p> <p><u>Sur la ZSC</u> : Cet habitat est représenté sur une surface de 80 ha soit environ 7.66% de la surface totale du site. Il se localise sur les îles du Motio, de Taponas, de Montmerle et de Guéreins. Les boisements du lit majeur correspondent aussi à cet habitat : bois Marzet, boisement du sud du périmètre.</p> <div style="text-align: center;">  <p><i>Carte de répartition de l'habitat 91F0 en France métropolitaine (source : INPN)</i></p> </div>	<p>Etat à privilégier et cadre de gestion :</p> <p><u>Sensibilité de l'habitat</u> : L'habitat est très sensible aux défrichements opérés pour diverses installations ou pour des plantations de peupliers par exemple.</p> <p><u>Modes de gestion recommandés</u> : Il est vivement recommandé d'éviter les transformations. Il s'agit d'assurer la pérennité de ces forêts en maintenant en place le mélange des essences (parfois en le restaurant). Parfois il est aussi nécessaire de lutter contre les espèces envahissantes.</p>

4.2.2.5 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de *l'Hydrocharition*

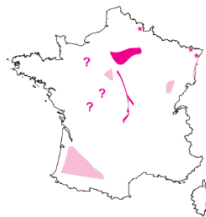
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>l'Hydrocharition</i> Code Natura 2000 : 3150 Code Corine : 22.13 x (22.41 & 22.421)	
<p>Typologie :</p> <p><u>Classe</u> : <i>Potametea pectinati</i> <u>Ordre</u> : <i>Potametalia pectinati</i> <u>Alliances</u> : <i>Potamion pectinati</i> <u>Associations</u> : <i>Myriophylletum spicati</i>, <i>Myriophylletum verticillati</i>, <i>Najadatum marinae</i>, <i>Potamogetonum graminei</i>, <i>Potamogetonum lucentis</i>, <i>Potamogetonum obtusifolii</i></p>	<p>Description :</p> <p><u>Description générale</u> : L'habitat correspond aux lacs, étangs (et mares) eutrophes (parfois seulement mésotrophes), mais aussi aux canaux des marais colonisés par des macrophytes enracinés (alliance du <i>Potamion pectinati</i>) et non enracinés éventuellement associés à des Lentilles d'eau ou de grands macrophytes flottants (alliances du <i>Lemnion minoris</i> et de <i>l'Hydrocharition morsus-ranae</i>), voire flottant entre deux eaux (alliance du <i>Lemnion trisulcae</i>).</p> <p><u>Evolution naturelle</u> : Ayant un niveau trophique élevé, cet habitat peut être sujet à des proliférations phytoplanctoniques (blooms algaux), voire bactériennes (botulisme).</p>
<p>Distribution, représentation :</p> <p><u>En France et au niveau régional</u> : Cet habitat est distribué sur tout le territoire français, plus fréquent en zones de plaine avec une agriculture intensive.</p> <p><u>Sur la ZSC</u> : Cet habitat est représenté au niveau des Lônes de Belleville-en-Beaujolais et de Taponas ainsi qu'au niveau du marais de Boistray sur une surface de 4.73 Ha</p> <div style="text-align: center;">  <p><u>Carte de répartition de l'habitat 3150 en France métropolitaine (source : INPN)</u></p> </div>	<p>Etat à privilégier et cadre de gestion :</p> <p><u>Sensibilité de l'habitat</u> : Ces habitats présentent une certaine autonomie dépendant de la masse d'eau stagnante, ils sont donc sensibles au maintien de cette dernière par rapport au renouvellement (apport fluvial et pluie) et/ou à l'exportation (exutoire, évaporation).</p> <p><u>Modes de gestion recommandés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion de ce type d'habitat est relativement indépendante du contexte du bassin versant où doit s'envisager une gestion globale de l'eau. Une maîtrise des niveaux d'eau doit être effectuée ainsi qu'une gestion des proliférations de macrophytes introduits. ▪ Restauration de lône gestion des embâcles. ▪ Travaux prévus sur les lônes.

4.2.2.6 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> Code Natura 2000 : 3260 Code Corine : 24.4	
<p>Typologie :</p> <p><u>Classe</u> : <i>Potametea pectinati</i> <u>Ordre</u> : <i>Potametalia pectinati</i> <u>Alliance</u> : <i>Potamion pectinati</i> <u>Associations</u> : <i>Myriophylletum spicati</i>, <i>Potamo-Ranunculetum fluitantis</i>, <i>Potamogetonum pectinati</i>, <i>Sparganio emersi-Potamogetonum pectinati</i>, <i>Zannichellietum palustris subsp. Palustris</i></p>	<p>Description :</p> <p><u>Description générale</u> : Il s'agit des végétations normalement dominées par des Renoncules, des Potamots, des Callitriches, ainsi que diverses hydrophytes submergées et des formes aquatiques d'amphiphytes, mais aussi des communautés de bryophytes. Elles se rencontrent depuis l'étage montagnard jusqu'en zone saumâtre estuarienne, cette dernière zone n'étant pas prise en considération dans l'habitat.</p> <p><u>Evolution naturelle</u> : ces habitats présentent une certaine autonomie fonctionnelle régulée par le cycle biologique, une modification de ce dernier pourrait donc avoir des impacts sur cet habitat.</p>
<p>Distribution, représentation :</p> <p><u>En France et au niveau régional</u> : Cet habitat est très largement distribué dans toute la France.</p> <p><u>Sur la ZSC</u> : Cet habitat est présent ponctuellement au niveau de la Saône., en contexte de lônes, sur une surface de 29 Ha</p> <div style="text-align: center;">  <p><u>Carte de répartition de l'habitat 3260 en France métropolitaine (source : INPN)</u></p> </div>	<p>Etat à privilégier et cadre de gestion :</p> <p><u>Sensibilité de l'habitat</u> : L'habitat est sensible aux altérations de la qualité des cours d'eau ainsi qu'aux phénomènes de pollution.</p> <p><u>Modes de gestion recommandés</u> :</p> <p>La gestion de cet habitat est indissociable de celle du bassin versant, les interventions directes de gestion sont en général ponctuelles. Cet habitat est dépendant des pratiques d'entretien de la Ripisylve et de restauration de l'écoulement, pour les zones en amont, et des divers travaux d'hydraulique agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Limitation des effets du battillage en avant des plâtes. ▪ Maintenir les herbiers. ▪ Déconnexion Mézerine ou Sancillon entraînant une remonté des poissons impossibles. ▪ Seuil infranchissable

4.2.2.7 2330 Dunes intérieures avec Pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*

Dunes intérieures avec Pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> Code Natura 2000 : 2330 Code Corine : 64.11 et 64.12	
<p>Typologie :</p> <p><u>Classe</u> : <i>Corynephorretalia canescentis</i> Klika 1934 <u>Ordre</u> : <i>Corynephorion canescentis</i> Klika 1931 <u>Associations</u> : <i>Spergulo morisonii-Corynephorretum canescentis</i> Tüxen (1928) 1955, <i>Asterocarpo clusii-Corynephorretum canescentis</i> Braun-Blanq. 1967</p>	<p>Description :</p> <p><u>Description générale</u> : L'aspect de l'habitat est habituellement celui d'une pelouse très écorchée avec un recouvrement herbacé assez faible dans les stades pionniers, rapidement colonisée par un tapis de mousses et de lichens très développé. Le Corynéphore (<i>Corynephorus canescens</i>), graminée en touffes bleutées raides, donne souvent la physionomie d'ensemble de ces végétations. En France, le développement optimal de l'habitat est associé à quelques situations primaires de dunes sableuses intérieures d'origine éolienne (« mers de sable » des régions tertiaires du Bassin parisien, sables continentaux des Vosges du Nord, sables de Gascogne).</p> <p><u>Evolution naturelle</u> : Un passage aux pelouses sèches acidiphiles des <i>Nardetea strictae</i> est possible suite aux plantes vivaces qui prennent une extension importante.</p>
<p>Distribution, représentation :</p> <p><u>En France et au niveau régional</u> : L'habitat est surtout représentatif du domaine biogéographique continental de la France mais il s'avance aussi localement dans le domaine atlantique.</p> <p><u>Sur la ZSC</u> : Cet habitat est localisé au niveau des pelouses sèches sableuses du marais de Boistray sur une surface de 3,73 Ha.</p>	<p>Etat à privilégier et cadre de gestion :</p> <p><u>Sensibilité de l'habitat</u> : Les interventions anthropiques et notamment la fixation des dunes par enrésinement massif stoppent presque partout l'activité de ces dunes éoliennes et réduit la mobilité des sables. De plus, le déclin des populations de Lapin de garenne dû à la myxomatose entraîne une diminution du maintien des substrats sableux. Le surpâturage induit également des effets négatifs par le tassement des sols</p> <p><u>Modes de gestion recommandés</u> : Une gestion des activités anthropiques et des populations de Lapin de garenne permettrait de conserver ce type d'habitat. Etudier l'éventualité d'une gestion avec les chevaux.</p>



Carte de répartition de l'habitat 2330 en France métropolitaine (source : INPN)


4.2.2.8 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* et du *Bidention*

Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> et du <i>Bidention</i> Code Natura 2000 : 3270 Code Corine : 24.52	
<p>Typologie :</p> <p><u>Classe</u> : <i>Bidentetea tripartitae</i> <u>Ordre</u> : <i>Bidentetalia tripartitae</i> <u>Alliance</u> : <i>Bidention tripartitae</i> <u>Associations</u> : <i>Bidenti-Alopecuretum aequalis</i>, <i>Bidenti-Ranunculetum scelerati</i>, <i>Bidenti-Rumicetum maritimi</i>, <i>Polygono hydropiperis-Bidentetum cernuae</i>, <i>Polygono hydropiperis-Bidentetum tripartitae</i>, <i>Rumicetum palustris</i></p>	<p>Description :</p> <p><u>Description générale</u> : L'habitat correspond à des végétations pionnières herbacées constituées par des espèces annuelles. Au printemps et au début de l'été, les stations correspondantes se présentent sous forme de bancs vaseux encore dépourvus de végétation (développement tardif au cours de l'année). Lors d'années défavorables, cette végétation peut être faiblement développée voire complètement absente. Ces communautés sont installées sur des sols périodiquement inondés, alluviaux, enrichis en azote et se rencontrent en bordure de bras morts ou de cours d'eau sur des alluvions limoneuses, sableuses ou argileuses (et donc pas uniquement vaseuses).</p>
<p>Distribution, représentation :</p> <p><u>En France et au niveau régional</u> : Cet habitat est réparti dans la majeure partie de la France, il est absent du sud/sud-est du pays.</p> <p><u>Sur la ZSC</u> : Cet habitat est présent en bordure des îles ombragées sur une surface de 1,22 Ha.</p>	<p>Etat à privilégier et cadre de gestion :</p> <p><u>Sensibilité de l'habitat</u> : Cet habitat est très sensible au niveau de l'eau.</p> <p><u>Modes de gestion recommandés</u> : Pour conserver cet habitat, il convient de maintenir la fluctuation du niveau de l'eau. Tout aménagement tendant à régulariser le niveau de l'eau est à éviter ainsi que les empierrements qui font disparaître les substrats favorables. Gestion des embâcles et entretiens des îles Surveillance et suivi de ses habitats</p>




Carte de répartition de l'habitat 3270 en France métropolitaine (source : INPN)

4.2.2.9 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. Code Natura 2000 : 3140 Code Corine : 22.12 et 22.44	
<p>Typologie :</p> <p><u>Classe</u> : <i>Charetea fragilis</i> <u>Ordre</u> : <i>Charetalia hispidae</i> <u>Alliance</u> : <i>Charion fragilis</i> <u>Associations</u> : <i>Chareto-Tolypelletum glomeratae</i>, <i>Chareto-Tolypelletum proliferatae</i>, <i>Charetum asperae</i>, <i>Charetum fragilis</i>, <i>Charetum hispidae</i>, <i>Charetum intermediae</i>, <i>Charetum strigosae</i>, <i>Charetum tomentosae</i>, <i>Nitellopsidetum obtusae</i></p>	<p>Description :</p> <p><u>Description générale</u> : L'habitat englobe toutes les communautés d'eaux douces de bordures ou des parties profondes des lacs, gravières, étangs, mares, dans lesquelles les characées constituent soit des végétations à l'état pur, soit des végétations mixtes de charophycées et de végétaux supérieurs, formant des transitions vers les associations marginales de phanérogames.</p> <p><u>Evolution naturelle</u> : Du fait de la minéralisation et de la trophie des eaux, différents genres de charophycées peuvent s'installer.</p>
<p>Distribution, représentation :</p> <p><u>En France et au niveau régional</u> : Cet habitat est réparti dans toute la France sauf en Corse.</p> <p><u>Sur la ZSC</u> : Cet habitat n'a été observé que sur une gravière (lac de Boistray) et pourrait potentiellement être présent ailleurs sur le site, sur une surface de 0.02 Ha.</p> <div style="text-align: center;">  <p><i>Carte de répartition de l'habitat 3140 en France métropolitaine (source : INPN)</i></p> </div>	<p>Etat à privilégier et cadre de gestion :</p> <p><u>Sensibilité de l'habitat</u> : Cet habitat dépend des facteurs physiques et chimiques tels que la profondeur, la granulométrie, la luminosité, la trophie et les phénomènes de pollution.</p> <p><u>Modes de gestion recommandés</u> : Ces végétations sont dépendantes des pratiques d'entretien des plans d'eau : gestion des niveaux d'eau, de l'envasement, de l'utilisation de ces milieux aquatiques par l'Homme. Entretiens des niveaux d'eaux et du marais de Boistray</p>

4.2.2.10 6430 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes

Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes Code Natura 2000 : 6430 Code Corine : 37.7 et 37.8	
<p>Typologie :</p> <p><u>Classe</u> : <i>Filipendulo ulmariae-Convolvuletea sepium</i> <u>Ordre</u> : <i>Convolvuletalesia sepium</i> <u>Alliance</u> : <i>Convolvulion sepium</i> <u>Associations</u> : <i>Arundini donacis-Convolvuletea sepium</i>, <i>Calystegio sepium-Aristolochietum clematidis</i>, <i>Calystegio sepium-Epilobietum hirsuti</i>, <i>Calystegio sepium-Eupatorietum cannabini</i>, <i>Cuscuta europaeae-Calystegietum sepium</i>, <i>Phalaridetum arundinaceae</i>, <i>Picridio hieracioidi</i>, <i>Eupatorietum cannabini</i>, <i>Senecionetum fluviatilis</i>, <i>Urtico dioicae-Calystegietum sepium</i></p>	<p>Description :</p> <p><u>Description générale</u> : Cet habitat est constitué par un très vaste ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes de type mégaphorbiaies et de lisières forestières se rencontrant du littoral jusqu'à l'étage alpin des montagnes.</p> <p><u>Evolution naturelle</u> : Par dynamique naturelle, les mégaphorbiaies peuvent céder la place à des fruticées ou à des saulaies puis à des forêts riveraines. Elles peuvent ensuite se reformer à l'occasion des crues perturbatrices détruisant des fragments de ripisylves.</p>
<p>Distribution, représentation :</p> <p><u>En France et au niveau régional</u> : Cet habitat est assez répandu sur le territoire français à l'étage collinéen, dans les domaines atlantiques et méditerranéens.</p> <p><u>Sur la ZSC</u> : Cet habitat est présent sur le marais de Boistray et en marge des prairies de Belleville sur une surface de 7,02 Ha.</p> <div style="text-align: center;">  <p><i>Carte de répartition de l'habitat 6430 en France métropolitaine (source : INPN)</i></p> </div>	<p>Etat à privilégier et cadre de gestion :</p> <p><u>Sensibilité de l'habitat</u> : Les mégaphorbiaies sont sensibles à l'exploitation par des agriculteurs ou par le bétail, l'exploitation pastorale entraîne le passage à des prairies hygrophiles fauchées ou pâturées où subsistent pendant un certain temps des espèces de mégaphorbiaies. Une plantation extensive de Peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois si aucun produit chimique n'est utilisé et si aucuns travaux du sol ne sont effectués. De plus, tout aménagement hydraulique entraîne de manière générale une régression ou disparition de ce type d'habitat du fait de la descente de la nappe et l'absence des inondations.</p> <p><u>Modes de gestion recommandés</u> : La conservation en l'état de l'habitat nécessiterait quelques interventions espacées de plusieurs années : gyrobroyage, coupes de Saules (<i>Salix</i> spp.) ou des autres arbustes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réouverture et entretiens des milieux. ▪ Diminution de la pression de pâturage.

4.3 COMMENTAIRE DE SYNTHÈSE POUR LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Les différentes espèces identifiées au sein du site Natura 2000 ne présentent pas le même degré de sensibilité vis-à-vis de l'évolution, naturelle ou anthropique, des milieux. Une gestion raisonnée demeure toutefois primordiale pour la préservation de l'ensemble du cortège d'espèces liées aux milieux aquatiques, humides et prairiaux.

En plus d'héberger seize espèces d'intérêt communautaire, le site se caractérise par une grande diversité avifaunistique avec plus d'une centaine d'espèces protégées et/ou patrimoniales mais aussi entomologique avec notamment des lépidoptères et odonates aux exigences écologiques strictes, ce qui rend leur conservation tributaire de la préservation à long terme d'un réseau d'habitats naturels qui leur convient. La préservation par la gestion des autres espèces patrimoniales que l'on rencontre sur le site peut contribuer au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation du site. La gestion sera nécessairement fine et complexe de manière à préserver tous ces taxons dont les exigences écologiques ne sont pas toujours convergentes.

4.4 FLORE PROTÉGÉE ET/OU PATRIMONIALE DU SITE NATURA 2000 HORS DIRECTIVE

Le bureau d'étude Mosaïque Environnement a recensé, en 2019, 27 espèces végétales protégées et/ou patrimoniales. Parmi ces espèces, 22 possèdent un statut de conservation défavorable en Rhône-Alpes. En effet, 4 sont « quasi-menacées » dans la région, 2 sont considérées comme « vulnérable » et 16 sont « en danger ». De plus, 17 espèces sont protégées au niveau régional et 2 le sont au niveau national.

Ainsi, la présence de nombreuses espèces protégées et patrimoniales fait de la ZSC « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » un site d'importance majeure pour la conservation de la flore.

Tableau 5 : Liste non exhaustive des plantes protégées et/ou patrimoniales recensées sur le site en 2019 (d'après Mosaïque Environnement)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	PR - RA	LR - RA
<i>Allium angulosum</i> L.	Ail anguleux		I	EN
<i>Alopecurus rendlei</i> Eig	Vulpin utriculé			VU
<i>Carex melanostachya</i> M.Bieb. ex Willd.	Laïche à épi noir		I	EN
<i>Carex vulpina</i> L.	Laïche des renards			NT
<i>Chenopodium glaucum</i> L.	Chénopode glauque		I	LC
<i>Euphorbia palustris</i> L.	Euphorbe des marais		I	EN
<i>Fritillaria meleagris</i> L.	Fritillaire damier		I	EN
<i>Gratiola officinalis</i> L.	Gratiolle officinale	III - II		EN
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L.	Morène		I	EN
<i>Inula britannica</i> L.	Inule d'Angleterre		I	EN
<i>Jacobaea paludosa</i> (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	Séneçon des marais		I	EN
<i>Myosurus minimus</i> L.	Ratoncule			EN
<i>Najas marina</i> L.	Naïade marine		I	LC
<i>Nymphoides peltata</i> (S.G.Gmel.) Kuntze	Faux nénuphar			EN
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	Oenanthe fistuleuse		I	EN
<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb.	Oenanthe intermédiaire		I	EN
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	Ophioglosse commun		I	LC
<i>Poa palustris</i> L.	Pâturin des marais		I	NT
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate		I	LC
<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds.	Patience d'eau			NT
<i>Scutellaria hastifolia</i> L.	Scutellaire à feuilles hastées		I	VU
<i>Sparganium emersum</i> Rehmman	Rubanier émergé		I	LC
<i>Stellaria palustris</i> Retz.	Stellaire glauque		I	EN
<i>Teucrium scordium</i> L.	Germandrée des marais		I	EN
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune			NT
<i>Trapa natans</i> L.	Mâcre nageante			EN
<i>Viola elatior</i> Fr.	Violette élevée	I		EN

PN FR : Protection nationale : Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié en 1995). _ II : Article 2 : Espèces protégées _ III : Article 3 : Espèces protégées _ I : Article 1 : Espèces protégées
PR RA : Protection régionale en Rhône-Alpes (arrêté du 4 décembre 1990) _ I : Article 1 : Espèces protégées
LR RA : Liste rouge Rhône-Alpes 2017. LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger

4.5 FAUNE PROTEGEE ET/OU PATRIMONIALE DU SITE NATURA 2000 HORS DIRECTIVE

D'après le FSD du site, trois autres espèces importantes de faune ont été recensées depuis sa dernière mise à jour sur le territoire de la ZSC. Parmi celles-ci on compte :

- 1 espèce de poisson : le Brochet, espèce ayant un statut de conservation considéré comme « vulnérable » en France.
- 2 espèces d'odonates : le Gomphe vulgaire et l'Aeschna printanière.

Des suivis scientifiques ont été menés durant la période du plan du DOCOB de 2008 et au-delà. Le CEN RA a réalisé un bilan des actions mises en œuvre sur la période 2008-2018 comprenant une liste des espèces ayant été recensées lors des différents suivis scientifiques.

D'après ces suivis, la ZSC recense 152 espèces faunistiques protégées et/ou patrimoniales autres que celles inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » et ayant déjà été décrites précédemment. Parmi ces 152 espèces, 119 sont des oiseaux, une est un coléoptère, trois sont des odonates, sept sont des amphibiens, deux sont des poissons, deux sont des mammifères terrestres, deux sont des reptiles et 16 sont des chiroptères.

4.5.1 AVIFAUNE

Tableau 6 : Liste non exhaustive de l'avifaune protégée et/ou patrimoniale recensée sur le site (d'après la LPO de Rhône-Alpes et la FNE)

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DO	LR MON	LR EU	LR FR - Nich	LR FR - Hiv	LR FR - Mig	LR RA Nich	LR RA Hiv	LR RA Mig	ZNIEFF RA	Année (dernier contact noté)	Localisation
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	III	I	LC	LC	LC	NA	/	NT	VU	LC	D	2011	Taponas
<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette des champs	/	II	LC	LC	NT	LC	NA	VU	VU	VU	SM	2013	Grange au Diable
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	III	I	LC	LC	LC	NA	/	VU	DD	DD	SM	/	/
<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes	III+VI	/	LC	LC	EN	NA	NA	LC	LC	/	C/SM	2006	Boistray
<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	/	II	NT	VU	VU	NT	VU	CR	NA	EN	D	/	/
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	/	II+III	LC	LC	CR	DD	NA	CR	VU	LC	A/C/SM	2015	Boistray
<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	III	/	LC	LC	LC	NA	/	LC	LC	LC	/	2017	Taponas
<i>Motacilla flava</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette printanière	III	/	LC	LC	LC	/	DD	NT	NA	LC	D	2011	Belleville, Grange au Diable
<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	Bernache cravant	III	II	LC	LC	/	LC	/	/	/	NA	/	/	/
<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris	III	I	LC	LC	NT	NA	/	VU	NA	LC	D	2011	Taponas, Boistray
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	III	I	LC	LC	LC	/	LC	NT	/	LC	A (Station supérieur à 800m)	2017	Taponas, Belleville, Boistray
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	III	/	LC	LC	EN	/	NA	VU	LC	LC	A/C/SM	2015	Boistray
<i>Emberiza cia</i> (Linnaeus, 1766)	Bruant fou	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	LC	LC	D	/	/
<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	III	I	LC	LC	NT	/	NA	EN	/	LC	A/C/SM	/	/
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	III	I	LC	LC	NT	NA	NA	VU	NA	LC	A/C/SM	2008	Boistray
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	III	I	LC	NT	LC	NA	NA	VU	VU	LC	A/C/SM	/	/
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	III	/	LC	LC	LC	NA	NA	NT	LC	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray
<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	/	II	LC	LC	LC	/	NA	VU	NA	VU	A/C/SM (Chanteurs réguliers)	/	Belleville
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	III	/	LC	LC	VU	NA	NA	LC	LC	LC	/	2011	Taponas, Grange au Diable
<i>Tringa ochropus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier culblanc	III	/	LC	LC	/	NA	LC	Douteux	NA	LC	/	2011	Grange au Diable
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	III	/	LC	LC	NT	NA	DD	EN	LC	LC	D	2011	Taponas, Grange au Diable
<i>Tringa glareola</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier sylvain	III	I	LC	LC	/	/	LC	/	/	LC	/	2011	Grange au Diable
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chevêche d'Athéna	III	/	LC	LC	LC	/	/	VU	Sédentaire	Sédentaire	A/C/SM	2009	/
<i>Pyrrhocorax graculus</i> (Linnaeus, 1766)	Chocard à bec jaune	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	A	/	/
<i>Corvus monedula</i> (Linnaeus, 1758)	Choucas des tours	III	II	LC	LC	LC	NA	/	NT	LC	LC	/	2013	Taponas, Boistray, Grange au Diable
<i>Strix aluco</i> (Linnaeus, 1758)	Chouette hulotte	III	/	LC	LC	LC	NA	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	/	2009	/
<i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus, 1758)	Cincla plongeur	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	C	/	/

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DO	LR MON	LR EU	LR FR - Nich	LR FR - Hiv	LR FR - Mig	LR RA Nich	LR RA Hiv	LR RA Mig	ZNIEFF RA	Année (dernier contact noté)	Localisation
<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	III	I	LC	LC	LC	/	NA	NT	/	LC	A/C	/	/
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	III	/	LC	LC	VU	/	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	D	2017	Marais de Boistray
<i>Clamator glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Coucou geai	III	/	LC	LC	LC	/	/	/	/	/	D	/	/
<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	Coucou gris	III	/	LC	LC	LC	/	DD	LC	/	LC	/	2017	Boistray, Grange au Diable
<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	/	II	NT	VU	VU	LC	NA	VU	DD	DD	A/C	2013	Taponas, Belleville, Grange au Diable
<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1803)	Cygne tuberculé	III	II	LC	LC	LC	NA	/	NA	NA	LC	/	2011	Taponas, Belleville, Grange au Diable
<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Échasse blanche	III	I	LC	LC	LC	/	/	EN	/	DD	D	/	Grange au Diable
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	III+VI	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	/	2011	Boistray
<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle	III	/	LC	LC	NT	NA	NA	LC	LC	LC	/	2017	Taponas, Belleville
<i>Falco columbarius</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon émerillon	III	I	LC	LC	/	NA	NA	/	/	/	/	/	/
<i>Falco subbuteo</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon hobereau	III	/	LC	LC	LC	/	NA	LC	/	LC	A/C/SM	2017	Belleville, Boistray
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771)	Faucon pèlerin	III	I	LC	LC	LC	NA	NA	VU	LC	NA	A/C/SM	2013	/
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	III	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray
<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette babillarde	III	/	LC	/	LC	/	NA	LC	/	LC	/	2017	Boistray
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	III	/	LC	LC	NT	/	DD	LC	/	LC	/	2011	Taponas
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787)	Fauvette grisette	III	/	LC	LC	LC	/	DD	NT	LC	DD	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Sylvia cantillans</i> (Pallas, 1764)	Fauvette passerinette	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	/	LC	D	/	/
<i>Fulica atra</i> (Linnaeus, 1758)	Foulque macroule	/	II + III	LC	NT	LC	NA	NA	LC	LC	LC	A/C/SM	2015	Boistray
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	III	/	LC	LC	NT	/	DD	NT	/	DD	/	2013	Taponas, Belleville, Grange au Diable
<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840)	Goéland leucopnée	III	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	A/C	2011	Grange au Diable
<i>Corvus corax</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Corbeau	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	D	/	/
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	/	2017	Taponas, Belleville, Grange au Diable, Boistray
<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	III	/	LC	LC	LC	NA	/	LC	LC	LC	/	2017	Grange au Diable, Boistray
<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	III	I	LC	LC	CR	NT	NA	NA	NA	LC	/	/	/
<i>Merops apiaster</i> (Linnaeus, 1758)	Guépier d'Europe	III	/	LC	LC	LC	/	NA	VU	/	DD	SM (Supérieur à environ 20 couples)	2011	Taponas, Belleville
<i>Chlidonias hybrida</i> (Pallas, 1811)	Guifette moustac	III	I	LC	LC	VU	/	NA	EN	NA	DD	D	/	/
<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758)	Guifette noire	III	I	LC	LC	EN	/	DD	RE	/	DD	D	/	/
<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	Héron cendré	III	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	A/C/SM (colonies de plus de 35 couples)	2019	Taponas, Belleville, Boistray
<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)	Héron garde-bœuf	III	/	LC	LC	LC	NA	/	LC	LC	LC	D	2013	Taponas
<i>Ardea purpurea</i> (Linnaeus, 1766)	Héron pourpré	III	I	LC	LC	LC	/	/	EN	NA	LC	D	2013	/
<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais	III	I	LC	LC	VU	NA	NA	/	/	/	D	/	/
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	III	/	LC	LC	NT	/	DD	VU	NA	LC	A/C/SM (en milieu rupestre)	2011	Taponas
<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	III	/	LC	LC	LC	/	DD	EN	/	LC	D	/	Belleville
<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique	III	/	LC	LC	NT	/	DD	EN	NA	LC	/	2013	Taponas, Belleville, Boistray
<i>Upupa epops</i> (Linnaeus, 1758)	Huppe fasciée	III	/	LC	LC	LC	NA	/	EN	NA	VU	D	2013	Grange au Diable
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	III	/	LC	LC	LC	/	NA	LC	/	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Plegadis falcinellus</i> (Linnaeus, 1766)	Ibis falcinelle	III	I	LC	LC	NT	/	/	/	/	/	/	2020	Belleville
<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée	III	/	LC	LC	NT	/	NA	CR	/	VU	D	2017	Boistray, Grange au Diable

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DO	LR MON	LR EU	LR FR - Nich	LR FR - Hiv	LR FR - Mig	LR RA Nich	LR RA Hiv	LR RA Mig	ZNIEFF RA	Année (dernier contact noté)	Localisation
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	III	/	LC	LC	LC	/	NA	LC	/	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Grange au Diable
<i>Porzana porzana</i> (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	III	I	LC	LC	NA	NA	/	VU	/	/	/	2014	Saint-Georges-de-Reneins
<i>Tachymarpis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	/	LC	A/C/SM	2011	Belleville
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	III	/	LC	LC	NT	/	DD	LC	/	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Grange au Diable
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	III	I	LC	VU	VU	NA	/	VU	DD	/	D	2019	Boistray
<i>Turdus torquatus</i> (Linnaeus, 1758)	Merle à plastron	III	/	LC	LC	LC	/	/	/	/	/	D	2011	Taponas, Belleville
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	III	/	LC	LC	LC	/	NA	LC	Sédentaire	Sédentaire	/	2017	Taponas, Belleville, Grange au Diable
<i>Parus caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	III	/	LC	LC	LC	/	NA	LC	LC	LC	/	2017	Belleville, Grange au Diable, Boistray
<i>Parus montanus</i> Conrad von Baldenstein, 1827)	Mésange boréale	III	/	LC	LC	VU	/	/	LC	LC	LC	/	2011	Boistray
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	III	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	/	2017	Taponas, Belleville
<i>Parus cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	LC	LC	/	2017	Grange au Diable, Marais de Boistray
<i>Parus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	III	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	/	2011	Grange au Diable
<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	LC	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	III	I	LC	LC	LC	/	NA	LC	NA	LC	A/C/SM (colonie de plus de 5 à 10 couples)	2019	Taponas, Belleville, Boistray
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	III	I	NT	NT	VU	VU	NA	CR	CR	LC	A/C/SM	/	/
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	III	/	LC	/	LC	/	NA	NT	Sédentaire	Sédentaire	/	2011	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	III	/	LC	LC	EN	/	/	VU	Sédentaire	Sédentaire	A/C/SM	2011	Taponas, Belleville, Grange au Diable
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	III	II	LC	LC	NT	LC	NA	LC	LC	LC	D	2011	Taponas, Grange au Diable
<i>Netta rufina</i> (Pallas, 1773)	Nette rousse	/	II	LC	LC	LC	LC	NA	VU	LC	LC	D	2013	/
<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	III	I	LC	LC	LC	NA	NA	VU	/	VU	A/C	2013	/
<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge	/	II + III	LC	LC	LC	/	/	RE	Sédentaire	Sédentaire	/	2011	/
<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Petit Gravelot	III	/	LC	LC	LC	/	NA	NT	NA	DD	D	2011	Grange au Diable
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	III	/	LC	LC	LC	/	DD	VU	/	EN	D	2017	Boistray
<i>Picus canus</i> (Gmelin, 1788)	Pic cendré	III	I	LC	LC	EN	/	/	/	/	/	D	2011	/
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	III	/	LC	LC	LC	NA	/	LC	LC	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	III	/	LC	LC	VU	/	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	A	2017	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	III	I	LC	LC	LC	/	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	D	2015	Grange au Diable, Boistray
<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Pic vert	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	/	II	LC	LC	LC	/	/	NT	Sédentaire	Sédentaire	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758)	Pie-grièche écorcheur	III	I	LC	LC	NT	NA	NA	LC	LC	LC	A (limite altitudinale)	2019	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Columba oenas</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon colombin	/	II	LC	LC	LC	NA	NA	VU	VU	DD	D	2013	Grange au Diable
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	III	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Grange au Diable, Boistray
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	III	/	LC	LC	LC	/	DD	LC	LC	LC	/	/	/
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	III	/	NT	NT	VU	DD	NA	LC	LC	LC	A/C/SM	2017	Grange au Diable, Boistray
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	III	/	LC	LC	NT	/	DD	NT	NA	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DO	LR MON	LR EU	LR FR - Nich	LR FR - Hiv	LR FR - Mig	LR RA Nich	LR RA Hiv	LR RA Mig	ZNIEFF RA	Année (dernier contact noté)	Localisation
<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Pouillot siffleur	III	/	LC	LC	NT	/	NA	EN	/	DD	/	2011	Taponas, Belleville
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	III	/	LC	/	LC	NA	NA	LC	LC	LC	/	2017	Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	III	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	/	2013	/
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831)	Rossignol philomèle	III	/	LC	LC	LC	/	NA	LC	/	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	III	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	/	2017	Belleville, Grange au Diable
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	III	/	LC	LC	LC	/	NA	LC	/	LC	/	2015	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	III	/	LC	LC	LC	NA	NA	LC	LC	LC	/	2011	Taponas, Belleville
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	III	/	LC	LC	LC	/	NA	NT	/	LC	A	2017	Boistray
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	III	/	LC	LC	VU	/	NA	LC	LC	DD	/	2015	Taponas, Belleville, Boistray
<i>Sitta europaea</i> (Linnaeus, 1758)	Sittelle torchepot	III	/	LC	LC	LC	/	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	/	2015	Taponas, Grange au Diable, Boistray
<i>Sterna hirundo</i> (Linnaeus, 1758)	Sterne pierregarin	III	I	LC	LC	LC	NA	LC	EN	/	DD	D	2011	Grange au Diable
<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier des prés	III	/	LC	LC	VU	/	DD	VU	/	DD	A/C/SM (en plaine)	2017	Grange au Diable
<i>Saxicola torquatus</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	III	/	LC	LC	NT	NA	NA	LC	LC	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	III	/	LC	LC	LC	DD	NA	DD	LC	LC	D	2017	/
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	/	II	VU	VU	VU	/	NA	NT	/	LC	/	2017	Taponas, Boistray
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	III	/	LC	LC	LC	NA	/	LC	Sédentaire	Sédentaire	/	2017	Taponas, Belleville, Boistray, Grange au Diable
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	/	II	NT	VU	NT	LC	VU	EN	VU	DD	A/C/SM	2017	Boistray
<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	III	/	LC	LC	VU	NA	NA	LC	LC	LC	/	2017	Taponas, Belleville, Grange au Diable

PN FR : Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009. _ II : Article 2 : Espèces protégées _ III : Article 3 : Espèces protégées
DHFF : Directive « Habitats, Faune, Flore »1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées
LR : Listes Rouges (MON : Mondiale _ 2009, EUR : Européenne _ 2009, FR : Française _ 2016, RA : Rhône-Alpes_2008). LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger
ZNIEFF RA : Espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes

4.5.2 MAMMALOFAUNE

4.5.2.1 Mammifères terrestres

Tableau 7 : Liste non exhaustive des espèces de mammifères terrestres protégées et/ou patrimoniales recensées sur le site (d'après la FNE)

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DHFF	LR MON	LR EU	LR FR	LR RA	ZNIEFF RA	Date du dernier contact	Localisation du contact
<i>Castor fiber</i> (Linnaeus, 1758)	Castor d'Europe	II	II + IV + V	LC	LC	LC	LC	A/C/SM	2017	Saint-Georges-de-Reneins, Arnas
<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	II	II + IV	NT	NT	LC	CR	D	2008	Belleville

PN FR : Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007. _ II : Article 2 : Espèces protégées _ III : Article 3 : Espèces protégées
DHFF : Directive « Habitats, Faune, Flore »1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées
LR : Listes Rouges (MON : Mondiale _ 2009, EUR : Européenne _ 2009, FR : Française _ 2017, RA : Rhône-Alpes_2008). LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger
ZNIEFF RA : Espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes

4.5.2.2 Chiroptères

Tableau 8 : Liste non exhaustive des espèces de Chiroptères protégées et/ou patrimoniales recensées sur le site

NOM VERNACULAIRE	PN FR	DHFF	LR MON	LR EU	LR FR	LR RA	ZNIEFF RA	Date du dernier contact	Localisation du contact (FRAPNA)	Source de la donnée
Murin à moustaches	II	IV	LC	LC	LC	LC	A/C/SM	2014	Boistray, Belleville, Taponas	FNE
Murin d'Alcathoe	II	IV	DD	DD	LC	NT	/	2014	Boistray, Belleville, Taponas	FNE
Murin de Brandt	II	IV	LC	LC	LC	NT	A/C/SM	2014	Marais de Boistray	FNE
Murin de Daubenton	II	IV	LC	LC	LC	LC	A/C/SM	2019	/	Acer campestre

NOM VERNACULAIRE	PN FR	DHFF	LR MON	LR EU	LR FR	LR RA	ZNIEFF RA	Date du dernier contact	Localisation du contact (FRAPNA)	Source de la donnée
Murin de Natterer	II	IV	LC	LC	LC	LC	A/C/SM	2014	Marais de Boistray	FNE
Noctule commune	II	IV	LC	LC	VU	NT	A/C/SM	2019	/	Acer campestre
Noctule de Leisler	II	IV	LC	LC	NT	NT	A/C/SM	2019	/	Acer campestre
Oreillard gris	II	IV	LC	LC	LC	LC	A/C/SM	2019	/	Acer campestre
Oreillard roux	II	IV	LC	LC	LC	LC	A/C/SM	2014	Boistray, Belleville, Taponas	FNE
Pipistrelle commune	II	IV	LC	LC	NT	LC	A/C/SM	2019	/	Acer campestre
Pipistrelle de Kuhl	II	IV	LC	LC	LC	LC	A/C/SM	2019	/	Acer campestre
Pipistrelle de Nathusius	II	IV	LC	LC	NT	NT	A/C/SM	2019	/	Acer campestre
Pipistrelle pygmée	II	IV	LC	LC	LC	NT	/	2019	/	Acer campestre
Sérotine commune	II	IV	LC	LC	NT	LC	A/C/SM	2019	/	Acer campestre
Sérotine de Nilsson	II	IV	LC	LC	DD	NT	A/C/SM	2016	/	Acer campestre
Vespère de Savi	II	IV	LC	LC	LC	LC	A/C/SM	2019	/	Acer campestre

PN FR : Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007. _ II : Article 2 : Espèces protégées _ III : Article 3 : Espèces protégées

DHFF : Directive « Habitats, Faune, Flore »1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées

LR : Listes Rouges (MON : Mondiale _ 2009, EUR : Européenne _ 2009, FR : Française _ 2017, RA : Rhône-Alpes_2015). LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger

ZNIEFF RA : Espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes

4.5.3 HERPETOFAUNE

4.5.3.1 Reptiles

Tableau 9 : Liste des espèces de reptiles protégées recensées sur le marais de Boistray (d'après Acer campestre)

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DHFF	LR MON	LR EU	LR FR	LR RA	ZNIEFF RA
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	II	IV	LC	LC	LC	LC	/
<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)	Lézard à deux raies	II	IV	LC	LC	LC	LC	/

PN FR : Protection nationale : Arrêté du 8 janvier 2021. _ II : Article 2 : Espèces protégées _ III : Article 3 : Espèces protégées

DHFF : Directive « Habitats, Faune, Flore »1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées

LR : Listes Rouges (MON : Mondiale _ 2009, EUR : Européenne _ 2009, FR : Française _ 2015, RA : Rhône-Alpes_2015). LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger

ZNIEFF RA : Espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes

4.5.3.2 Amphibiens

Tableau 10 : Liste non exhaustive des espèces d'amphibiens protégées et/ou patrimoniales recensées sur le site

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DHFF	LR MON	LR EU	LR FR	LR RA	ZNIEFF RA	Date de dernier contact	Localisation du contact
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	III	/	LC	LC	LC	LC	A/C	2013	Marais de Boistray
<i>Rana dalmatina</i> (Fitzinger in Bonaparte, 1838)	Grenouille agile	II	IV	LC	LC	LC	LC	A/C (au-dessus de 500m)	2017	Saint-Georges-de-Reneins, Arnas, Dracé
<i>Rana temporaria</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille rousse	V+IV	V	LC	LC	LC	NT	A/C (au-dessus de 2200m)	2015	Saint-Georges-de-Reneins
<i>Pelophylax sp.</i>	Complexe des grenouilles "vertes"	III*	V**	/	/	/	/	/	2017	Saint-Georges-de-Reneins, Arnas, Belleville
<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	III	/	LC	LC	LC	LC	A/C	2017	Saint-Georges-de-Reneins, Dracé
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	III	/	LC	LC	LC	LC	A (au-dessus de 800m)	2017	Marais de Boistray, Dracé

PN FR : Protection nationale : Arrêté du 8 janvier 2021. _ II : Article 2 : Espèces protégées _ III : Article 3 : Espèces protégées

DHFF : Directive « Habitats, Faune, Flore »1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées

LR : Listes Rouges (MON : Mondiale _ 2009, EUR : Européenne _ 2009, FR : Française _ 2015, RA : Rhône-Alpes_2015). LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacé / VU : Vulnérable / EN : En danger

ZNIEFF RA : Espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes

4.5.1 ENTOMOFAUNE

4.5.1.1 Odonates

Tableau 11 : Liste des espèces d'Odonates patrimoniales recensées sur le site (d'après RhoMeO et la FNE)

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DHFF	LR MON	LR EU	LR FR	LR RA	ZNIEFF RA	Date du dernier contact	Localisation du contact
<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Leste fiancé	/	/	LC	LC	NT	LC	/	2018	Boistray
<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)	Leste verdoyant	/	/	LC	LC	LC	NT	C (plaine rhodanienne)	2014	Boistray
<i>Platycnemis latipes</i> (Rambur, 1842)	Agrion blanchâtre	/	/	LC	LC	LC	NT	C (plaine rhodanienne)	2019	Belleville

PN FR : Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007. _ II : Article 2 : Espèces protégées _ III : Article 3 : Espèces protégées
DHFF : Directive « Habitats, Faune, Flore »1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées
LR : Listes Rouges (MON : Mondiale _ 2009, EUR : Européenne _ 2012, FR : Française _ 2015, RA : Rhône-Alpes_2014). LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacé / Vu : Vulnérable / EN : En danger
ZNIEFF RA : Espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes

4.5.1.2 Coléoptères

Tableau 12 : Liste non exhaustive des espèces de Coléoptères patrimoniales recensées sur le site (d'après la FNE)

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DHFF	LR MON	LR EU	LR FR	ZNIEFF RA	Date du contact	Localisation du contact
<i>Cetonischema speciosissima</i> (Scopoli, 1786)	Grande Cétoine verte	/	/	/	NT	/	/	2014	Boistray

PN FR : Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007. _ II : Article 2 : Espèces protégées _ III : Article 3 : Espèces protégées
DHFF : Directive « Habitats, Faune, Flore »1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées
LR : Listes Rouges (MON : Mondiale _ 2009, EUR : Européenne _ 2012, FR : Française _ 2015, RA : Rhône-Alpes_2018). LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacé / Vu : Vulnérable / EN : En danger
ZNIEFF RA : Espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes

4.5.2 ICTHYOFAUNE

Tableau 13 : Liste non exhaustive des espèces de poissons protégées et/ou patrimoniales recensées sur le site (d'après la fédération de pêche du Rhône)

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR Adultes	PN FR Fraies et pontes	DHFF	LR EU	LR FR	LR RA	ZNIEFF RA	Date du contact
<i>Esox lucius</i> (Linnaeus, 1758)	Brochet	/	P		LC	VU	VU	A/C/SM	2016
<i>Cyprinus carpio</i> (Linnaeus, 1758)	Carpe commune	/	/		VU	LC	NE		2016

PN FR : Protection nationale : Arrêté du 8 décembre 1988. _ II : Article 2 : Espèces protégées _ III : Article 3 : Espèces protégées
DHFF : Directive « Habitats, Faune, Flore »1992. IV : Annexe 4 : Espèces strictement protégées
LR : Listes Rouges (MON : Mondiale _ 2018, EUR : Européenne _ 2010, FR : Française _ 2019, RA : Rhône-Alpes_2018). LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacé / Vu : Vulnérable / EN : En danger
ZNIEFF RA : Espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes

5 DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

5.1 SYNTHÈSE DES STRUCTURES PRÉSENTES ET INTERACTION AVEC L'ANIMATEUR

Tableau 14 : synthèse des structures et interactions possibles avec l'animateur

STRUCTURE/ORGANISME	PUB LIC	PRIVE	DOMAINE DE COMPETENCE							INTERACTIONS POSSIBLES AVEC L'ANIMATEUR DU DOCOB					COMMENTAIRE
			BIODIVERSITE	FORET	AGRICULTURE	EAU	URBANISME	TOURISME/EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	CHASSE	RESTAURATION/PRESERVATION DES MILIEUX	AMELIORATION DES CONNAISSANCES	CONTRATUALISATION/ PROGRAMMATION	ANIMATION SENSIBILISATION	FINANCEMENT	
DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES	X		X								X	X	X	X	Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, elle participe à la mise en œuvre et à la coordination des politiques publiques de l'État
DDT	X		X	X	X	X					X	X	X	X	Son rôle est d'impulser, informer, réglementer et contrôler dans de nombreux domaines d'intervention publique
Syndicat intercommunal d'urbanisme de la région de Belleville	X						X	X					X		/
CC Val de Saône Centre	X									X			X		Est établi sur 11 % de la ZSC
CA Villefranche-Beaujolais-Saône	X							X		X			X		Est établi sur 3.8 % de la ZSC
ONF	X		X	X		X			X	X	X	X	X		Parmi les 140 ha du territoire cadastré en bois, 90 ha appartiennent à 65 propriétaires privés et 50 ha appartiennent à des collectivités et institutionnels (sociétés de transport, associations, entreprises, etc. A noter qu'une parcelle de peupleraie de 5 ha appartient à la commune de Belleville-en-Beaujolais
Centre Régional de la propriété forestière		X	X	X						X	X	X	X		
EPTB Saône et Doubs	X		X	X					X		X	X	X	X	
Chambre d'agriculture	X		x		X				X		X	X	X		Elle représente les intérêts économiques et professionnels de l'agriculture qu'elle regroupe sur le plan territorial. Elle pourra apporter son soutien pour l'établissement d'un potentiel PAE
OFB Auvergne Rhône-Alpes	X		X					X	X	X	X		X		/
La Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la métropole de Lyon (FDCRML)	X		X						X	X	X		X		Deux réserves de chasse sont présentes sur le territoire de la ZSC, l'une est localisée à hauteur de l'île de Montmerle et l'autre se situe au niveau de Port Rivière à Saint-Georges-de-Reneins.
La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain	X		X					X	X	X	X		X		/
Les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)	X		X						X	X	X		X		Sur les 4 communes de la partie Rhône du site Natura 2000, c'est-à-dire les communes de Belleville-en-Beaujolais, Arnas, Saint-Georges-de-Reneins et Taponas ; 8 associations de chasse communale ou privée sont connues. L'ACCA de Belleville, gérée par Laurent Keller, exerce entre autres son activité sur le périmètre du site Natura 2000.
Les associations de chasse		X	X						X	X	X		X		4 associations de chasse sont actives sur la ZSC ARNAS : Guy Charbonnel GUEREINS & GENOUILLEUX : André Mélinon SAINT-GEORGES-DE-RENEINS : Dominique Favre
Les associations spécialisées (Chasse à l'arc etc ...)		X	X						X	X	X		X		/
VNF	X						X			X			X		/
Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne (ARRA)	X		X						X		X		X		L'ARRA possède des compétences pour intervenir sur différentes thématiques : biodiversité et habitat, continuité et restauration, inondation, qualité de l'eau, gestion quantitative,

STRUCTURE/ORGANISME	PUB LIC	PRIVE	DOMAINE DE COMPETENCE							INTERACTIONS POSSIBLES AVEC L'ANIMATEUR DU DOCOB					COMMENTAIRE
			BIODIVERSITE	FORET	AGRICULTURE	EAU	URBANISME	TOURISME/EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	CHASSE	RESTAURATION/PRESERVATION DES MILIEUX	AMELIORATION DES CONNAISSANCES	CONTRATUALISATION/ PROGRAMMATION	ANIMATION SENSIBILISATION	FINANCEMENT	
															réglementation, travaux et ingénierie, communication et pédagogie, gestion administrative, usages de l'eau.
La Fédération Nationale de la Pêche en France	X		X				X		X		X		X		/
La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique			X				X		X		X		X		/
La Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	X		X				X		X		X		X		Dans la réalisation de certaines actions, s'appuyant sur le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG), la fédération est amenée à accompagner techniquement et financièrement les AAPPMA dans leurs orientations de gestion.
La Fédération départementale de pêche de l'Ain	X		X				X		X		X		X		Afin de préserver la faune piscicole, des réserves de pêches sont délimitées sur le territoire où il est strictement interdit d'exercer une activité de pêche. Une réserve de pêche permanente est localisée sur une partie du lac de Boistray est une autre correspond au bras de la Saône à Belleville. Quelques zones de pêche interdite se situent sur le territoire de la ZSC.
Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA*)		X	X				X		X		X		X		AAPPMA de Belleville située sur les communes de Taponas et Belleville : une partie du plan d'eau de l'ancienne Gravière est désignée en réserve de Pêche. à la limite nord de l'île de Montmerle, du pk (point kilométrique) 54 au pk 61. AAPPMA de Saint-Georges-de-Reneins dont les lots de pêche se situent de la limite sud de la commune de Montmerle jusqu'au sud du site, du pk 44 au pk 51 L'AAPPMA de Thoissey-Montmerle gère les lots de pêche localisés de la limite nord de l'île de Montmerle à la limite sud de la commune de Montmerle, donc du pk 51 au pk 54.
Union régionale des CPIE Auvergne-Rhône-Alpes	X		X						X		X		X		Les CPIE mobilisent les acteurs des territoires (citoyens, collectivités, entreprises, associations ...) vers une transition écologique
France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes		X	X						X		X		X		/
L'association NATURAMA		X	X						X		X		X		Il s'agit d'associations à but non lucratif qui relève de la loi du 1er juillet 1901 et dont l'objet est d'étudier, faire découvrir et protéger la faune, la flore et les milieux naturels.
La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)		X	X						X		X		X		
Anthropologia		X	X						X		X		X		
France Nature Environnement Les Naturalistes Rhodaniens		X	X						X		X		X		
Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA)	X		X	X			X		X		X	X	X		Participent à la gestion l'amélioration de la connaissance sur le site Natura 2000
Conservatoire botanique national du Massif central (CBN)	X		X	X			X		X		X	X	X		
L'office de tourisme Saône-Beaujolais		X							X			X	X		L'Office de tourisme est chargé de mettre en œuvre la politique touristique et de promotion décidée par la communauté de communes.
L'office de tourisme Villefranche-Beaujolais-Saône		X							X			X	X		
FFrandonnée Auvergne-Rhône-Alpes		X							X			X	X		/

5.2 OBJECTIFS ET CADRE REGLEMENTAIRE

Le contexte socio-économique présenté dans ce document d'objectifs décrit et analyse l'ensemble des activités humaines existantes sur le site Natura 2000 dans le but d'identifier leurs interactions avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Les informations rassemblées s'appuient sur une recherche bibliographique.

Plus qu'une simple énumération des acteurs et des activités sur le site, il permet d'identifier les acteurs et leurs intérêts respectifs, les logiques de production afin d'évaluer leurs effets potentiels sur les espèces d'intérêts communautaire et leurs habitats et les programmes collectifs et les interventions publiques qui contribueront à la mise en œuvre du document d'objectifs.

Dans ce document, sont décrites les activités humaines et uniquement celles susceptibles d'avoir un impact sur les espèces d'intérêts communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC « prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval ».

Il doit constituer une base pour la définition des mesures de gestion. Le principe général étant de maintenir les activités pratiquées sur le territoire tout en les rendant compatibles avec les exigences de l'avifaune à protéger.

5.3 DESCRIPTIONS DES ACTIVITES DE LA ZSC « PRAIRIE HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL »

5.3.1 LES ACTIVITES FORESTIERES

5.3.1.1 La forêt

Au sein de la ZSC, 140 ha sont cadastrés en bois dont 73 ha cadastrés en peupleraie, 23 ha en bois d'acacias et 40 ha cadastrés en taillis simple et taillis sous futaie (source : CRPF, cadastre de 2016).

Un code de bonnes pratiques sylvicoles concerne une faible surface du site.

5.3.1.1 L'île de Montmerle

L'île se situe sur la Saône aval, sur la commune de Montmerle-sur-Saône, en limite ouest du département de l'Ain. Elle s'étend entre les points kilométriques 52 et 54 de la voie fluviale.

Elle est caractérisée par une superficie totale de 37,54 ha environ dont 33,19 ha cadastrés, le reste appartenant au domaine public fluvial, essentiellement sur la frange ouest de l'île.

L'île Montmerle a fait l'objet de plantation et d'exploitation importante de peupliers jusque dans les années 2010.

Une étude préalable à l'élaboration d'un plan de gestion des bords de Saône a été réalisée en 2013, elle témoigne de la dégradation de l'île causé par la populiculture historiquement pratiquée et notamment après l'exploitation de 26 ha en 2009. Cependant, les potentiels écologiques, paysagers et biologiques de l'île restent important dans le cas d'une restauration de la forêt alluviale naturelle.

En plus de la populiculture, le Solidage géant, avait déjà densément colonisé l'ensemble des zones d'exploitations forestières, voire des Peupleraies toujours sur pied, ainsi que l'Erable negundo, déjà présent de façon éparse sur l'ensemble de l'île.

En 2021, l'EPTB dispose de 95% de l'île de Montmerle. Les 5% restant appartiennent à 4 propriétaires privés et une parcelle communale. L'EPTB est gestionnaire dans le cadre de la mission de syndicat de rivière, l'île est intégrée dans le service conservatoire d'espace naturel à préserver.

5.3.2 LES ACTIVITES DE CHASSE

5.3.2.1 Sur la ZSC

Sur les 4 communes de la partie Rhône du site Natura 2000, 120 chasseurs pratiquent leurs loisirs sur environ 4223 ha qui englobent entre autres la zone Natura 2000, soit environ 3 à 4 chasseurs pour 100 ha.

Les 10 principaux modes de chasse pratiqués sur ces territoires selon les chasseurs, les périodes, les détenteurs de droit de chasse, plans de chasse accordés et traditions locales sont :

- La chasse des mammifères petit gibier (lièvres, lapins) avec chien courant en automne ;
- La chasse en équipe des grands mammifères (renards, chevreuils et sangliers) en automne/hiver ;
- La chasse aux oiseaux gibiers sédentaires ou migrateurs avec chiens d'arrêt (perdrix, faisans, bécasses, bécassines) en automne/hiver ;
- La chasse à poste fixe ou au passage des oiseaux migrateurs (pigeons, grives, corvidés) en automne/hiver ;
- La chasse à l'affût et à l'approche des grands mammifères (chevreuils et sangliers) en été ;
- La chasse à la passée des canards à l'aube ou au crépuscule en automne/hiver ;
- Le déterrage des renards ou blaireaux au printemps et en été ;
- La chasse du renard à l'affût ou à l'approche en été ;
- La chasse au vol en automne/hiver ;
- La chasse des canards sur le Domaine Public Fluvial en automne/hiver.

En parallèle, à la demande des propriétaires fonciers bâtis ou non bâtis, exploitants agricoles, collectivités locales (communes), des actions de régulation ont parfois lieu, à différentes périodes sur diverses espèces comme les pigeons, les corbeaux, les étourneaux, les ragondins, les renards, les sangliers sous l'autorité des associations de chasse, lieutenant de louveterie, gardes chasses ou police municipale.

Les espèces les plus abondantes et les plus chassées sont :

- Pour les mammifères : lièvre, chevreuil, ragondins et renards sachant que le sanglier se développe actuellement.
- Pour les oiseaux : différentes espèces de pigeons et différentes espèces de grives ainsi que faisan, corbeaux freux et corneilles noires.

5.3.2.1 La chasse à tir

La chasse à tir se pratique à l'aide d'un fusil ou d'une carabine. Celle-ci est interdite à partir d'un véhicule. Elle concerne toutes les espèces de gibier et se pratique seule, en battue, au chien d'arrêt ou au chien courant.

Un des problèmes liés au tir (outre le dérangement des espèces protégées hivernantes) est l'utilisation massive et encore préférentielle de munitions toxiques (au plomb) contenant des amorces composées de métaux lourds. Ce plomb est notamment à l'origine d'un problème grave et avéré de saturnisme aviaire malgré une évolution vers la substitution des cartouches au plomb par des munitions moins toxiques depuis les années 1980 dans certains pays et pour certains types de chasse.

Depuis 1995, la chasse à l'arc est considérée comme une forme de chasse à tir. La pratique de ce mode de chasse, qui tend à se populariser (image d'authenticité, voire de chasse « écologique ») nécessite l'obtention d'une attestation délivrée après avoir suivi une formation obligatoire spécifique assurée par les Fédérations Départementales de Chasse. Depuis la mise en place de cette formation environ 600 personnes ont été formées.

L'intensité de la chasse est considérée comme faible sur le territoire de la ZSC.

5.3.3 LES ACTIVITES AGRICOLES

5.3.3.1 Généralités

La grande majorité de ce site est encore utilisée par l'agriculture. En effet d'après le Formulaire Standard de Données du site FR8202006, 22% de la surface du site est composé de terres arables et les zones de plantations d'arbres (incluant les vergers, vignes ...) couvrent 3% de la surface du site. Différentes catégories d'exploitations sont recensées : la polyculture-élevage, le maraîchage et la grande culture. Quelques rares mais importantes exploitations sont uniquement tournées vers des grandes cultures. La culture de maïs est la plus pratiquée en zone inondable du fait que les plantations se font après la période risquée d'inondation et nécessitent des sols non sensibles à la sécheresse (comme c'est le cas des sols argileux présents en bordure de Saône). Les cultures de blé sont quant-à-elles plus sensibles aux inondations et sont donc moins présentes, elles se situent sur les parties les moins inondables et les plus sèches.

D'après la cartographie des habitats réalisée par Mosaïque Environnement en 2019, la ZSC comprenait cette année-là :

- 420,883 ha de champs intensément cultivés ;
- 137,791 ha de prairies de fauche, 243,66 ha de prairies fauchées ;
- 337,798 ha de prairies pâturées.

128,518 ha de parcelles sont gérés par une activité de fauche précoce. De plus, une cartographie de l'occupation du sol d'une grande partie de la ZSC a été réalisée en 2020 par la LPO. Ainsi, les prairies correspondent à l'occupation du sol majoritaire de la ZSC, avec une représentativité de 23% de la surface du site. En seconde position on trouve les prairies pâturées qui représentent environ 9% de la surface de la ZSC.

Tableau 15 : Occupation du sol en 2020 (source : LPO)

Occupation du sol	Surface (en ha)	Représentativité sur la surface totale de la ZSC (en %)
Autre	8,032	0,77
Blé	4,113	0,39
Céréales	11,616	1,11
Colza	36,927	3,54
Forestier	6,499	0,62
Jachère	1,43	0,14
Labour	16,572	1,59
Luzerne	6,4	0,61
Maïs	56,3	5,40
Maraichage	26,239	2,51
Prairie	239,593	22,97
Prairie pâturée	93,133	8,93
Semis	0,825	0,08
Tournesol	11,448	1,10

Occupation du sol de la ZSC en 2020

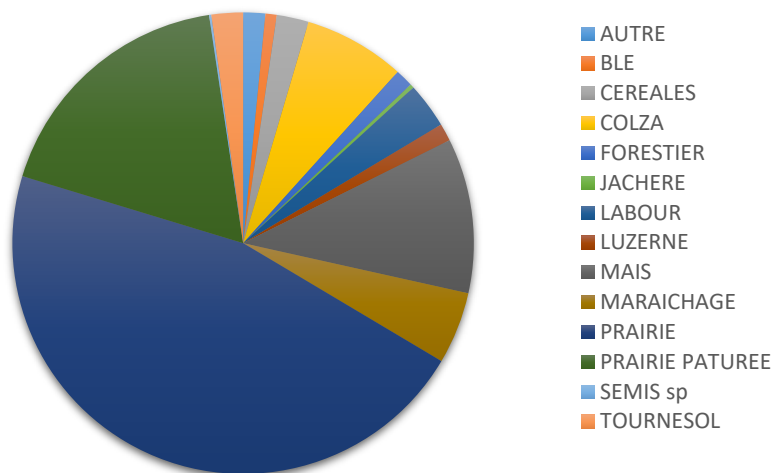
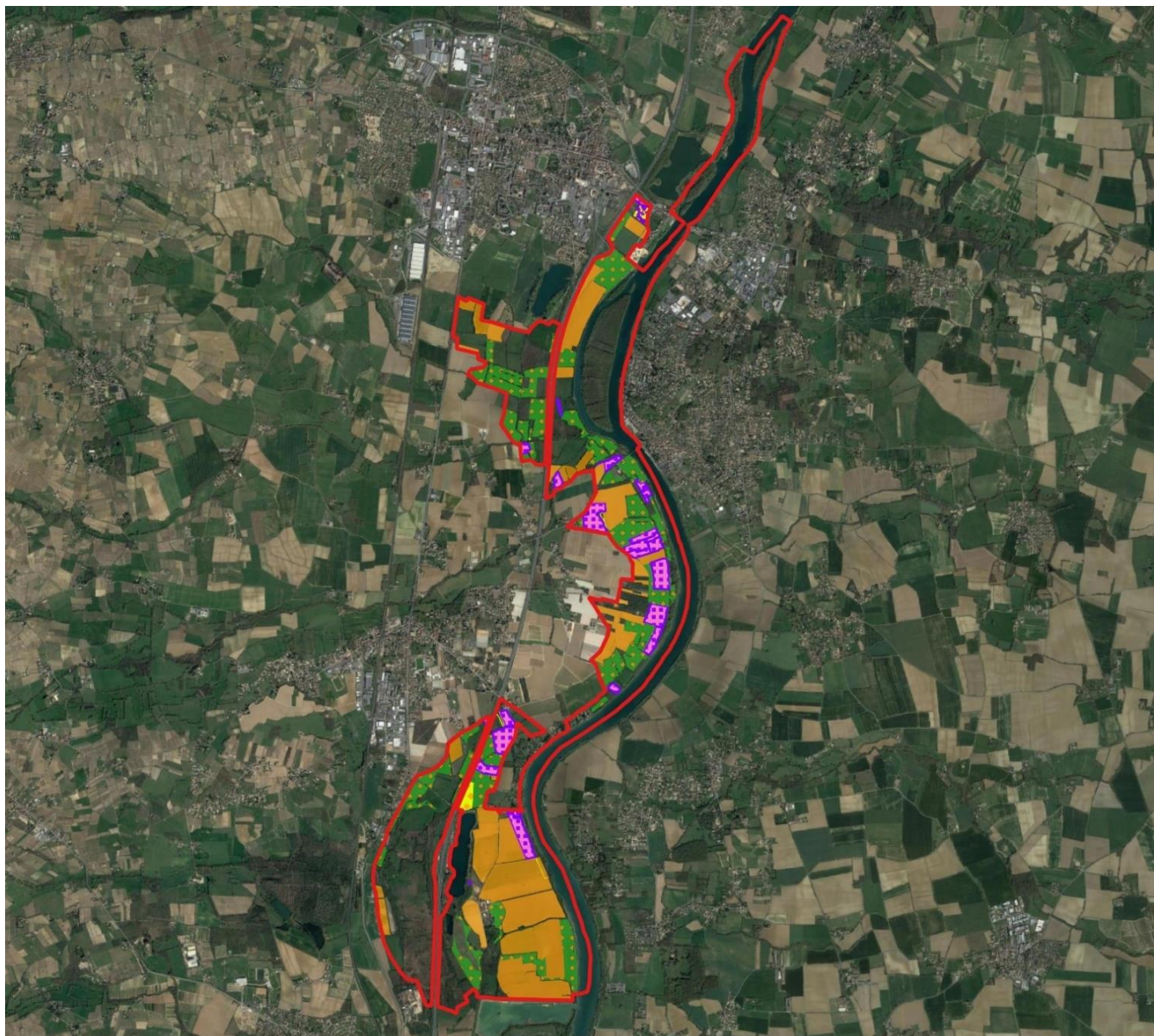



Figure 7 : Occupation du sol de la ZSC en 2020 (source : LPO)



Habitats naturels recensés en 2019 et associés à l'agriculture sur la ZSC

 ZSC "Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval"

Habitats :

 Champs intensément cultivés

 Prairie de fauche

 Prairie fauchée

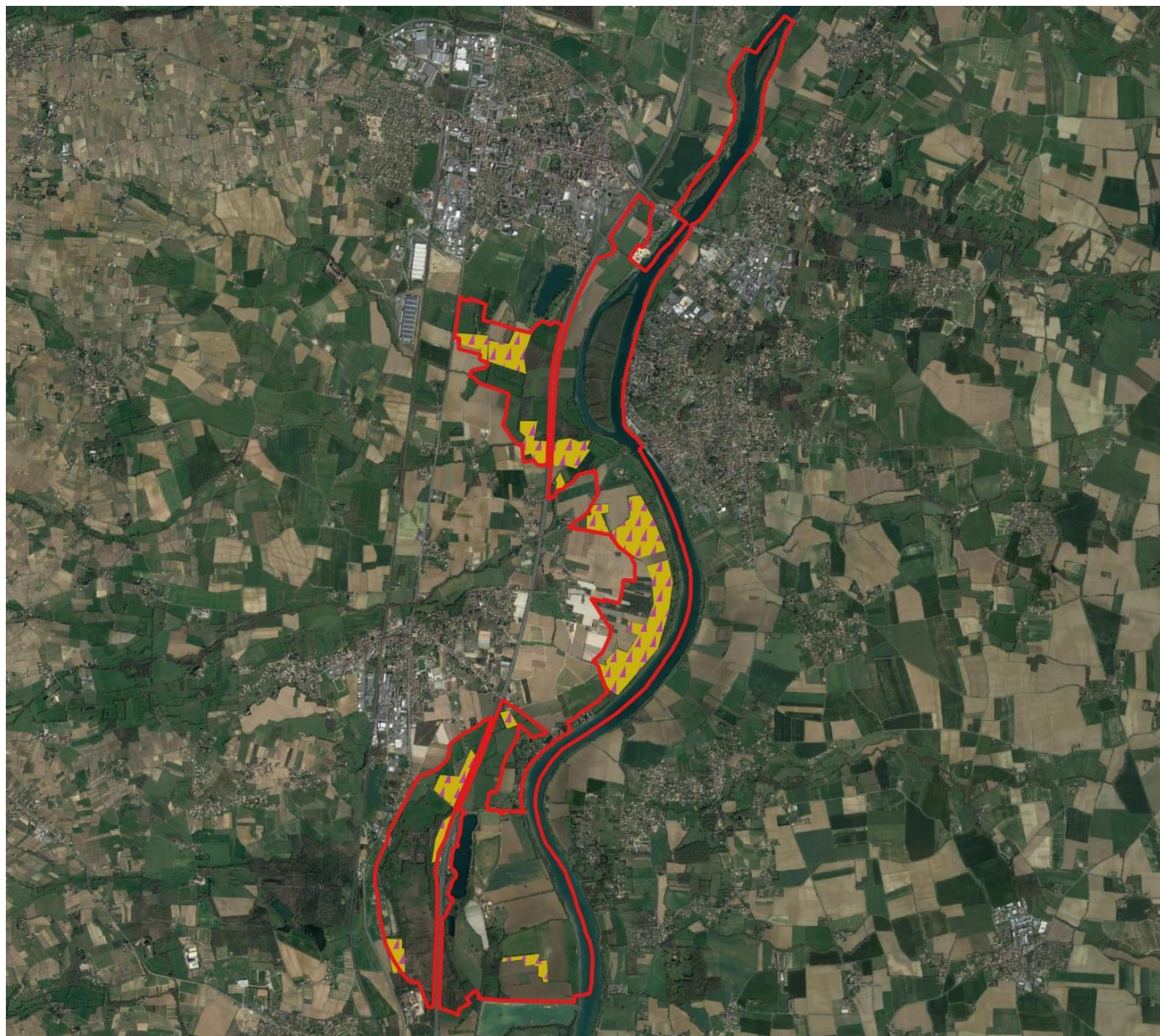
 Prairie pâturée





Communauté de communes Saône Beaujolais - Tous droits réservés - Sources : IGN Orthophotoplan, Mosaïque env. © EODD 2021



Carte 6 : Habitats naturels recensés en 2019 et associés à l'agriculture sur la ZSC



Localisation des prairies de fauche précoce sur la ZSC

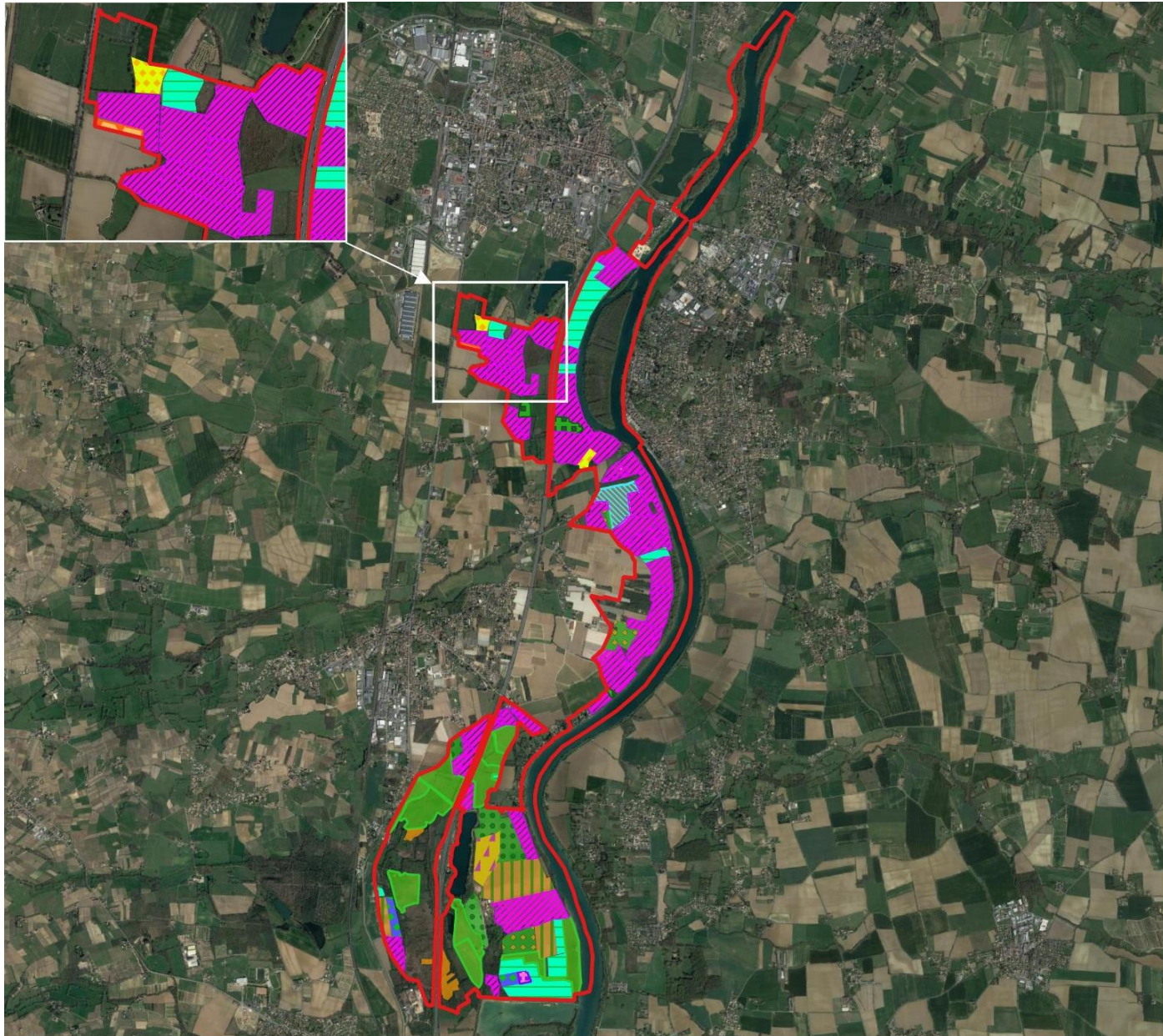
-  ZSC "Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval"
-  Prairie de fauche précoce




Communauté de communes Saône Beaujolais - Tous droits réservés - Sources : IGN Orthophotoplan, CENRA © EODD 2021



Carte 7 : Localisation des prairies de fauche précoce sur la ZSC



Occupation du sol de la ZSC

 ZSC "Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval"

Occupation du sol :

-  Autre
-  Blé
-  Céréales
-  Colza
-  Forestier
-  Jachère
-  Labour
-  Luzerne
-  Maïs
-  Maraichage
-  Prairie
-  Prairie pâturée
-  Semis
-  Tournesol



Carte 8 : Occupation du sol de la ZSC

5.3.3.1 Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Ces mesures ont été profondément revues dans le cadre de la réforme de la PAC qui est entrée en vigueur en 2015. Ces mesures viennent compléter les MAEC répondant à des enjeux localisés mises en œuvre depuis 2007, qui ont été adaptées à la nouvelle période de programmation 2014-2020.

A compter de 2015, trois types de mesures sont proposées :

- Des MAEC répondant à une logique de système ;
- Des MAEC répondant à des enjeux localisés souscrites sur les parcelles où sont localisés les enjeux ;
- Des MAEC répondant à l'objectif de préservation des ressources génétiques : mesures pour les races menacées animales et végétales et mesure apiculture.

Différentes MAEC ont été contractualisées les années précédentes sur le territoire du Val de Saône. Elles sont présentées ci-après. Pour toutes ces mesures une campagne a été réalisée en 2015. Le détail des mesures est présenté à l'annexe technique.

Tableau 16 : synthèse des MAEC proposées

CODE MESURE	INTITULE	COMMENTAIRE
RA_VDS2_HA01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	Parmi les méthodes de gestion proposées par cette mesure, il est notamment interdit d'utiliser une débroussailluse pour l'entretien des haies engagées et il est demandé de conserver au minimum une largeur de la strate arbustive de 1 mètre.
RA_VDS2_HA11	Entretien de haies localisées de manière pertinente en zone Natura 2000	Cette mesure est similaire à la précédente mais se spécialise sur les haies localisées sur le site Natura 2000.
RA_VDS2_HE02	Retard de fauche au 5 juillet sur prairies et habitats remarquables, absence de fertilisation et remise en état après inondations	L'objectif de cette mesure est de favoriser de manière optimale l'habitat naturel et la flore patrimoniale en zone Natura 2000.
RA_VDS2_HE05	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables	Tout comme la mesure précédente, cette mesure permet de répondre à l'enjeu de conservation des habitats (habitat d'intérêt communautaire 6510)
RA_VDS2_HE06	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	Cette mesure répond à l'enjeu de conservation des habitats (prairies de l' <i>Arrhenatherion</i> , Code Natura 2000 : 6510 et du <i>Bromion racemosi</i>)
RA_VDS2_HE07	Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides	Cette mesure permet de répondre aux mêmes enjeux de conservation que la mesure RA_VDS2_HE06.
RA_VDS2_HE08	Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion de crues	les prairies inondées en hiver peuvent être dégradées par les matériaux laissés par les crues et une remise en état de la prairie s'avère nécessaire (enlèvement des bois, de certaines accumulations de limons, de déchets...).
RA_VDS2_HE12	Retard de fauche au 5 juillet sur prairies et habitats remarquables, absence de fertilisation et remise en état après inondations en zone Natura 2000	La mesure permet de répondre à l'enjeu de conservation des habitats (prairies de l' <i>Arrhenatherion</i> , 6510) et des espèces prairiales (cuivré des marais, etc.)
RA_VDS2_HE15	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables en zone Natura 2000	L'objectif de cette mesure est de favoriser de manière optimale l'habitat naturel et la flore patrimoniale en zone Natura 2000.
RA_VDS2_HE16	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes en zone Natura 2000	La mesure RA_VDS2_HE16 permet de répondre à l'enjeu de conservation des habitats (prairies de l' <i>Arrhenatherion</i> , Code Natura 2000 : 6510 et du <i>Bromion racemosi</i>)
RA_VDS2_HE17	Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides en zone Natura 2000	Cette mesure est similaire à la mesure RA_VDS2_HE07 mais se spécialise sur les zones Natura 2000.
RA_VDS2_HE18	Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion de crues en zone Natura 2000	Cette mesure est similaire à la mesure RA_VDS2_HE08 mais se spécialise sur les zones Natura 2000.
RA_VDS2_PE01	Restauration et/ou entretien de mares et plan d'eau	Mesure favorable au triton crêté
RA_VDS2_PE11	Restauration et/ou entretien de mares et plan d'eau en zone Natura 2000	Cette mesure est similaire à la précédente, la différence étant qu'elle concerne uniquement les mares et plans d'eau localisés en zone Natura 2000

Entre 2015 et 2016, l'animation avait permis de contacter et/ou rencontrer 32 exploitants agricoles. Au total, **18 contrats MAEC** ont été souscrits sur le secteur de la zone Natura 2000 élargi dans le Rhône entre 2015 et 2016.

D'après le Comité de Pilotage du 19 novembre 2015, 673 ha de retard de fauche (3 mesures confondues) ont été effectués sur la zone Natura 2000 se trouvant dans le département de l'Ain, dont 38% en fauche au 15 juillet. De plus, 3 ha de cultures ont été reconverties en prairies et 3 000 ml de haies et 2 mares sont engagées. En ce qui concerne la zone Natura 2000 se trouvant dans le

département du Rhône, 163 ha dont 98 ha en Natura 2000 sont engagés ainsi que 5 642 ml de haies et 2 mares.

Les années suivantes ont été consacrées :

- Au suivi des exploitants engagés en MAEC ;
- Aux échanges avec l'opérateur et les services de l'état concernant la mise en œuvre des mesures, les instructions et le financement des contrats ;
- A la communication et la sensibilisation.

5.3.4 LES ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'ENERGIE

5.3.4.1 Le réseau de Transport d'Electricité (Rte)

Sur le territoire de la ZSC, Rte gère 4 lignes 65 000 Volts :

- LIT 63 kV N0 1 Joux-St-Jean d'Ardière
- LIT 63 kV N0 1 Patural-Romanèche
- LIT 63 kV N0 2 Joux-St-Jean d'Ardière
- LIT 63 kV N0 1 Joux-St-Georges

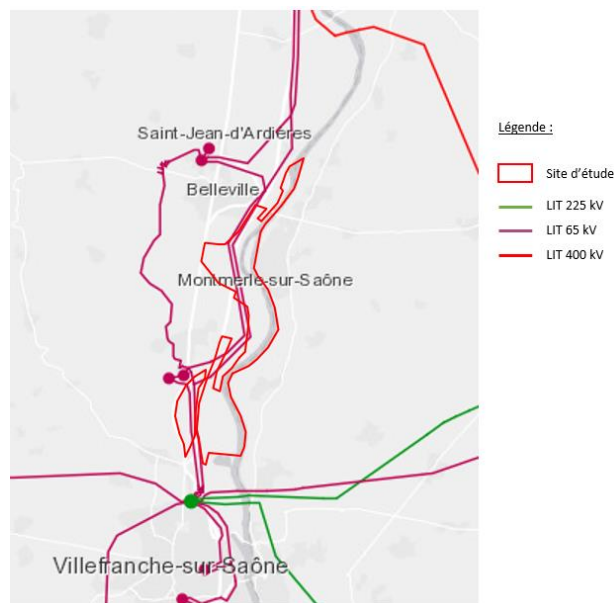


Figure 8 : Carte du réseau électrique au sein de la ZSC (source : RTE France)

Possible convention d'entretien avec le CENRA sous les lignes du marais de Boistray.

5.3.5 LES ACTIVITES DE STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS

5.3.5.1 Les déchèteries

La communauté de communes Saône-Beaujolais compte cinq déchèteries dont une située à Belleville-en-Beaujolais.

En ce qui concerne la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône, une déchèterie intercommunale est présente à Arnas. Depuis le 1^{er} avril 2012, la gestion de la déchèterie est confiée à la société SERNED. Cette société fait partie du groupe SERFIM créé en 1875. Il s'agit d'une entreprise de taille intermédiaire indépendante de 2000 salariés réalisant un chiffre d'affaires de 355 millions d'euros. Le groupe est spécialisé dans les travaux publics, les métiers de l'environnement (recyclage, propreté urbaine), les T.I.C, avec une récente diversification dans les secteurs de l'industrie et des énergies renouvelables. Serned a structuré une palette complète de solution sur mesure pour le nettoyage de sites privés ou espaces publics en situation programmée ou urgente (service d'astreinte 24h/24 7j/7) et/ou prise en charge des déchets, qu'ils soient inertes, banals ou dangereux.

La communauté de communes Val de Saône Centre confie la gestion de ses déchets au Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères (SMIDOM) Veyle Saône.

Le SMIDOM Veyle Saône gère le ramassage, la destruction et la valorisation des déchets des 15 communes du territoire de la CCVSC.

5.3.6 LES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Généralement, les sports de nature reçoivent une image positive étant donné le fait qu'ils constituent et un levier majeur de développement économique pour les espaces ruraux. Ils alimentent ainsi une économie créatrice d'emplois et de revenus.

Avec une faible densité de peuplement humain, la ZSC est un lieu attractif pour les activités de plein air qui, par définition, nécessitent de « grands espaces » pour être pratiquées.

5.3.6.1 Tourisme et fréquentation

Les communes de Saint-Georges-de-Reneins et Belleville-en-Beaujolais ont aménagé des sentiers pédestres de découverte des bords de Saône dans le cadre de la démarche de valorisation des ENS

- Circuit VTT « à la découverte du Val de Saône »
- Parcours Nature et trous de terre, correspondant au sentier des Varennes
- Circuit de la grange du diable
- Circuit des grandes Terres (en limite du site)
- Circuit découverte de Montmerle-sur-Saône (passant en bordure du site)
- Le Marais de Boistray

D'autres sentiers pédestres sont présents sur le périmètre de la ZSC :

- Le sentier de la Gravière Outry, au niveau du port de Belleville, aussi nommé sentier de Taponas
- Le sentier de Port-Rivière à Saint-Georges-de-Reneins
- Le circuit des grandes terres
- Le sentier du Marais de Boistray


A l'heure actuelle ces sentiers ne semblent pas en très bon état.

A proximité immédiate du site, différentes activités de loisirs sont proposées au grand public, notamment sur la commune de Belleville-en-Beaujolais au lac des Sablons. Ce lac est très apprécié des **pêcheurs** et des **véliplanchistes**. Les espaces verts occupent une surface de près de 10 ha autour du lac. Le lac de Boistray est situé dans la ZSC, il s'agit d'un lac public de 17 ha, il est interdit de s'y baigner mais idéal pour les activités de pêche. En effet le peuplement piscicole est constitué de Brochets, Sandres, Carpes, poissons blancs, Black-bass.

Des animations sont réalisées sur l'ensemble du site.

• Les sentiers de randonnée de St Georges de Reneins

Sentiers	Départ	Km	Durée	Difficulté
Circuit de la Grange du Diable	Hameau de Boistray	4,4	1h20	très facile
Marais de Boistray	Hameau du Patural	4,5	1h00	facile
Parcours Nature et trous de terre	Place des gens de la Saône	7	2h00	facile
Sentier des 3 passerelles	Hameau de Delphingue	4,2	1h30	facile
Sentier des 3 passerelles bis	Hameau de Droin	5,4	1h30	facile

 Sentiers accessibles aux vélos et VTT !



• Mais encore...

Découvrez les autres sentiers de randonnées de la Communauté de communes Beaujolais Vauxonne : Blacé, Le Perréon, St Etienne des Oullières, St Julien, Salles-Arbuissonnas et Vaux en Beaujolais!

Cartographie : CCBV 2012 - La Clos de Milly - 69460 St Etienne des Oullières - 04 74 03 52 75

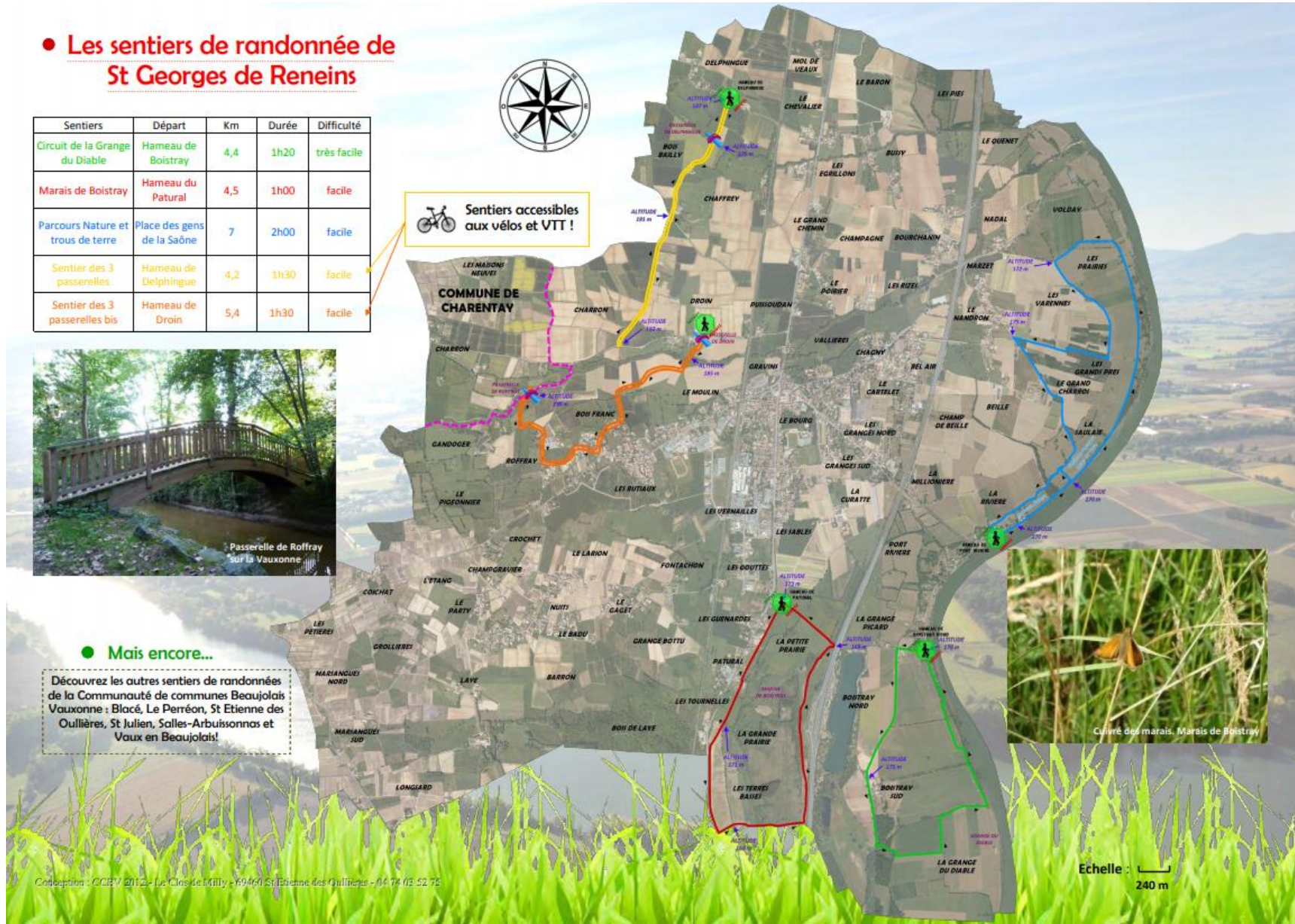


Figure 9 : Localisation des sentiers de randonnée de Saint-Georges-de-Reneins (source : <https://www.agglo-villefranche.fr/>), la ZSC est concernée par les parcours bleu, vert et rouge.

Sentier du Marais de Boistray



Sentier de Taponas



Sentier de Port-Rivière



Circuit des grandes terres



Figure 10 : Autres sentiers de randonnée présents sur le périmètre de la ZSC (source : CCSB)

Le projet Véloroute :

La Saône, véritable colonne vertébrale de 25 km de long, est aujourd'hui au cœur d'un projet de développement touristique avec l'aménagement futur du chemin de halage à Montmerle-sur-Saône, appelé à intégrer la véloroute 50, reliant le Luxembourg à Lyon le long d'un parcours de plus de 700 kms entre Moselle, canal des Vosges et vallée de la Saône.

Les « acteurs » du chemin de halage (associations de pêcheurs, de randonneurs, les particuliers et les agriculteurs « dépendants » du chemin) ont été contactés pour qu'un travail en commun aboutisse à un aménagement qui prend en compte toutes les problématiques locales.

Le projet comporte un volet sur la signalétique touristique : communes, patrimoine, mise en valeur de l'écologie du secteur et de la notion de Natura 2000. A ce stade un dossier de cas par cas est en cours.

5.3.6.1 La pêche de loisir

Les pêcheurs exploitent la Saône et ses affluents ainsi que le lac de Boistray. L'activité de pêche de loisir sur la Saône est composée de la pêche à la ligne, en location aux AAPPMA, et de la pêche amateur aux engins et filets. Cette dernière est une pêche ancestrale qui tient plus de la tradition et de la connaissance de la rivière que de la technologie ou de la mode. Cette pêche est pratiquée le plus souvent par des riverains et les connaissances s'acquièrent au cours de fréquentations quotidiennes de « leur » portion de rivière. Ils sont donc des témoins privilégiés et d'authentiques sentinelles du milieu naturel aquatique. Les Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets sont structurés en associations agréées et en fédérations départementales. Ils sont représentés au niveau national par une association. Un représentant des PAEF siège au Conseil d'Administration de la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF). Cette dernière dispose d'ailleurs d'une commission permanente dédiée à cette thématique, composée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants. Enfin, 5 représentants se rendent également à l'Assemblée Générale Annuelle de la FNPF.

De nombreux pêcheurs exploitent la Saône et ses affluents. Des accords ont été passés entre les différentes AAPPMA afin que les adhérents puissent pêcher sur tous les lots des AAPPMA et pas seulement sur celui de l'AAPPMA à laquelle ils ont adhéré.

5.3.6.2 Les activités de chasse

Au sein de la ZSC, deux types de chasses sont distinguées : la chasse au gibier d'eau et la chasse en milieu terrestre. La canard colvert représente la majorité des espèces de gibier d'eau chassées.

Au niveau de la chasse terrestre, plusieurs regroupements de chasseurs existent. Les principales espèces chassées sont le Chevreuil, le Lapin de garenne, le Faisan de Colchide, la Perdrix rouge, la Perdrix grise et secondairement le Sanglier et le Lièvre d'Europe.

5.3.7 LES INFRASTRUCTURES

5.3.7.1 Les axes de déplacement et l'accès

L'autoroute du Soleil (A6) longe le site à l'ouest sans y être incluse, de même que la route départementale D306. Le site est majoritairement traversé par des chemins et brièvement par la départementale D20 au niveau de Saint-Georges-de-Reneins.

5.3.7.2 Les projets en développement

Le projet Lybertec

Il consiste en un parc de 175 ha dont 100 ha commercialisables sur les communes de Belleville-en-Beaujolais, Saint-Georges-de-Reneins et Charentay. Il se situe en périphérie immédiate de la ZSC, au nord-est. Le site a une vocation mixte : industrielle, tertiaire et logistique. Il s'agit d'un parc de qualité environnementale, certifié ISO 14001 avec un environnement paysager qualitatif. Une intégration paysagère est prévue avec des plantations internes, la conservation d'arbres remarquables et haies bocagères et la conservation du Vallon de La Mézerine sur une bande d'environ 150 à 200 m de large. Ce projet est piloté par le Syndicat Mixte de réalisation Lybertec constitué de plusieurs collectivités / établissements publics : le Département du Rhône, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais, la communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône et la Communauté de Communes Saône-Beaujolais. La Zone d'aménagement concerté a été soumise à étude d'impact dont

l'autorité environnementale a rendu un avis favorable mi-2012 et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral mi-2013 autorisant le syndicat mixte Lybertec à réaliser les travaux relatifs à la ZAC.

Le Syndicat Mixte Lybertec est en phase de préfiguration de travaux pour franchir la Mézerine et viabiliser en 2021 la partie sud-ouest de la ZAC.

Le projet Île Porte

Il s'agit d'un projet de Zone d'Aménagement Concertée sur la commune d'Arnas, en sortie immédiate du diffuseur nord de l'A6, au sud-est de la ZSC. L'Agglomération a concédé la ZAC à la société d'économie mixte Beaujolais Saône Expansion associée au groupe Pegasus. La ZAC de l'Île Porte sera un espace de vie et d'activités économiques à l'Est du bourg d'Arnas, entre la voie ferrée et l'autoroute A6, un périmètre opérationnel de 46 ha : 23 ha destinés à accueillir les espaces publics aménagés et 23 ha commercialisables, soit plus de 120 000 m² de droits à construire dont 93 % sont orientées sur des activités économiques et de services. La première mission de l'aménageur sera d'acquérir les terrains pour ensuite les viabiliser et les commercialiser. Parallèlement, environ 10 000 m² de surfaces de plancher dédiées au logement seront créées à l'ouest de la ZAC, en continuité du bourg d'Arnas. Ceci pourra représenter entre 90 et 100 logements mis sur le marché entre 2022 et 2026.

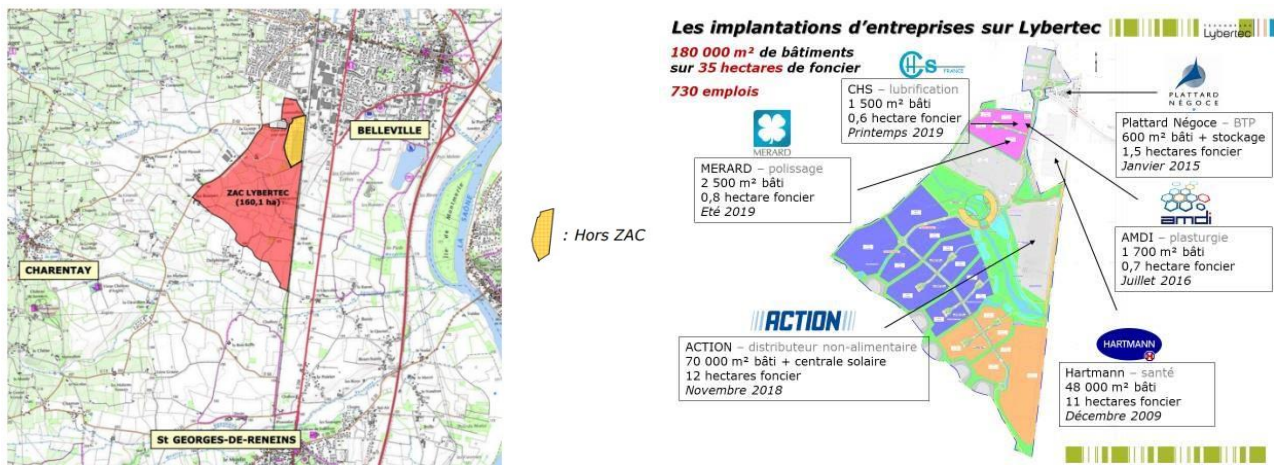


Figure 11 : Localisation du projet Lybertec (source : static.reseaudesintercoms.fr)

5.4 GESTION DU PATRIMOINE NATURELS (BILAN PRECEDENT DOCOB)

À la suite de la validation, le 19 juin 2007, du périmètre actuel du site Natura 2000 des Prairies humides et forêts alluviales du val de Saône Aval, le CEN RA avait été chargé de rédiger la version consolidée du premier DOCOB finalisée en juin 2009. Les mesures prises, en vertu de la Directive, visaient à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire ayant désigné le site.

Les objectifs visés lors du premier DOCOB étaient au nombre de cinq.

- Objectif 1 : Conserver les prairies inondables et améliorer leur qualité écologique en adaptant les pratiques agricoles actuelles ;
- Objectif 2 : Conserver, voire accroître, l'intérêt patrimonial des milieux herbacés hygrophiles ;
- Objectif 3 : Restaurer et maintenir les milieux aquatiques annexes ;
- Objectif 4 : Maintenir ou améliorer la qualité des boisements alluviaux ;
- Objectif 5 : Conserver la richesse écologique des pelouses sèches sableuses ;

Parallèlement à ces objectifs de préservation des milieux naturels, il a été associé un objectif sur la sensibilisation et l'information du public.

Les six objectifs définis avaient été déclinés en 45 actions réparties par thème et détaillées dans des fiches actions.

C'est en 2018 que la communauté de communes Saône-Beaujolais est désignée pour la présidence du comité de pilotage et l'animation du site. Avant cette date, rappelons qu'aucune structure n'était en charge officiellement de l'animation sur le site. En revanche, plusieurs structures¹ ont mis en œuvre des actions du DOCOB ou des actions en cohérence avec les actions listées dans le DOCOB. Celles-ci sont présentées ci-après.

5.4.1 BILAN DES ACTIONS DU PRECEDENT DOCOB (au 30 décembre 2018)

- Gestion de l'eau
 - EAU - 5 actions

Tableau 17 : Actions de gestion de l'eau

Code action	Intitulé de l'action	Acteurs impliqués	Indicateur de réalisation
EAU 2	Assurer l'entretien des fossés existants	Agriculteurs Communes EPTB Saône et Doubs, CEN	En cours (début)
EAU 3	Adapter la gestion des vannages aux enjeux environnementaux		En cours (début)
EAU 4	Etudier la faisabilité de récréation et / ou d'amélioration de frayères à brochets sur un ancien bassin de pisciculture	CEN Fédération de pêche du Rhône	Réalisé
EAU 5	Assurer le suivi scientifique du frai du brochet sur les secteurs déjà aménagés	Fédération de pêche du Rhône	Réalisé

- Gestion des milieux naturels
 - PRA – Prairies – 11 actions

Tableau 18 : Actions de gestion des prairies inondables

Code action	Intitulé de l'action	Acteurs Impliqués	Indicateur de réalisation
PRA 0	Sensibiliser les agriculteurs, les accompagner lors de l'élaboration et de la mise en place des mesures agri-environnementales	Agriculteurs, Chambre d'agriculture (69 et 01), CEN	Réalisé
PRA 1	Reconvertir des terres arables en prairies permanentes	Agriculteurs Communes EPTB Saône et Doubs, CEN	En cours (début)
PRA 2	Planter des zones de jachère d'intérêt floristique et faunistique		En cours (début)
PRA 4	Adapter les pratiques de fenaison aux espèces patrimoniales	Agriculteurs, Chambre d'agriculture (69 et 01), CEN	Réalisé
PRA 7	Améliorer le réseau bocager par l'entretien de haies existantes	Agriculteurs dans le cadre des MAE	Réalisé
PRA 8	Entretenir des arbres isolés de grande taille	Agriculteurs	En cours (début)
PRA 9	Améliorer le réseau de mares par leur restauration et leur entretien	Agriculteurs dans le cadre des MAE	En cours (bien avancé)
PRA 9 bis	Favoriser la création de nouvelles mares	Collectivités, CEN, Agriculteurs	Réalisé
PRA 11	Améliorer la qualité de l'habitat de la Violette élevée	CEN dans le cadre du plan de gestion Boistray	En cours (bien avancé)
PRA 12	Acquérir des parcelles en cas d'opportunité ou d'urgence	Communes de Belleville et St Georges-de-Reneins et ponctuellement CEN	En cours (bien avancé)
PRA 13	Assurer le suivi scientifique sur les prairies inondables	CEN dans le cadre du plan de gestion Boistray et dans le cadre des MAE	Réalisé

¹ Les principales structures : Fédérations de pêche du Rhône, Fédération des chasseurs du Rhône, EPTB Saône et Doubs, Chambre d'agriculture du Rhône et Ain, Département du Rhône, Syndicats de rivière (SMRB, de la Chalaronne), CEN Rhône-Alpes, Frapna Rhône...

○ MAR – Marais de Boistray - 12 actions

Ces actions ont été mises en œuvre principalement par le CEN, avec le concours des brigades vertes (RIE), d'un exploitant agricole local et en concertation avec les membres du comité de pilotage du site.

Tableau 19 : Actions de gestion du marais de Boistray

Code action	Intitulé de l'action	Indicateur de réalisation
MAR 0	Animer et coordonner le projet « Marais »	Réalisé
MAR 1	Maîtrise foncière et d'usage	En cours (bien avancé)
MAR 2	Gérer les milieux prairiaux du marais par la fauche	Réalisé
MAR 3	Gérer les milieux prairiaux du marais par le pâturage	Réalisé
MAR 5	Entretien des alignements boisés	Réalisé
MAR 6	Entretien des biefs existants	En cours (début)
MAR 7	Améliorer de manière quantitative et qualitative le réseau de mares dans le marais	En cours (bien avancé)
MAR 8	Expérimenter de nouvelles pratiques de gestion du marais	En cours (bien avancé)
MAR 9	Etudier la faisabilité de restauration de la roselière	En cours (début)
MAR 10	Suivis écologiques	Réalisé
MAR 11	Révision du plan de gestion pour le projet « Marais »	Réalisé

○ LON – Lônes

Mises en œuvre par le CEN en partenariat, avec les associations naturalistes, la Fédération de pêche du Rhône, et un bureau d'études. Ces actions consistaient à animer et coordonner le projet « Lônes » et assurer le suivi scientifique sur les lônes.

Tableau 20 : Actions de gestion des Lônes

Code action	Intitulé de l'action	Indicateur de réalisation
LON 0	Animer et coordonner le projet « Lônes »	En cours (bien avancé)
LON 2	Assurer le suivi scientifique sur les lônes	En cours (bien avancé)

○ BOI – Boisement alluviaux - 5 actions

➤ Tableau 21 : Actions de gestion des boisements alluviaux

Code action	Intitulé de l'action	Acteurs impliqués	Indicateur de réalisation
BOI 1	Élaborer une plaquette à l'attention des propriétaires de forêt alluviale	CRPF	Non démarré
BOI 2	Apporter un appui technique aux propriétaires de forêt alluviale	CRPF	Non démarré
BOI 3	Favoriser le vieillissement des boisements alluviaux des îles	CEN, EPTB	En cours (début)
BOI 4	Assurer une maîtrise foncière ou d'usage des îles de Taponas et Genouilleux	CEN, EPTB Saône et Doubs	En cours (début)
BOI 5	Assurer le suivi scientifique des boisements alluviaux	CEN ou partenaires techniques	Non démarré

○ PEL – Pelouses sèches : 1 action, réalisé par le CEN

Cette action a été réalisée par le CEN, en lien avec les actions du marais de Boistray. Elle reste à poursuivre car ces milieux rares à l'échelle du site sont dans un état de conservation défavorable (CBNMC, 2014).

Code action	Intitulé de l'action	Indicateur de réalisation
PEL	Animer et coordonner le projet « Marais »	En cours (bien avancé)

○ Mesures réglementaires - REG

Code action	Intitulé de l'action	Indicateur de réalisation
REG 1	Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection Biotope	Non démarré

➤ Actions de valorisation - VAL

Des actions d'animations, de communication et de sensibilisation ont été menées en lien avec les sites de gestion de l'ENS du Val de Saône (animations pédagogiques pour les scolaires, sorties grand public sur le site du marais de Boistray, plaquettes d'information sur le site classé du Val de Saône, communication envers les exploitants agricoles).

Tableau 22 : Actions de valorisation

Code action	Intitulé de l'action	Indicateur de réalisation
VAL 1	Sensibiliser le public scolaire par des animations pédagogiques	En cours (bien avancé)
VAL 3	Sensibiliser et informer les riverains par l'élaboration de plaquettes et la diffusion d'articles de presse	En cours (début)
VAL 5	Définition d'un schéma d'interprétation et mise en place d'outils d'interprétation	En cours (début)

➤ Mesures d'accompagnement - ADM

Des suivis scientifiques, inventaires et études spécifiques ont été mis en place durant la période du plan de DOCOB et au-delà permettant la mise à jour des espèces faunistiques et floristiques. Cet état des lieux a permis d'inventorier d'autres espèces floristiques et faunistiques d'intérêt communautaires voire rares ou menacées dans le secteur.

Parmi les mesures d'accompagnement (« ADM ») qui ont été proposé dans le DOCOB initial, deux n'avaient pas démarré en 2018 et 3 étaient en cours.

Tableau 23 : Actions de gestion administrative et d'amélioration des connaissances scientifiques

Code action	Intitulé de l'action	Indicateur de réalisation
ADM 1	Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	En cours (début)
ADM 2	Améliorer les connaissances sur le site - Inventaire	En cours (début)
ADM 3	Inventorier les habitats naturels sur les communes de Lurcy, Messimy, Fareins	Non démarré
ADM 4	Révision du document d'objectifs	Non démarré
ADM 5	Evaluer les incidences de l'ouverture du paysage au regard des législations	En cours (début)

Au total, 35 suivis et études scientifiques ont été menées durant la période du DOCOB et jusqu'en 2018.

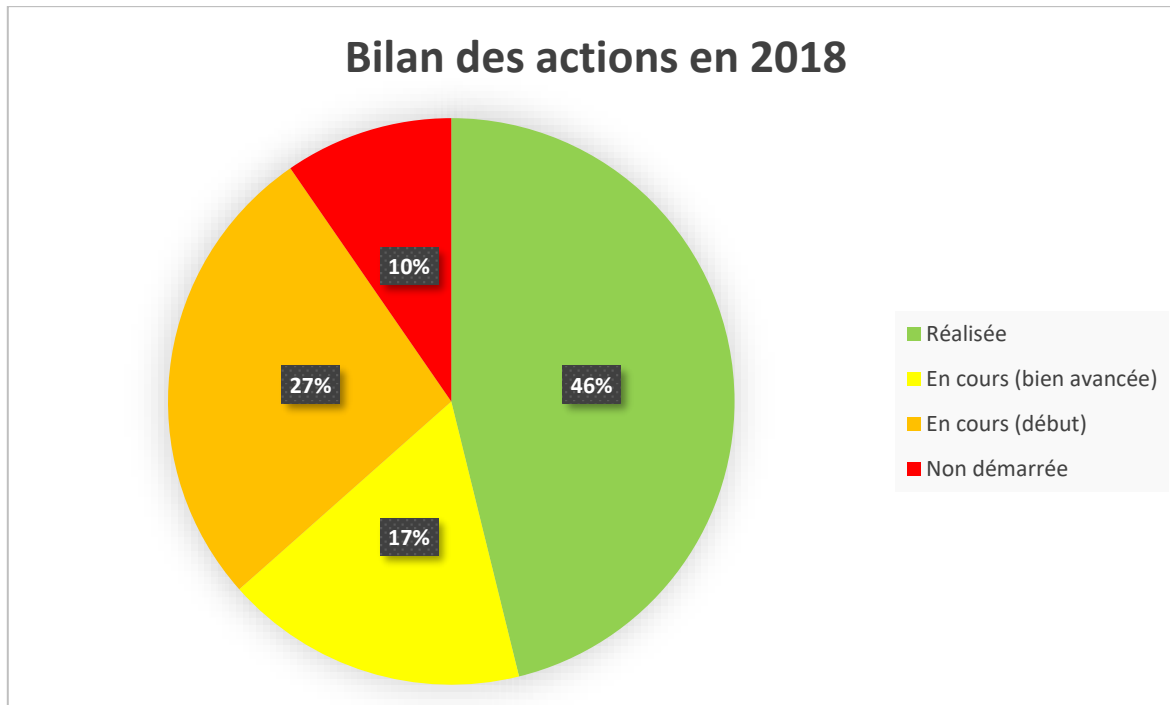


Figure 12 : Graphique synthétique montrant la part de chaque indicateur de réalisation des actions en 2018

5.5 COMMENTAIRE DE SYNTHÈSE POUR LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Le site « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône » subit les influences des activités humaines. La fréquentation du site par le grand public est assez faible et est composée de randonneurs notamment, les effets de cette fréquentation sont peu notables. Le principal de l'activité se concentre sur l'agriculture, avec la présence de prairies de fauche de culture et d'élevage qui peut avoir des effets sur l'état de conservation de certain habitat.

Néanmoins des enjeux ont été identifiés sur les habitats boisés et de bords de cours d'eau, ainsi les gestionnaires forestiers et des milieux aquatiques devront être mobilisés.

Les activités de transport notamment, impliquent des interactions avec le déplacement des espèces notamment sur l'axe Est-Ouest, ainsi le rétablissement de ces continuités écologiques est nécessaire.

Les activités de loisirs nautiques, transports fluviaux (touristique et économique) peuvent également avoir un impact sur le Castor et la Loutre ou les zones de platis (habitats favorables à la bouvière), des actions de sensibilisation seront à prévoir.

Enfin le bâti public ou privé peut-être favorable à l'accueil des chiroptères sur le site, ainsi des aménagements et de la sensibilisation pourraient être proposés afin de permettre le maintien dans un bon état de conservation de ce groupe d'espèces.